

Service de Protection de la Communauté Juive



2017

Rapport sur l'antisémitisme en France

Source éléments statistiques : Ministère de l'Intérieur et SPCJ



Disponible au téléchargement,
en français et en anglais sur

This report can be downloaded
in French and English at

www.antisemitisme.fr

**Ce rapport a été réalisé avec le soutien
de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah (FMS)**





Le rapport sur l'antisémitisme en France en 2017 est dédié à la mémoire de Sarah Halimi (z'l), séquestrée, torturée puis défenestrée par son assassin dans la nuit du 3 au 4 avril 2017 à son domicile dans le 11^{ème} arrondissement de Paris.

**Le rapport sur l'antisémitisme en France en 2017
est dédié à la mémoire de**



Gabriel Sandler (z'l)
4 ans



Arié Sandler (z'l)
5 ans



Myriam Monsonogo (z'l)
7 ans



Jonathan Sandler (z'l)
30 ans

**assassinés il y a 5 ans,
le 19 mars 2012,
victimes du terrorisme islamiste.**

Nous n'oublions pas les autres victimes du même terroriste



Imad Ibn Ziaten
30 ans
assassiné le
11 mars 2012



Abel Chennouf
25 ans
assassiné le
15 mars 2012



Mohamed Legouad
23 ans
assassiné le
15 mars 2012

**RAPPORT SUR
L'ANTISÉMITISME
EN FRANCE
EN 2017**

SOMMAIRE

Sommaire	6
Le SPCJ	9
Eric de Rothschild Président du SPCJ	10
Haim Korsia Grand Rabbin de France	11
Ariel Goldmann Président du Fonds Social Juif Unifié	12
Francis Kalifat Président du Conseil Représentatif des Institutions juives de France	14
Joël Mergui Président des Consistoires	16
La méthodologie utilisée	19
1. Statistiques et analyses	21
1.1 Constats et analyses	23
1.2 Tableau récapitulatif des Actes antisémites recensés en France en 2017	25
1.3 Antisémitisme en France en 2017	26
1.4 Actes antisémites recensés en France de 1998 à 2017	27
1.5 Racisme et antisémitisme en 2017	28
1.6 Répartition géographique des Actes antisémites en 2017	29
2. Extraits de la liste des actes antisémites recensés en 2017	35
3. Extraits de la liste des condamnations prononcées en 2017	49
4. Meurtre de Sarah Halimi (z'l)	57
Lettre ouverte à Gérard Collomb Par Alexandra Laignel-Lavastine Atlantico (25/05/2017)	60
L'appel de 17 intellectuels: «Que la vérité soit dite sur le meurtre de Sarah Halimi» Tribune Le Figaro (06/06/2017)	63
Pourquoi la mort de Sarah Halimi doit nous rappeler que tuer un juif, c'est "assassiner la France" Par Hagay Sobol Huffington Post (02/02/2018)	65

5. Violences à Livry-Gargan	71
Agression antisémite à Livry-Gargan Par Caroline Politi 20 Minutes (11/09/2017)	73
Cinq personnes mises en examen Par AFP Le Monde (02/12/2017)	75
6. Ozar Hatorah, cinq ans après	79
Il y a cinq ans, Mohamed Merah démarrait sa course meurtrière Par AFP Libération (11/03/2017)	82
Le père de Myriam Monsonégo se confie 5 ans après Par AFP Times of israel (15/03/2017)	84
Procès Merah : retour sur les temps forts d'un mois d'audience sous haute tension Par la rédaction LCI (04/11/2017)	86
Discours de Franck Touboul lors de l'hommage rendu aux victimes cinq ans après Par Franck Touboul, président du Crif Toulouse Midi-Pyrénées	92
7. Procès de la cellule islamiste « Cannes-Torcy »	95
Procès de la filière Cannes-Torcy Par Caroline Politi 20 Minutes (16/05/2017)	97
Filière djihadiste de Cannes-Torcy : jusqu'à vingt-huit ans de prison Par la rédaction / AFP Le Monde (23/06/2017)	99
8. Ils en parlent...	101
Lutte contre l'antisémitisme : le pas en avant du Parlement européen Tribune Le Figaro (24/07/2017)	103
Szpiner : "Il y a une tradition de l'antisémitisme à l'extrême gauche" Par Olivier Pérou Le Point (02/11/2017)	105
Discours du Président de la République à l'occasion de la commémoration de la rafle du Vel d'Hiv Élysée (17/07/2017)	107

LE SPCJ

Le SPCJ, Service de Protection de la Communauté Juive a été créé en 1980, au lendemain de l'attentat de la rue Copernic à Paris.

Le SPCJ est la concrétisation d'une volonté commune du CRIF - Conseil Représentatif des Institutions juives de France, du FSJU - Fonds Social Juif Unifié – et des Consistoires, de protéger la Communauté juive dans son ensemble. Les membres du Bureau Exécutif du SPCJ sont désignés par ces institutions fondatrices. Le Président du SPCJ est Monsieur Eric de Rothschild.

L'existence du SPCJ depuis les années 80 se justifie par la menace terroriste et antisémite qui perdure sur le territoire depuis 37 ans et - de fait - par la nécessité d'œuvrer à l'épanouissement de la Communauté juive en France, en garantissant l'intégrité et la libre expression de l'identité juive sous toutes ses formes.

Le SPCJ est une organisation apolitique, à but non lucratif. Sa vocation exclusive est la protection de la vie juive dans toutes ses pluralités.

**ERIC DE ROTHSCHILD
PRÉSIDENT DU SPCJ**

Madame, Monsieur,

Nous vous présentons pour la 12^{ème} année consécutive le rapport sur l'antisémitisme en France.

Pendant l'année 2017, l'évolution des actes antisémites a été très contrastée : augmentation forte des actes violents, homicides, violences, incendies etc. ; diminution des menaces, tracts, courriers, inscriptions.

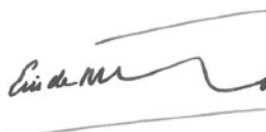
Ces chiffres sont particulièrement alarmants, car si les menaces écrites et inscriptions ont diminué, celles-ci ont très certainement migré sur les réseaux sociaux. Par contre, l'augmentation des actes de violence et donc du nombre de victimes, témoigne d'une propension du passage à l'acte qui se débride d'une façon générale. Ces actes de violence augmentent encore plus fortement vis-à-vis de notre communauté qui en subit 33%, alors que celle-ci représente au plus 1% de la population.

Il faut noter que cette évolution de 26% en 2017, déjà très alarmante, s'est aggravée encore en 2018 puisqu'à fin septembre, nous recensons, avec le Ministère de l'Intérieur, une croissance de 71%, soit 125 actes violents en 9 mois.

Ce développement de la violence publique crée pour notre communauté en particulier, mais pour toute la communauté nationale – au premier rang nos forces de police – une situation particulièrement grave et nécessite la mise en place d'une panoplie de mesures diverses, tant pour la prévention immédiate que pour la résolution de ce fléau à long terme.

Nous saluons les efforts des pouvoirs publics et tout particulièrement le Ministère de l'Intérieur et les forces de police. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Le SPCJ ne pourrait pas travailler sans la mobilisation constante des permanents et des volontaires du SPCJ pour préserver cette intégrité de la vie juive en France et sa pérennité, qu'ils soient également profondément remerciés de ce lourd engagement communautaire.



Eric de Rothschild

HAIM KORSIA GRAND RABBIN DE FRANCE

Si les statistiques du SPCJ font état d'une baisse des menaces antisémites en 2017, les actions violentes à caractère antisémite ont augmenté de près de 26% l'an passé, parmi lesquelles sont notamment à dénombrer l'agression d'enfants portant la kippa, la séquestration d'une famille à Livry-Gargan et la tragique disparition de Madame Lucie-Sarah Halimi-Attal zal, défenestrée il y a tout juste un an à Belleville.

Pour autant, jamais les autorités publiques n'ont été aussi investies dans la lutte contre l'antisémitisme. La DILCRAH, avec à sa tête le Préfet Frédéric Potier, mène un travail de terrain remarquable, tout comme le Ministère de l'Intérieur en collaboration avec le SPCJ. Je voudrais d'ailleurs saluer ici les militaires et les forces de l'ordre et le SPCJ qui oeuvrent sans relâche à la protection de nos lieux de culte et de nos écoles.

Le 19 mars, six ans jour pour jour après les assassinats de Myriam Monsonego, Arié, Gabriel et Jonathan Sandler zal qui ont suivi les meurtres d'Imad Ibn Ziaten, Abel Chennouf et Mohamed Legouad, le Premier Ministre Édouard Philippe, a présenté le nouveau plan contre le racisme et l'antisémitisme (2018-2020) qui doit tout à la fois protéger les citoyens que nous sommes, éduquer les jeunes générations et prévoir des sanctions exemplaires. Il s'agit ni plus ni moins que de poursuivre les efforts déjà engagés pour sensibiliser les jeunes, notamment via les activités sportives, tout en veillant à toujours réprimer et sanctionner justement, c'est-à-dire lourdement, les actes antisémites. Parmi les mesures annoncées, la création d'un prix national Ilan Halimi qui récompensera des actions en faveur de la jeunesse.

« *La France ne renoncera jamais aux Juifs de France (...) et l'État assurera sans faiblir son devoir de protection des personnes, des lieux de cultes et des écoles* » a déclaré le Président de la République Emmanuel Macron, lors du dernier dîner du CRIF, rappelant ainsi la détermination et l'engagement des pouvoirs publics à garantir, en étroite relation avec les institutions juives, la sécurité de toutes et tous, pour que nous puissions vivre dans une société sereine et apaisée, avec toujours au cœur, partage, rencontres et l'envie de construire un destin commun.

Haim Korsia

ARIEL GOLDMANN PRÉSIDENT DU FONDS SOCIAL JUIF UNIFIÉ

Difficile de dresser un bilan ou un constat sur l'année 2017/2018 en matière d'antisémitisme tant tout va vite et tout va fort !

Si, comme l'a souligné le Premier Ministre Édouard PHILIPPE le 19 mars 2018, les bilans nationaux relatifs aux actes racistes et antisémites en 2017 sont globalement en diminution de 16% par rapport à l'année précédente, cette baisse globale ne doit pas masquer une autre réalité, l'augmentation des actions violentes à caractère antisémite (97 actions en 2017, après 77 en 2016, soit une augmentation de 20 faits).

Cette augmentation est préoccupante d'autant que les atteintes aux personnes sont passées de 42 en 2016 à 30 en 2017.

La communauté juive de France qui représente moins de 1% de la population est, il faut le rappeler, la cible d'un tiers des actes haineux recensés dans notre pays.

Parmi eux, le meurtre de Sarah ATTAL HALIMI le 4 avril 2017. Dès la survenance de ce drame, à la veille de la fête de PESSAH 5777, la communauté juive organisée a dénoncé le silence de plomb qui a entouré ce drame. Elle s'est sentie très isolée dans cette revendication alors que les faits semblaient parler d'eux-mêmes. Il est regrettable qu'il ait fallu attendre si longtemps pour que le caractère antisémite de cet acte barbare soit reconnu par la Justice.

Mars 2018... soit un an quasiment jour pour jour, deux hommes sont mis en examen pour « homicide volontaire » à caractère antisémite et écroués après le meurtre d'une femme juive de 85 ans, Mireille KNOLL, qui avait échappé de justesse à la rafle du Vel d'Hiv en 1942. Le corps de la malheureuse, lardée de plusieurs coups de couteau a été retrouvé en partie carbonisé dans son appartement du 11^e arrondissement où elle vivait seule. Pour ce dernier crime, le caractère antisémite a immédiatement été retenu.

Mars 2012... Mohamed Merah de sinistre mémoire, cible une école juive et tue une fillette à bout portant, et deux garçonnetts et leur père. Des gamins tués et un jeune adulte tué parce que juifs. ...du jamais vu en France depuis la Seconde Guerre mondiale. Tout le monde se souvient qu'avant sa mort le terroriste barbare avait justifié son acte et expliqué avoir visé une école juive « pour venger les enfants palestiniens. »

Et puisque j'évoque ce monstre, je dois ici dire un mot du procès de ses complices – dont son frère – qui s'est tenu à l'automne dernier devant la Cour d'Assises de la Cour d'Appel de Paris. J'ai eu le lourd privilège d'y assister comme avocat, notamment aux côtés de mes confrères Élie KORCHIA, Patrick KLUGMAN et Philippe SOUSSI pour défendre certaines des parties civiles et notamment la Famille SANDLER.

J'écrirai simplement que la pudeur des familles de victimes –soldats ou victimes d'OZAR HATHORA– a contrasté singulièrement avec l'indécence qui a prévalu du côté des prévenus et je rendrai ici hommage aux familles SANDLER, MONSONEGO, aux familles de soldats et à celles des victimes qui ont assisté avec dignité aux débats.

Je veux également dire, dans la responsabilité qui est la mienne, la fierté que j'ai ressentie en voyant arriver devant la Cour d'Assises ces jeunes gens, élèves ou bénévoles à l'époque des faits de l'École OZAR HATHORA, victimes, témoins directs de la tuerie de TOULOUSE, venus témoigner, dignement, debout, KIPPA sur la tête, dans une tenue impeccable, s'exprimant parfaitement, prêts à affronter sans peur et sans crainte le regard des deux prévenus qui se tapissaient au fond du box des accusés.

Je pense en particulier ici à Yaakov S. et à Dovan M. Ils ont toute admiration pour le courage dont ils ont fait preuve au moment des faits, tout comme devant la Cour. Nous pouvons être fiers de notre jeunesse, elle respire la vie.

Elle est républicaine et citoyenne et incarne l'avenir.

C'est sur cet avenir que je voudrais conclure. Depuis 2006 et l'assassinat d'Ilan Halimi, que nous avons vécu dans notre chair au FSJU, onze personnes ont été tuées en France parce que juives.

C'est tout aussi intolérable, inacceptable que douloureux.

« Les Juifs ne sont pas en sécurité en France » a réagi Malek Boutih à l'assassinat de Mireille KNOLL, une prise de conscience politique qui s'exprime désormais ouvertement face à laquelle le Président Macron réaffirme sa « détermination absolue à lutter contre l'antisémitisme. »

À nous de rester vigilants.

Ariel Goldmann

FRANCIS KALIFAT **PRÉSIDENT DU CONSEIL REPRÉSENTATIF DES INSTITUTIONS JUIVES DE FRANCE**

Extrait du discours du Dîner du CRIF du 22 février 2017

En 2017, si les menaces ont diminué, les violences antisémites ont augmenté. Le communiqué du Ministère de l'Intérieur sur le bilan 2017 des actes racistes, antisémites et antimusulmans précise que "les actions à caractère antisémite augmentent de manière préoccupante en 2017". Bien qu'on doive se féliciter de la baisse globale des actes et menaces antisémites depuis deux ans, il faut bien constater que sur la totalité des actes haineux en France, 33% sont des actes antisémites.

Ces chiffres où la hausse de la violence se cache derrière une baisse du nombre total des actes antisémites sont préoccupants. Ils expriment en effet une haine antisémite prégnante dans la société française, contre laquelle il faut lutter au plus haut niveau.

Les événements de l'année 2017 ont été particulièrement préoccupants :

Le 4 avril 2017 au matin on découvrait le corps sans vie de Sarah Halimi dans la cour intérieure de l'immeuble qu'elle habite au 26 rue Vaucouleurs dans le onzième arrondissement. Torturée au rythme de sourates du Coran, elle a été défenestrée vivante, depuis le balcon de son appartement. Il aura fallu attendre près de 11 mois pour que la juge d'instruction décide, ENFIN, de retenir la circonstance aggravante d'antisémitisme dans ce crime odieux.

Nous avons vécu un épisode nauséabond avec le projet de Gallimard de publier trois textes antisémites de Céline comme des « Ecrits polémiques », comme si la diffusion de textes haineux, cause de tant de morts, était juste un sujet de polémique.

C'est à force de relativiser et de tout mettre sur le même plan que la société française s'est divisée en janvier dernier, au moment de commémorer l'attentat contre Charlie Hebdo. C'est dans ce mauvais climat que l'antisémitisme prospère dans notre pays. Plusieurs analyses lui ont été consacrées. Elles dessinent, toutes, un étau où nous, Français juifs, sommes à l'intérieur de cet étau qui nous écrase et qui nous fait mal. Nous sommes pris entre l'antisémitisme traditionnel surreprésenté à l'extrême-droite et l'antisémitisme antisioniste surreprésenté à l'extrême-gauche, quand nous sommes coincés entre l'antisémitisme musulman très présent chez les 15 à 25 ans et le statut de cible privilégiée pour les terroristes islamistes.

Dans la France du 21ème siècle, l'antisémitisme a tué 12 personnes, hommes, femmes et enfants, en 2003, 2006, 2012, 2015, 2017 et enfin en avril 2018.

Dans cette France dont on nous dit aujourd'hui qu'elle va mieux, l'antisémitisme est toujours la cause de violences. Au-delà des assassinats, certaines violences frappent les esprits :

Ainsi, à Livry-Gargan, en septembre 2017, la famille Pinto est séquestrée et molestée parce qu'elle est juive et qu'elle a donc forcément de l'argent.

Ou encore, à Sarcelles, en janvier 2018, une jeune fille de 15 ans portant l'uniforme d'une école juive est agressée, et en février, un jeune garçon de 8 ans portant la kippa est attaqué par deux jeunes d'une quinzaine d'années, et la semaine dernière encore un jeune garçon de 14 ans frappé et insulté en sortant de la synagogue à Montmagny.

Ces violences sont la partie immergée de l'antisémitisme du quotidien. Il faut évoquer la vie et le désarroi de ceux qui le subissent. Ils portent plainte parfois, pas toujours parce que ces menaces sont quotidiennes ou parce qu'ils ont perdu tout espoir. Ils habitent certains quartiers de Stains, La Courneuve, Romainville, Aulnay, Bondy, Saint Denis, Créteil, mais aussi Paris, Marseille, Villeurbanne, Bron ou Lyon. Certains reçoivent des menaces et des balles de kalachnikov dans leurs boites aux lettres. D'autres trouvent des tags menaçants sur leurs voitures, sur les murs de leurs maisons ou de leurs magasins ou sur les murs de leur synagogue. Des regards pleins d'hostilité les agressent dans les cages d'escalier. On arrache leurs mezouzot, ces boitiers accrochés aux frontons des portes et renfermant des versets de la Thora.

Dans la France de 2018, pas si loin d'ici, des Français juifs vivent aux aguets, la peur au ventre pour eux et pour leurs enfants. C'est inacceptable !

Contre l'antisémitisme du quotidien, nous demandons une politique de tolérance zéro avec des sanctions exemplaires et dissuasives.

Aussi, pour compléter le travail de la cellule digitale du CRIF j'ai décidé d'installer un Observatoire de la haine sur le Net. Ses travaux viendront compléter le rapport annuel sur les actes et violences antisémites, établi par le Ministère de l'Intérieur sur la base des plaintes déposées en commissariats. Lorsque notre outil aura fait ses preuves, nous pourrons l'élargir au racisme, à la xénophobie, à l'homophobie, à la haine des musulmans et, aussi, à la haine de la France.

La haine antisémite a une étrange capacité à se réinventer sous de multiples formes. Nous avons besoin, pour la combattre, d'une définition incluant toutes ses formes actuelles, y compris l'antisionisme et le négationnisme. Le parlement européen a voté cette définition, adoptée par 31 pays, dont la France, mais qui ne fait toujours pas partie de l'arsenal juridique de notre pays.

La lutte contre l'antisémitisme n'est pas l'affaire des Juifs, c'est l'affaire de tous!

Francis Kalifat

JOËL MERGUI PRÉSIDENT DES CONSISTOIRES

Il ne faut pas s'habituer au pire, il faut le combattre

Le texte ci-dessous reprend de larges extraits du discours d'accueil prononcé par le Président du Consistoire M. Joël Mergui lors de la présentation des vœux du Premier Ministre M. Édouard Philippe à la communauté juive, le 2 octobre 2017 à la synagogue Buffault, pour la nouvelle année 5578.

« Monsieur le Premier Ministre,

[...] Les attentats terroristes, les actes antisémites perçus pendant 15 ans comme de banals faits divers, les tentatives de redéfinir la laïcité et le sentiment de n'être pas compris de nos concitoyens ont remis la communauté juive en mouvement.

Si les chiffres de l'Alya sont en baisse, ils restent néanmoins élevés, c'est pourquoi il est important d'en comprendre les raisons et de saisir les attentes des Juifs de France qui veulent rester Juifs et Français ... en France.

J'ai plusieurs fois employé les mots d'inquiétude et de malaise de notre communauté, mais pour autant nous refusons le statut de victimes car nous avons toujours été, partout, des bâtisseurs de patrimoine, celles et ceux qui ont construit le plus grand patrimoine juif d'Europe en France.

Comme hier, les Juifs français continuent de porter de nombreux projets qui nécessitent seulement que l'on croie en nous, que l'on investisse concrètement en nous, en ayant à l'esprit l'image, non pas d'une communauté inquiète privée d'avenir qu'il faut seulement rassurer et sécuriser, mais celle d'une communauté vivante et dynamique qui va de l'avant avec confiance et qui refuse de laisser à ceux qui nous haïssent le soin d'écrire notre propre destin.

La barbarie islamiste, nouveau fléau de ce siècle, ne cesse de tuer, augmentant chaque jour le nombre de victimes, plus vite que nous ne pouvons retenir leur nom et pourtant, nous pensons à elles ce soir, à toutes les victimes, sans exception. Comme nous pensons aussi à Sarah Halimi sauvagement assassinée parce qu'elle était juive et pour qui nous nous sommes battus durant 5 longs mois, pour faire reconnaître la vérité sordide et cruelle du mobile antisémite,

Une haine qui se nourrit aussi des préjugés antisémites à l'œuvre chez les agresseurs de notre ami Roger Pinto et de sa famille, avec nous ce soir.

L'antisémitisme est un symptôme qui ne trompe jamais mais qui prospère grâce à l'indifférence, l'ignorance, le déni, la jalousie et la calomnie.

Jamais dans notre histoire, malgré la haine et les épreuves, nous n'avons trahi la confiance de la France.

Une confiance qui nous a parfois été très mal rendue, comme le président de la République l'a courageusement rappelé en rendant hommage à la figure exceptionnelle de Simone Veil et vous-mêmes, à son père, à Tallinn.

Tant de haine, de supposés « problèmes juifs » pourtant il n'y a pas de « problème juif, » il n'y a pas non plus de problème d'orthodoxie juive incompatible avec les lois de la République laïque.

Aucun porteur de kippa n'a jamais menacé ni même remis en cause l'ordre public. [...]

L'histoire de ces dernières années montre hélas à nouveau que lorsque les Juifs sont menacés, c'est toujours l'avant-poste de nos sociétés qui est atteint.

Souvenons-nous des Juifs d'Orient dont l'exil hier, dans le silence des nations, a sonné l'alarme de l'exode aujourd'hui des chrétiens d'Orient.

Souvenons-nous, en présence de Samuel Sandler toujours digne, de la tragédie d'Ozar Hatorah.

Le procès qui s'ouvre aujourd'hui, doit nous rappeler la faible prise de conscience de notre société après le dévoilement, le 19 mars 2012, du nouveau fléau de notre temps : l'islamisme radical.

Souvenons-nous des soldats de Montauban et de Toulouse assassinés, eux aussi, soi-disant, par un loup solitaire, un déséquilibré, ou un de ces damnés de la terre à qui il faut absolument accorder des circonstances atténuantes.

Pourquoi ?

Il faut s'alarmer lorsque les sentinelles sonnent l'alerte !

Il faut s'alarmer quand les synagogues doivent être protégées car elles annoncent les patrouilles dans la rue de milliers de policiers et de militaires pour nous protéger tous, au prix de leur vie, et nous leur en sommes infiniment reconnaissants !

Il ne faut pas s'habituer au pire, il faut le combattre.

Il faut aussi refuser de croire que les islamistes qui tuent en Occident des innocents ... sont des antisionistes, lorsqu'ils tuent des Juifs ou des Israéliens.

Il est enfin temps d'admettre que Tel Aviv ou Jérusalem - où ont commencé les premières attaques suicides à la voiture bélier ou au couteau - soient citées comme les victimes de la même haine qui tue à : Barcelone, Berlin, Bruxelles, Londres, New-York, Nice, Ouagadougou, Paris, Saint-Petersbourg, Tunis, Toulouse ou Marseille hier et probablement Las Vegas aujourd'hui.

Il faut accepter qu'Israël soit, comme le reste du monde, victime du même terrorisme islamiste qui cherche à imposer partout – et pas seulement au Moyen-Orient - la dictature de ses lois mortifères.

Je veux compter sur la France pour que les instances internationales préservent sans faiblir, dans leur propre intérêt, le lien éternel du peuple juif avec Israël, Jérusalem sa capitale et son histoire.

N'est-il pas temps que les nations comprennent enfin qu'Israël est un État sentinelle et qu'à le délégitimer aujourd'hui, elles risquent à leur tour d'être spoliées de leur héritage et de leur histoire.

Ce n'est pas en refusant d'accepter le diagnostic du cancer, que l'on évite les métastases et qu'on soigne une telle maladie !

Il faut défendre ce à quoi l'on tient, il faut être fidèle à la démocratie, à ses idéaux, à ses valeurs, à son pays, à soi-même. [...] Car, notre pays ne serait plus fidèle à sa devise républicaine, au modèle de société ouverte et libre qu'il a donné au monde moderne si les Juifs quittaient la France parce qu'ils ne pourraient plus vivre ni s'épanouir comme des Juifs français à part entière.

[...] L'engagement de nos grands mécènes est un exemple de leur œuvre de bâtisseurs mais aussi l'illustration que notre communauté n'a jamais rien considéré comme dû et toujours placé ses devoirs devant ses droits et s'est toujours tournée vers l'avenir pour le construire en actes, plus qu'en vaines paroles. [...]

Prêtez l'oreille à l'alarme de vos sentinelles en première ligne.

Ne les laissez pas sans protection, ni sans soutien pour leurs projets de vie et d'avenir. »

Joël Mergui

LA MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

Qui contribue à ce recensement ?

Devant la recrudescence des actes antisémites en septembre 2000, les dirigeants des institutions centrales de la communauté juive ont confié au SPCJ la responsabilité d'assurer le recensement unique et officiel des actes antisémites commis sur le territoire français.

Dans cette vaste et rigoureuse tâche, le SPCJ œuvre en étroite coopération avec le département « Délégation aux Victimes » du Ministère de l'Intérieur. Des échanges précis et réguliers permettent d'assurer un monitoring détaillé et fiable.

Quels actes antisémites sont recensés ?

Le recensement comptabilise les actes antisémites ayant fait l'objet d'une plainte ou d'une main courante auprès des services de Police et Gendarmerie. Il est enrichi et recoupé par les signalements émanant des différents services de Police sur le territoire français et centralisés au Ministère de l'Intérieur.

Cette rigueur méthodologique ne permet pas d'intégrer un certain nombre d'actes portés à la connaissance du SPCJ, mais n'ayant pas fait l'objet d'une plainte et ne pouvant donc apparaître dans les statistiques officielles.

Par ailleurs, les contenus antisémites diffusés sur Internet ne sont pas recensés de façon systématique.

Pour ces raisons, les éléments statistiques exposés dans ce rapport constituent une mise en perspective des principales tendances, mais ne peuvent être qu'en deçà de la réalité antisémite en France en 2017.

La terminologie retenue par le Ministère de l'Intérieur est la suivante :

Les ACTES sont constitués des ACTIONS et des MENACES

Les ACTIONS rassemblent :

- . les attentats ou tentatives
- . les homicides ou tentatives
- . les violences
- . les incendies ou tentatives
- . les dégradations ou vandalisme

Les MENACES rassemblent :

- . les propos, gestes menaçants et démonstrations injurieuses
- . les tracts et courriers
- . les inscriptions

1. STATISTIQUES ET ANALYSES

1.1	Constats et analyses	23
1.2	Tableau récapitulatif des Actes antisémites recensés en France en 2017	25
1.3	Antisémitisme en France en 2017	26
1.4	Actes antisémites recensés en France de 1998 à 2017	27
1.5	Racisme et antisémitisme en 2017	28
1.6	Répartition géographique des Actes antisémites en 2017	29

1.1 CONSTATS ET ANALYSES

L'antisémitisme en France en 2017 :

ON NE PEUT RAISONNABLEMENT PAS PARLER DE BAISSSE DE L'ANTISEMITISME

- ▶ Le nombre d'ACTES antisémites (ACTIONS + MENACES) ayant donné lieu à un dépôt de plainte est passé de 335 en 2016 à 311 en 2017. Soit une baisse de 7%.
- ▶ Mais ce chiffre est faussement encourageant. Relevons certaines réalités qui doivent être prises en compte dans l'analyse :
 - Le nombre des ACTIONS antisémites (attentat ou tentative, homicide ou tentative, violence, incendie ou tentative, dégradation ou vandalisme) ayant donné lieu à un dépôt de plainte est passé de 77 en 2016 à 97 en 2017. Soit une hausse de 26%. Parmi ces violences, notons l'assassinat sauvage de Sarah Halimi (z'l), une femme de 65 ans, à son domicile dans le 11ème arrondissement de Paris.
 - Le nombre des MENACES antisémites (propos / geste menaçant ou démonstration injurieuse, tract / courrier, inscription) a diminué de 17% en 2017 comparativement à 2016 (214 contre 258).

Précisons que plusieurs facteurs viennent relativiser cette baisse :

- ✓ La comptabilisation des MENACES n'inclut que quelques faits relevés sur Internet mais pas la pleine activité antisémite sur Internet. Or, la majeure partie des discours et propagandes antisémites a migré vers Internet ces dernières années.
- ✓ Le curseur de l'antisémitisme en France est allé tellement loin, jusqu'au terrorisme, assassinant même des enfants, des vieilles dames, que les témoins ou victimes de « l'antisémitisme du quotidien » manifestent une sorte de résignation et d'habituation. Ils ne déposent plus plainte pour des faits considérés comme « mineurs » comparativement aux violences physiques antisémites. Or ces mêmes actes du quotidien donnaient lieu à des plaintes il y a encore quelques années. Une partie de ces « signaux plus faibles » ne sont plus dénoncés alors que leur gravité et leurs conséquences désastreuses restent entières.

- ✓ De nombreuses victimes d'actes antisémites disent ne pas porter plainte par peur de représailles.
- ✓ De nombreuses victimes d'actes antisémites sont peu confiantes sur l'aboutissement d'une enquête et sur l'issue d'une procédure pénale.

Le nombre des MENACES antisémites ayant donné lieu à une plainte représente donc un volume très inférieur à la réalité.

En 2017, une augmentation très forte des ACTIONS antisémites (+26%) et une baisse « artificielle » des MENACES (-17%) conduisent à une vraie inquiétude et à la nécessité de plans d'action forts et immédiats en matière d'éducation, de prévention et de sanction.

- ▶ 1 acte raciste sur 3 commis en France en 2017 est dirigé contre un Juif. Rappelons que les Français juifs représentent moins de 1% de la population et subissent 33% des actes racistes.
- ▶ L'antisionisme et la haine d'Israël prolifèrent de façon décomplexée, voire admise. Ils oeuvrent comme des paravents masquant, voire légitimant l'antisémitisme. Comment mesurer et étudier un phénomène pour le combattre si on lui permet de se dissimuler ? Comment cautionner un délit par un autre délit ?

1.2 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTES ANTISÉMITES RECENSÉS EN FRANCE EN 2017

Actes antisémites recensés sur le territoire français du 1er janvier au 31 décembre 2017

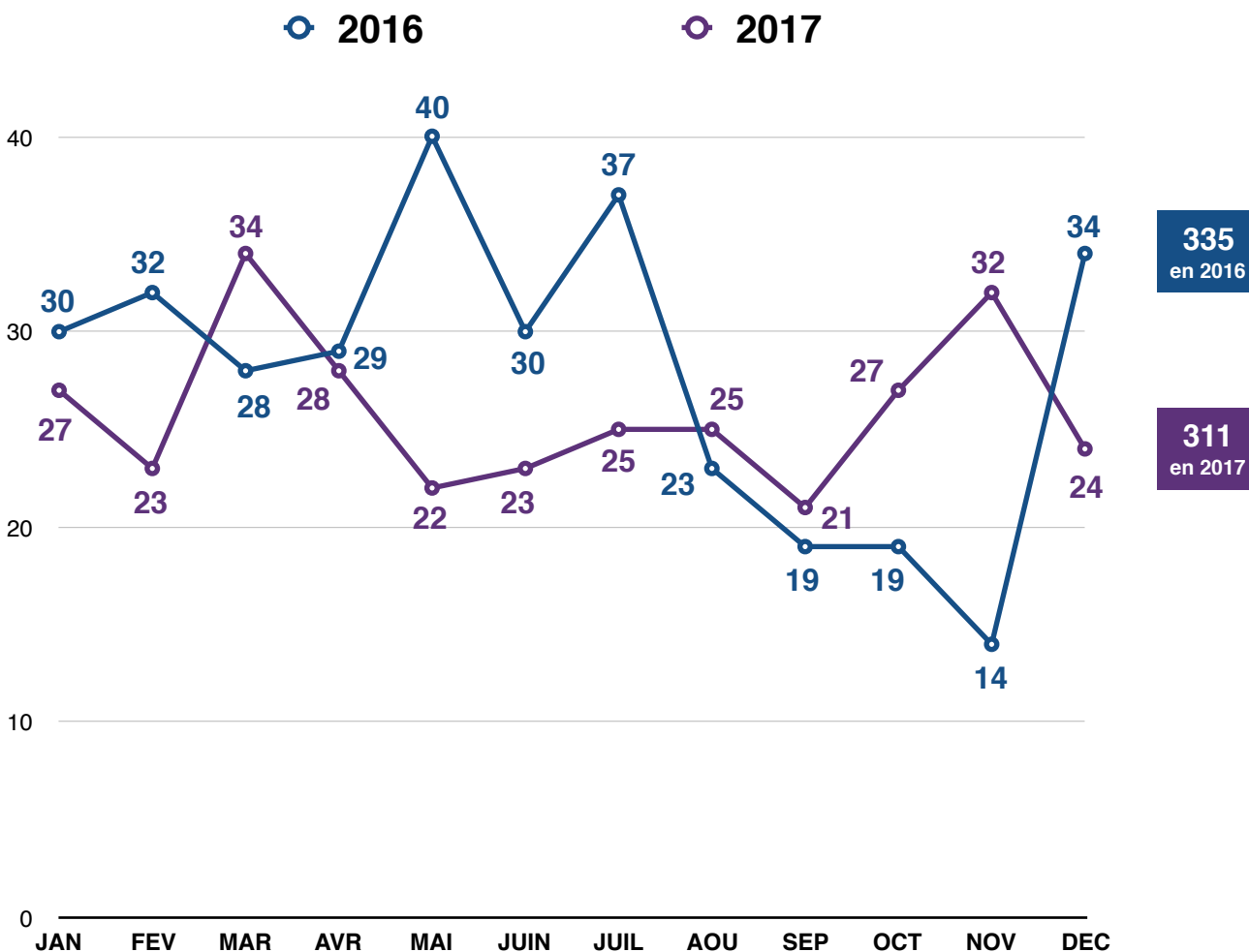
TYPE D'ACTE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL PAR TYPE D'ACTE	RAPPEL 2016	COMP. 2016/ 2017 %
ACTIONS															
ATTENTAT OU TENTATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
HOMICIDE OU TENTATIVE	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	
VIOLENCE	2	1	3	3	5	2	1	0	4	3	2	3	29	40	
INCENDIE OU TENTATIVE	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	3	0	
DÉGRADATION VANDALISME	5	3	6	11	1	4	8	7	5	4	5	5	64	35	
TOTAL ACTIONS	7	4	9	15	6	7	9	7	9	7	8	9	97	77	26%
RAPPEL 2016	9	6	7	6	5	7	8	8	4	6	2	9	77		
MENACES															
PROPOS, GESTE MENAÇANT ET DÉMONSTRATION INJURIEUSE	9	5	13	5	6	7	8	7	9	11	10	4	94	136	
TRACT / COURRIER	5	0	2	3	3	0	3	1	1	3	7	6	34	36	
INSCRIPTION	6	14	10	5	7	9	5	10	2	6	7	5	86	86	
TOTAL MENACES	20	19	25	13	16	16	16	18	12	20	24	15	214	258	-17%
RAPPEL 2016	21	26	21	23	35	23	29	15	15	13	12	25	258		
TOTAL	27	23	34	28	22	23	25	25	21	27	32	24	311	335	-7%
RAPPEL 2016	30	32	28	29	40	30	37	23	19	19	14	34	335		

source : Ministère de l'Intérieur et SPCJ

1.3 ANTISÉMITISME EN FRANCE EN 2017

- ▶ Le nombre d'ACTES antisémites (ACTIONS + MENACES) ayant donné lieu à un dépôt de plainte est passé de 335 en 2016 à 311 en 2017. Soit une baisse de 7%.
- ▶ Mais ce chiffre est faussement encourageant. Relevons certaines réalités qui doivent être prises en compte dans l'analyse :
 - Le nombre des ACTIONS ayant donné lieu à un dépôt de plainte est passé de 77 en 2016 à 97 en 2017. Soit une hausse de 26%.
Parmi ces violences notons l'assassinat sauvage de Sarah Halimi (z'l), une femme de 65 ans, à son domicile.
 - Le nombre des MENACES a diminué de 17% en 2017 comparativement à 2016 (214 contre 258), mais de nombreux facteurs conduisent à relativiser cette baisse.

Répartition mensuelle des actes antisémites ayant donné lieu à un dépôt de plainte en France en 2016 et 2017

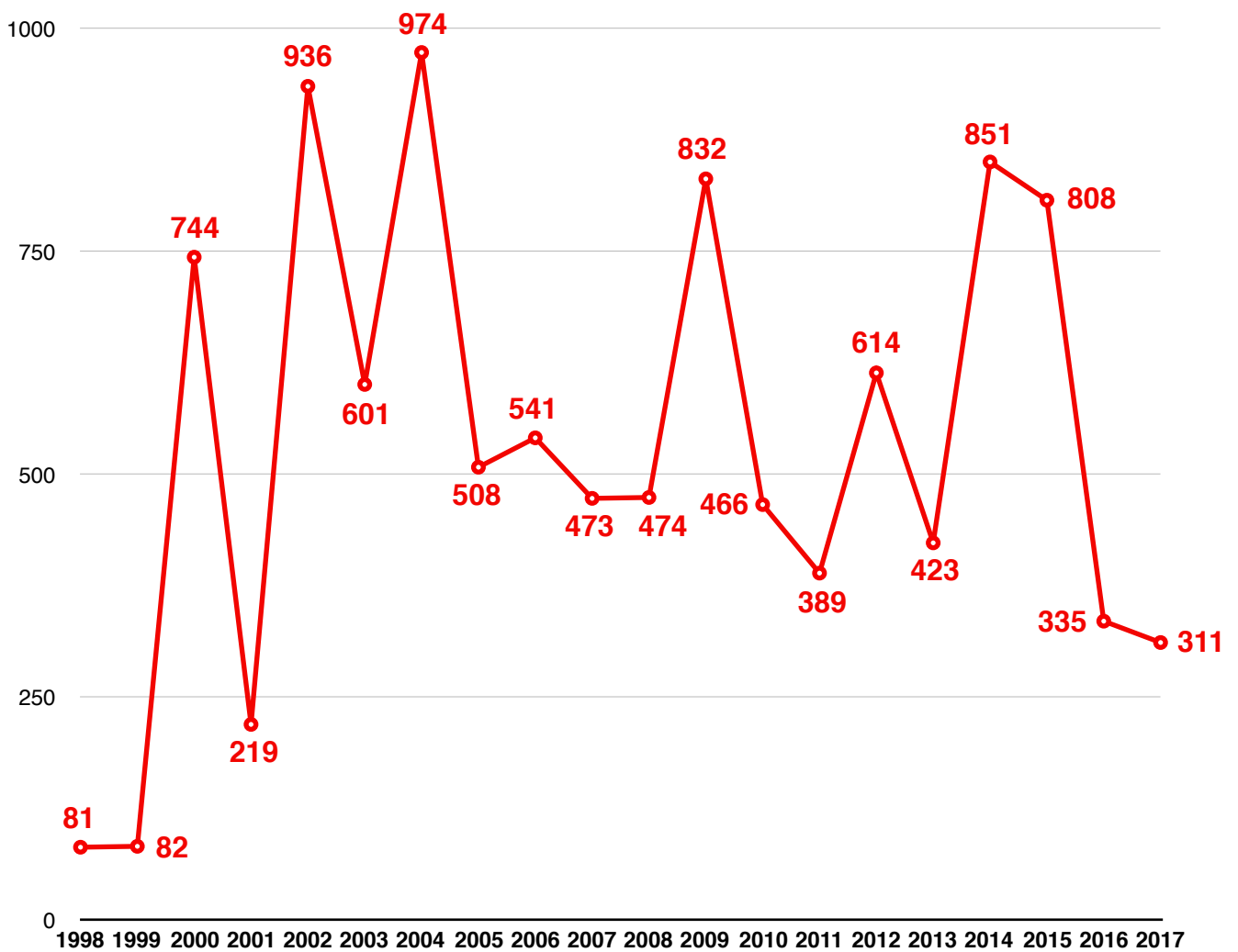


source : Ministère de l'Intérieur et SPCJ

1.4 ACTES ANTISÉMITES RECENSÉS EN FRANCE DE 1998 À 2017

► En 2017, une augmentation très forte des ACTIONS antisémites (+26%) et une baisse « artificielle » des MENACES (-17%) conduisent à une vraie inquiétude et à la nécessité de plans d'action forts et immédiats en matière d'éducation, de prévention et de sanction.

Actes antisémites recensés en France de 1998 à 2017



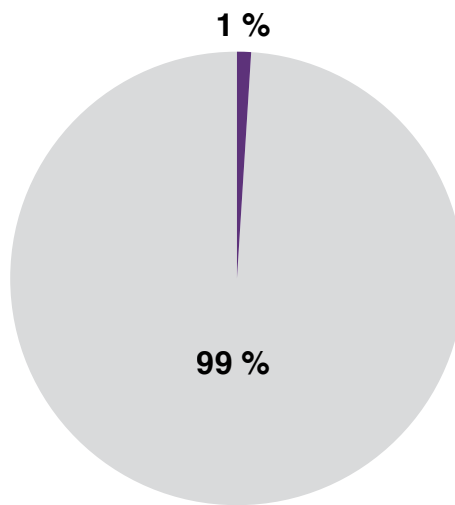
source : Ministère de l'Intérieur et SPCJ

1.5 RACISME ET ANTISÉMITISME EN 2017

► 1 acte raciste sur 3 commis en France en 2017 est dirigé contre un Juif.
Rappelons que les Français juifs représentent moins de 1% de la population et subissent 33% des actes racistes.

Proportion de la population juive au sein de la population générale

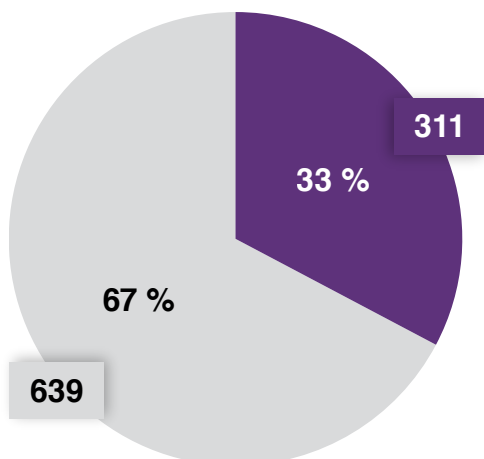
Les Juifs représentent moins de 1% de la population française



Source : Ministère de l'Intérieur

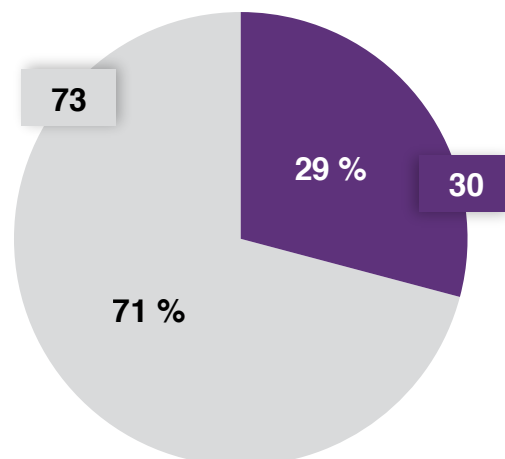
Proportion des actes antisémites au sein des actes racistes en 2017

- Actes antisémites
- Autres actes racistes



Proportion des violences antisémites au sein des violences racistes en 2017

- Violences antisémites
- Autres violences racistes

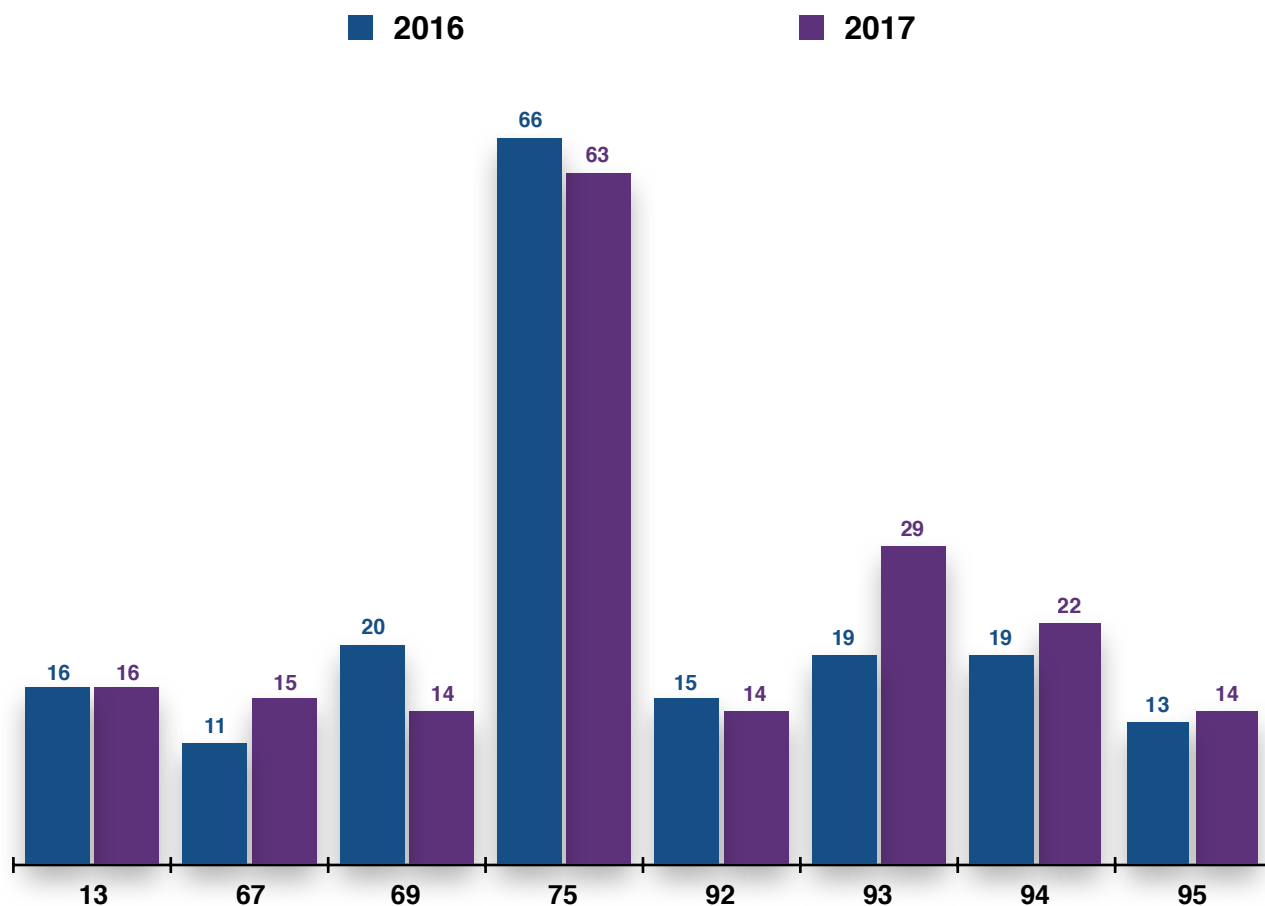


Source : Ministère de l'Intérieur

1.6 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ACTES ANTISÉMITES EN 2017

► Certains départements sont le théâtre d'un antisémitisme chronique.

Répartition par département* des ACTIONS et des MENACES ayant donné lieu à un dépôt de plainte en France en 2016 et 2017

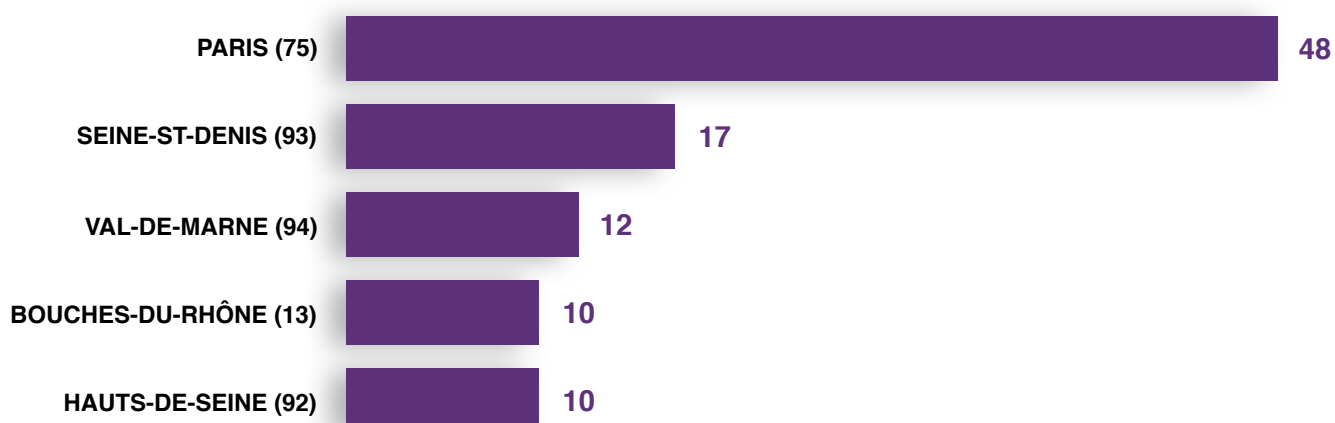


*Seuls sont représentés les départements ayant enregistré au moins 10 actes en 2017.

source : Ministère de l'Intérieur et SPCJ

Les 5 départements les plus touchés par les ACTIONS en 2017

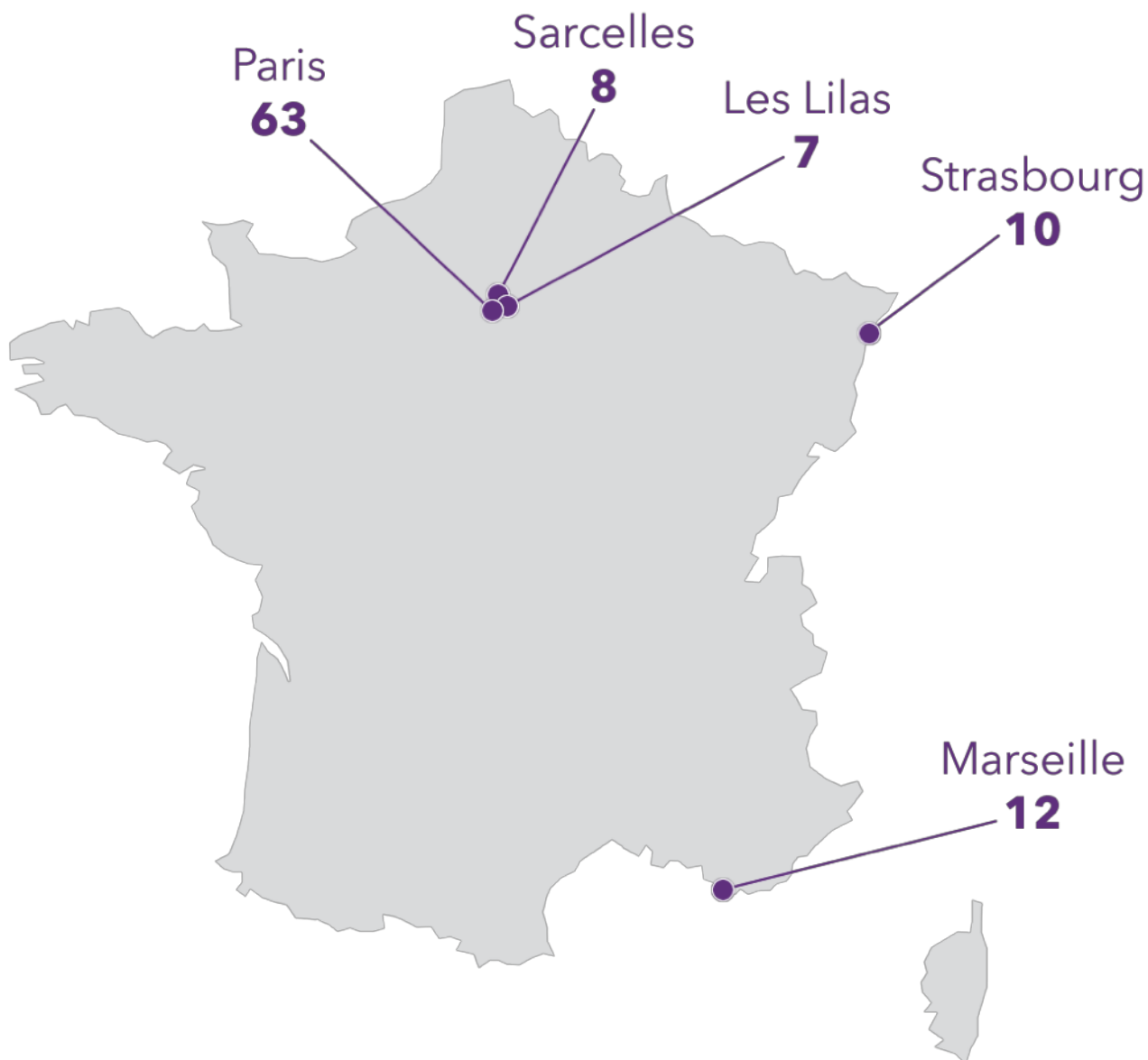
source : Ministère de l'Intérieur et SPCJ

Les 5 départements les plus touchés par les MENACES en 2017

source : Ministère de l'Intérieur et SPCJ

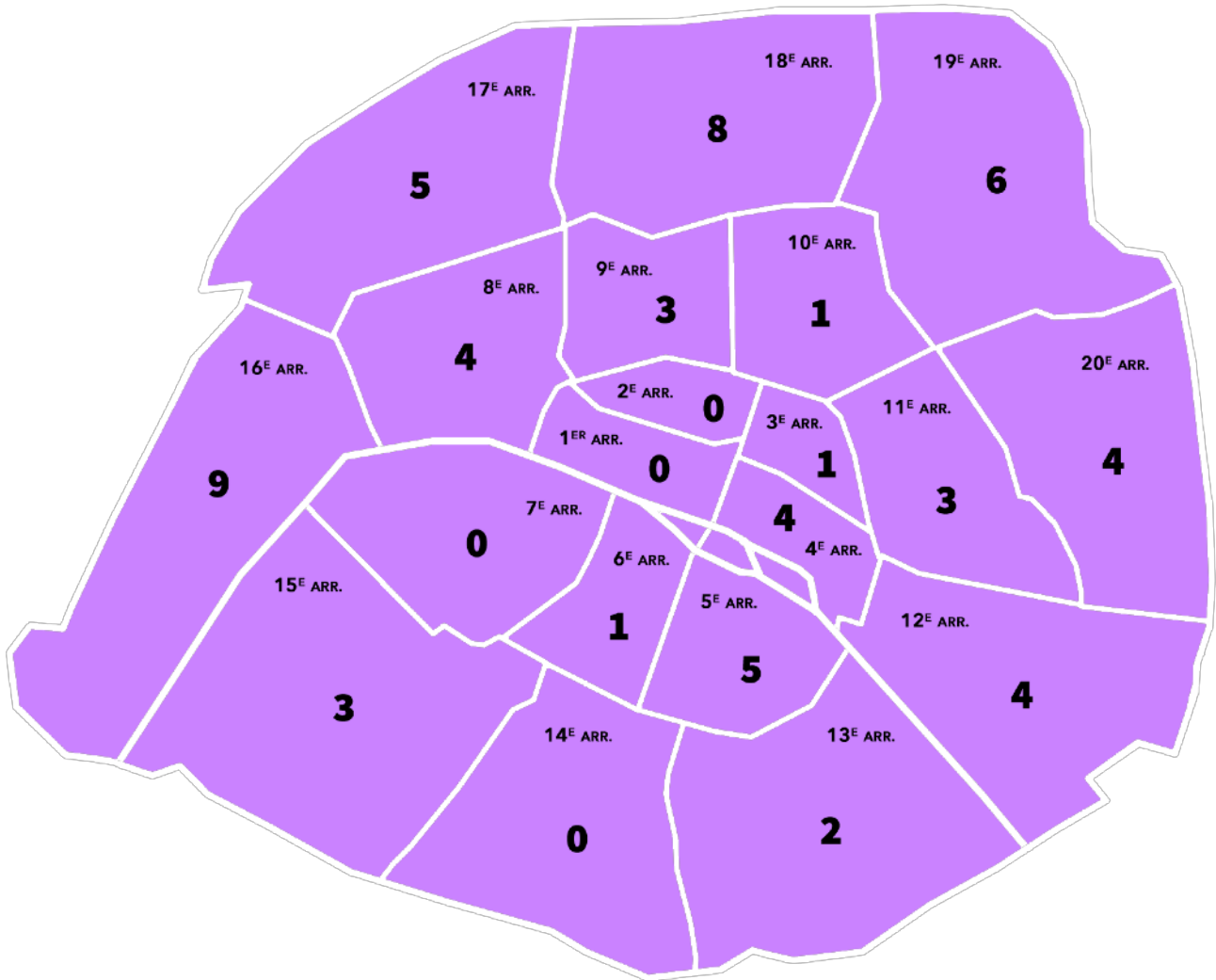
- ▶ Les villes les plus touchées par les actes antisémites en 2017 sont Paris, Marseille, Strasbourg, Sarcelles et Les Lilas.

Les 5 villes où le plus grand nombre d'ACTIONS et de MENACES, ayant donné lieu à un dépôt de plainte, a été recensé en 2017



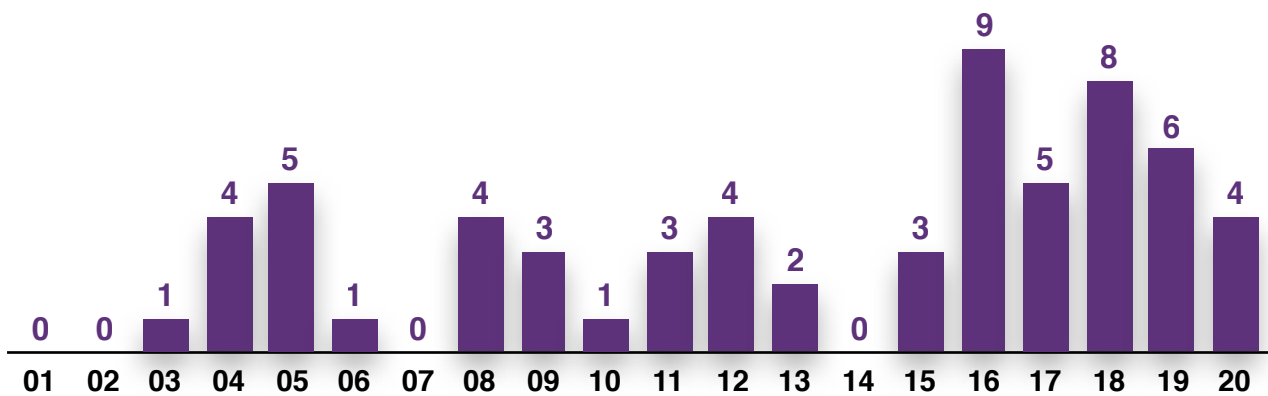
source : Ministère de l'Intérieur et SPCJ

Répartition par arrondissement des actes antisémites ayant donné lieu à un dépôt de plainte à Paris en 2017



Arrondissements de Paris

source : Ministère de l'Intérieur et SPCJ



Arrondissements de Paris

source : Ministère de l'Intérieur et SPCJ

2. EXTRAITS DE LA LISTE DES ACTES ANTISÉMITES RECENSÉS EN 2017

ACTIONS

HOMICIDE OU TENTATIVE

Mardi 4 avril 2017 - PARIS (75011)

Lucie Sarah Halimi (z'l), une femme de confession juive de 65 ans, a été séquestrée, torturée et défenestrée du 3^e étage de son appartement par un voisin aux cris de *"Allah akbar"*. Ce dernier a pénétré dans l'appartement de la victime par effraction, en passant par un balcon mitoyen. La victime subissait des insultes antisémites répétées telles que *"sale juive"* de la part de son assassin et de la famille de ce dernier.

VIOLENCE

Mardi 17 janvier 2017 - SARCELLES (95200)

Suite à une altercation avec un automobiliste, un homme de confession juive a été insulté et frappé au niveau du menton et du ventre. L'agresseur a ajouté *"Retourne en Israël tu as ça dans le sang, la prochaine fois que je te croise, je te mets à terre et je te roule dessus"*.

Mardi 21 février 2017 - BONDY (93140)

Deux frères de confession juive, portant une kippa et circulant à bord de leur voiture, ont été pourchassés par un automobiliste, accélérant et dépassant leur véhicule à plusieurs reprises. Les victimes finissent par se rabattre. Arrivé à leur hauteur, le conducteur leur profère des menaces : *"Je vais te n...er ta mère"*. Les victimes demandent des explications à leur agresseur qui répond : *"Je fais ce que je veux, je vais te n...er ta mère sale feuj"*. Des actes de violence physique s'ensuivent. L'individu pénètre dans un bar à chicha proche chercher du renfort et revient avec une scie à métaux. Des coups de poing au visage et à la tête sont portés aux deux frères. L'un d'eux, essayant de se saisir de la scie, s'est entaillé le doigt. Sa blessure a nécessité des points de suture. L'autre frère a eu l'épaule déboîtée. Leur véhicule a également subi des dommages.

Vendredi 10 mars 2017 - SARCELLES (95200)

Un homme de confession juive a été pris à partie par un groupe de quatre individus. Ces derniers lui tiennent les propos suivants *"Shabbat sal***, j'ai reconnu ton visage"*, ce à quoi l'intéressé répond : *"moi aussi je reconnais le tien"*. Quelque temps après, sur le chemin de la synagogue, la victime les croise de nouveau. Ils l'abordent en ces termes : *"Viens, on va s'expliquer"*. Un des auteurs sort une bombe lacrymogène et en asperge le visage de la victime.

Dimanche 9 avril 2017 - STRASBOURG (67000)

Un homme de confession juive a été insulté de *"sale Juif"* par un individu qui lui lance une bouteille de vin, l'atteignant légèrement. L'individu le bouscule ensuite, le saisit par le col et le fait chuter au sol puis lui porte des coups de pied au niveau du ventre et des bras. L'agresseur exhibe alors un couteau et le menace de mort en le traitant de *"sale Juif"* », avant de dégrader ses effets personnels.

Mercredi 12 avril 2017 - SARCELLES (95200)

Un homme de confession juive a été apostrophé et traité de *"sale Juif"* dans un parc. Il a ensuite été aspergé de gaz lacrymogène et frappé par quatre adolescents. Une blessure à l'oreille a nécessité six points de suture.

Lundi 1er mai 2017 - PARIS (75017)

Devant une sandwicherie, un agent de sécurité a demandé à une personne de quitter les lieux. Suite au refus de cette dernière, il lui assène un violent coup de poing au visage en lui disant *"dégage sale Juif"*.

Mercredi 3 mai 2017 - VILLEURBANNE (69100)

Un jeune homme de confession juive a été traité de *"sale Juif"* à plusieurs reprises et menacé avec un tournevis pour extorsion d'argent et de portable. Il a ensuite été frappé et blessé par ses deux agresseurs. Les UMJ lui ont délivré 2 jours d'ITT.

Jeudi 18 mai 2017 - PARIS (75016)

Un jeune homme, portant une kippa, a été abordé par quatre individus sur le quai du métro. Ces derniers l'insultent *"sale Juif"*, *"vas n... ta mère"* avant de lui porter un coup de poing au visage lui cassant une dent.

Samedi 29 juillet 2017 - LES LILAS (93260)

Une femme de confession juive se fait harceler et brutaliser régulièrement par sa voisine. Alors que la victime vient de sortir avec son enfant dans la poussette, la voisine la pousse vers l'abri du bus, la frappe en traitant de *"sale Juive"* et lui crache dessus. Les UMJ ont délivré 3 jours d'ITT à la victime.

Lundi 4 septembre 2017 - PARIS (75019)

Le gérant d'un magasin informatique été victime d'un vol avec violences commis par deux individus dont l'un était porteur d'un poing américain. Il a été menacé en ces termes *"la recette sale Juif"*. Les agresseurs sont repartis avec la caisse après avoir vidé deux extincteurs dans la boutique.

Vendredi 8 septembre 2017 - LIVRY-GARGAN (93190)

Un couple de retraités, âgés respectivement de 78 et 72 ans, ainsi que leur fils ont été séquestrés et violemment battus dans leur pavillon pendant la nuit. Les agresseurs leur ont porté des coups violents et les ont menacés, armés d'un tournevis et d'un couteau, en ces termes *"Vous êtes juifs, nous savons que les Juifs ont beaucoup d'argent... Si vous ne donnez pas ce qu'on demande, on vous tue"*.

Vendredi 8 septembre 2017 - LYON (69009)

À la sortie d'une synagogue, un groupe de fidèles, pour la plupart portant une kippa, a été victimes de jets de pierres, de jets d'oeufs et d'insultes à caractère antisémite. À une intersection, ce même groupe a été insulté *"sales Juifs"* par les passagers d'un véhicule.

Jeudi 28 septembre 2017 - PARIS (75018)

Une élève de CM2 a subi des injures antisémites "*Je ne t'aime pas parce que tu es juive*" et frappée à plusieurs reprises par deux de ses camarades. Des coups lui ont été portés aux côtes et à l'abdomen. L'enfant a subi un choc psychologique et ses blessures ont entraîné une ITT de 10 jours.

Lundi 2 octobre 2017 - AUBERVILLIERS (93300)

En sortant de l'école juive où il est scolarisé, un enfant de 12 ans, portant une kippa et des tsitsit et menant sa petite soeur de 3 ans dans la poussette, a reçu des crachats, des insultes "*je vais en... ta race*", "*n... ta mère*"... par un groupe d'individus. Des coups lui ont ensuite été portés au visage et à la poitrine, pendant que l'un des agresseurs filmait la scène.

Mardi 21 novembre 2017 - CARCASSONNE (11000)

Dans un supermarché, une personne de confession juive portant une étoile de David a été violemment heurtée et a subi des insultes de la part d'une femme accompagnée de ses filles. La victime a été ensuite giflée par l'une d'entre elles.

INCENDIE OU TENTATIVE**Jeudi 29 juin 2017 - ÉPINAY-SUR-SEINE (93800)**

Un individu a mis le feu à des poubelles placées devant la synagogue. Aucune victime n'est à déplorer. La porte de la synagogue ainsi qu'une partie de la façade ont été endommagées.

Samedi 4 novembre 2017 - CRÉTEIL (94000)

Une famille juive a été victime d'une tentative d'incendie pendant la nuit. Alertée par les aboiements de son chien, la famille constate que le feu a été mis au paillason de son palier. Intervention des pompiers et de la police. La porte de l'appartement a été dégradée et la famille est sous le choc. Le véhicule du père de famille avait été incendié la semaine précédente.

DÉGRADATION / VANDALISME**Samedi 7 janvier 2017 - VANVES (92170)**

Une personne de confession juive a constaté la disparition de sa mezouza, fixée depuis une vingtaine d'années sur le linteau de sa porte d'entrée.

Dimanche 5 mars 2017 - LYON (69003)

La plaque commémorative apposée au pied du Marronnier d'Anne Frank a été saccagée. Le maire du 3e arrondissement de la ville a déposé plainte.

Mercredi 8 mars 2017 - PANTIN (93500)

Un livre en céramique, une photographie et une veilleuse déposés sur une tombe portant une étoile de David ont été détruits.

Mercredi 29 mars 2017 - WALDWISSE (57480)

Une quarantaine de stèles a été vandalisée dans le cimetière juif de Waldwisse. Les stèles anciennes, enterrées à une dizaine de centimètres du sol, ont été arrachées de terre et couchées au sol. Certaines ont été brisées.

Jedi 13 avril 2017 - PARIS (75012)

La porte d'entrée d'un appartement, où réside une femme juive, a été dégradée par un voisin vociférant *"bande de sales p**** de Juives, je vais vous cramer, Hitler aurait dû vous fumer"*.

Jedi 20 avril 2017 - SAINT-LAURENT-DU-VAR (06700)

Suite à un différend, une femme de confession juive a été insultée de *"sale Juive"* par un individu qui lui a également arraché le rétroviseur gauche de son véhicule tout en criant *"Allah akbar"*.

Vendredi 21 avril 2017 - SAINT-JEAN-DE-LUZ (64500)

Une personne a découvert son véhicule tagué en plusieurs endroits à la peinture bleue, rouge et noire. L'inscription *"Vive marine le pen je roule sur les arabes n**** les juifs"* ainsi que quatre croix gammées ont été retrouvées sur le capot de la voiture. Sur le hayon *"sale p*** zboodman"*, sur l'aile arrière *"pd gros c**"* et sur les deux portières *"j'aime pas les noirs"* et *"i want fn"*.

Samedi 22 avril 2017 - BOURBONNE-LES-BAINS (52400)

Six tombes ont été dégradées et une sépulture profanée dans un cimetière communal israélite.

Dimanche 30 avril 2017 - PANTIN (93500)

Une personne de confession juive a découvert des inscriptions antisémites sur son véhicule stationné dans le parking de l'immeuble. Trois croix gammées ainsi que de nombreuses rayures étaient gravées sur la carrosserie.

Vendredi 19 mai 2017 - CAGNES-SUR-MER (06800)

De la peinture a été appliquée sur la caméra située au-dessus du portail d'une synagogue.

Jedi 1er juin 2017 - CRONENBOURG (67200)

Des individus ont jeté des pierres, renversé une poubelle, éparpillé des débris et des débris de verre autour de 6 tombes dans un cimetière juif.

Vendredi 9 juin 2017 - LYON (69003)

La porte d'accès aux parties communes de la synagogue a été dégradée.

Lundi 12 juin 2017 - LILLE (59000)

Une femme de confession juive constate sur la porte de son domicile une étoile de David gravée, avec le mot "*Youpin*" inscrit au-dessus.

Lundi 10 juillet 2017 - VALENCE (26000)

Suite à un différend de copropriété, une personne de confession juive a subi une injure antisémite de la part d'une copropriétaire en ces termes : "*Ça ne m'étonne pas, c'est un Juif* ». Cette dernière a ensuite dégradé sa porte d'appartement.

Mardi 18 juillet 2017 - GARGES-LÈS-GONESSE (95140)

Des tags antisémites ont été découverts sur la façade de la synagogue, tels que l'inscription "*sale*" accompagnée d'une étoile de David.

Mardi 18 juillet 2017 - LYON (69000)

La stèle en mémoire des enfants d'Izieu a été brisée.

Samedi 29 juillet 2017 - VILLEURBANNE (69100)

Une famille de confession juive a découvert sur la porte de son appartement l'inscription "*Hamas vaincra* », réalisée à la bombe de peinture. Leur mezzouza a également été dégradée.

Dimanche 6 août 2017 - SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS (94100)

En regagnant son véhicule, une personne de confession juive a constaté de nombreuses rayures sur l'ensemble de la carrosserie, dont une représentant une croix gammée. Un bracelet doté d'une étoile de David était accroché au rétroviseur intérieur.

Vendredi 18 août 2017 - DUNKERQUE (59140)

Des excréments ont été étalés à plusieurs reprises sur la porte d'accès à la synagogue.

Vendredi 25 août 2017 - AMIENS (80000)

Trois individus ont pénétré dans la synagogue et ont dégradé deux portes d'accès à la salle de prière. Des livres religieux ont été déchirés et imbibés d'alcool.

Mercredi 6 septembre 2017 - DRANCY (93700)

Un surveillant du Mémorial de la Shoah a constaté des rayures commises sur l'étoile de David apposée sur un wagon du mémorial.

Mercredi 13 septembre 2017 - MARSEILLE (13008)

Un individu casqué, monté sur un scooter, s'arrête à la hauteur de la caméra de surveillance extérieure de la synagogue. Il se saisit d'une planche de bois et détruit la caméra avant de prendre la fuite. La caméra venait d'être remplacée suite à une dégradation le 26 juillet dernier.

Mardi 19 septembre 2017 - GARGES-LÈS-GONESSE (95140)

Un mortier d'artifice, non allumé, a été retrouvé au pied du mur d'enceinte de la synagogue. La police ainsi que le déminage sont intervenus.

Mercredi 1er novembre 2017 - BAGNEUX (92220)

La stèle en mémoire d'Ilan Halimi a de nouveau été profanée. La plaque commémorative a été arrachée, quatre croix gammées et des inscriptions antisémites ont été retrouvées : « ... *ici c'est chez nous... ta mère bah c une p... libéré fofana SVP... hitler le sang... la barbarie n'est jamais fini* ». L'ensemble a été réalisé au feutre noir.

Samedi 4 novembre 2017 - PARIS (75016)

Une personne de confession juive a découvert que sa mezzouza avait été arrachée.

Dimanche 10 décembre 2017 – MAISONS-ALFORT (94700)

Le déflecteur d'une voiture appartenant à un homme de confession juive a été brisé. La voiture a été fouillée. L'autoradio et le GPS ont été détériorés et des effets personnels dérobés. L'inscription "Palistine" et une étoile de David, réalisées à l'aide d'un objet tranchant, ont été retrouvées sur le tableau de bord.

Dimanche 24 décembre 2017 - NÎMES (31000)

La porte principale de la synagogue de Nîmes a été dégradée par des tags réalisés à la bombe de peinture.

MENACES

PROPOS, GESTE MENAÇANT ET DÉMONSTRATION INJURIEUSE

Dimanche 1er janvier 2017 - INTERNET

À l'occasion d'une discussion sur Facebook, un internaute a fait l'objet de menaces de mort et d'insultes à caractère antisémite, notamment à l'encontre des enfants juifs.

Mardi 17 janvier 2017 - PANTIN (93500)

Un homme, brandissant un couteau à la main, a scandé *"Allah akbar , on va tous vous égorger"* devant une synagogue.

Mardi 17 janvier 2017 - PARIS (75016)

Un individu entre dans une rame de métro et agresse verbalement un passager en le traitant de « *Sale Juif*. Puis il entame un discours menaçant *"Les frères Kouachi c'était respectable ce qu'ils ont fait, vous devriez tous baisser les yeux, Allah est grand, faites attention je vais sortir une arme et tous vous buter un à un"*.

Mercredi 18 janvier 2017 - MONTREUIL-SOUS-BOIS (93100)

Une patiente mécontente a lancé une chaise sur la secrétaire médicale d'un cabinet ophtalmologique et dentaire, puis a ensuite insulté le directeur dans ces termes : *"Juifs de m..., vous êtes tous des voleurs, vous ruinez la France, Fabius, Attali, tous des voleurs"*. Elle a réitéré les propos « *Juifs de m..."* avant d'être mise à la porte.

Lundi 13 février 2017 - INTERNET

Un individu a envoyé sur la page Facebook de la Police Nationale un message menaçant de faire exploser la synagogue de Perpignan : *"bon demain ça va se passer comme ça on va la faire a la hitler, ça va n...du juif. Youra un attentat dans la synagogue de perpignan inshallah. Ramenez le fbi, la cia vous pourrez pas déjouer l'attentat inchallah"*. L'individu a été rapidement identifié et interpellé.

Dimanche 19 février 2017 - LA DÉFENSE (92800)

Dans une rame du RER A, un passager a menacé et insulté un homme de confession juive, porteur d'une kippa, en ces termes : *"sale Juif ... dommage que je n'ai pas de couteau pour te tuer"*. Il a réitéré ces propos à plusieurs reprises. Un agent de la RATP présent tente de calmer l'individu et fait accompagner la victime jusqu'au quai du tramway où il retrouve le même individu, qui l'insulte à nouveau de *"sale Juif"* ajoutant des allusions au conflit israélo-palestinien.

Jeudi 2 mars 2017 - LES LILAS (93260)

Un homme s'en est pris à ses voisins de confession juive en disant au fils: *"Tu es une honte pour ta religion, c'est à cause de vous que les gens n'aiment pas les Juifs"* puis s'adressant au père il ajoute *"Vivement les élections et Le Pen, il y en a marre des sales Juifs comme vous..."*, *"Vous allez fuir comme ton peuple sait si bien le faire, je vais enfin être tranquille et ton truc religieux sur ta porte je vais me faire un plaisir de te l'arracher"*.

Jeudi 16 mars 2017 - DUNKERQUE (59140)

Au cours d'un contrôle d'identité devant un immeuble, les forces de l'ordre sont prises à partie par un individu passant devant eux et déclarant *"Vous faites rien contre cette sous race de Juifs qui ont acheté tous les magasins de Dunkerque. Il faut tous les n****ces Juifs qui travaillent pas. Sale race de Juifs. C'est vraiment des sous m..."*

Lundi 20 mars 2017 - INTERNET

Suite à la publication sur sa page Facebook d'un événement intitulé *"Visite + pique-nique au Struthof"*, le Consistoire Israélite du Bas-Rhin a relevé des commentaires à caractère antisémite, tels que *"amener vos pizzas... il y a des fours"*.

Dimanche 9 avril 2017 - LIÉVIN (62800)

Alors qu'une femme de confession juive arrête sa voiture sur la voie publique, un second véhicule se gare à sa hauteur. Le conducteur l'insulte de *"sale Juive"* tandis que son passager crache en sa direction.

Mardi 9 mai 2017 - LA CELLE-SAINT-CLOUD (78170)

Trois hommes de confession juive portant une kippa, discutaient devant la synagogue. Un individu est passé sur le trottoir opposé et a proféré des insultes contre les Juifs avant de s'éloigner. Il est revenu quelques instants après et a insulté à nouveau les personnes présentes de *"Sales Juifs"*. Alors que l'une des trois personnes se dirigeait vers lui, l'auteur a pris la fuite en continuant de proférer des insultes et des menaces.

Mercredi 24 mai 2017 - INTERNET

Suite à la rupture d'un contrat de location, le client a posté sur la page Facebook de la société un avis faisant état de propos qui auraient été tenus par l'un des salariés : *"Encore un Juif, heureusement qu'il y a des Juifs quand même pour nous faire vivre et nous louer la salle. Ils se prennent pour les rois du monde, si Daesh pouvait s'occuper d'eux en se faisant exploser dans des synagogues pour tuer cette race de m..."*

Mercredi 14 juin 2017 - LES LILAS (93260)

Une femme de confession juive, obligée de passer par une cour collective et devant la fenêtre de sa voisine pour accéder à son domicile, a entendu des insultes la concernant proférées par cette dernière en s'adressant à sa tante : *"c'est elle la Juive", "cette saleté", "je vais la tuer"*. Lui demandant pourquoi elle l'insultait, la victime a été plaquée au mur par la tante. Le mari de la victime, alerté par les cris, arrive à son secours. La voisine continue ses insultes : *"Je vais tous vous égorger après le ramadan", si c'est pas pendant le ramadan, ce sera 40 jours après, pendant la fête de l'Aïd", "tu sais très bien que les barbus qui viennent chez moi, c'est pas des enfants de cœur, ils vont vous pointer", "Les Juifs on les extermine, je connais du monde ", "t'inquiète pas tu verras bien", "tu verras, bientôt t'es plus là", "Tu verras plus tes enfants", "tu sais très bien ce qui est arrivé aux Juifs qui ont voulu faire les malins".* Avant de partir, elle enchaîne *"Pourquoi t'as peur ? De toute façon c'est pour bientôt"*.

Mardi 27 juin 2017 - POITIERS (86000)

Un patient hospitalisé a menacé l'ensemble du personnel présent, dont le médecin de confession juive, *"Je vais tous vous égorger comme Daesh, Docteur, sale Juive"*.

Mardi 22 août 2017 - PARIS (75018)

Un homme de confession juive se fait régulièrement insulter par son voisin en ces termes *"Mort aux Juifs »*, *"sale race »*, *"Hé, le Juif"*. Ce dernier tambourine à sa porte en faisant des gestes obscènes, muni d'un bâton et d'une barre de fer.

Mercredi 23 août 2017 - MARSEILLE (13000)

Un individu porteur d'un couteau a proféré des menaces sur les passants. Interpellé par des policiers, l'homme a crié à plusieurs reprises *"je vais tuer tous les Juifs et les Arabes"*.

Lundi 28 août 2017 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)

Le voisin d'une femme de confession juive a tenu les propos suivants en sa présence : *"ce sont les Juifs qui ont tué le Christ... faut voir à combien sont les prix des médecins juifs... Ils sont tous riches..."*

Jeudi 31 août 2017 - PARIS (75011)

Suite à une altercation au sujet du volume de la musique trop élevé dans un train, une personne de confession juive et son fils ont été insultés et menacés par un individu en ces termes : *"Comment tu me parles, t'es pas ma mère, t'es rien pour moi tu vas fermer ta grosse gu... de c...e...."* suivi de *"t'es pas toute seule, t'es accompagnée par ton mec, tu vas voir je vais l'empoigner on va se battre"...* *"T'es cochonne et lui c'est un gros porc"* qu'il a répété à plusieurs reprises. *"Vous les Juifs, vous êtes tous des gros porcs et des cochonnes et des cochons et dans ce cas là, je vais l'en... à quatre pattes"*. *"Toi, tu ne sortiras pas vivante du compartiment, tu sortiras avec un couteau dans le dos et tous les Juifs, de toute façon je vais les égorger, Allah akbar , race de m..."*

Lundi 18 septembre 2017 - GARGES-LÈS-GONESSE (95140)

Alors que des fidèles installent la souccah dans la cour de la synagogue, plusieurs individus tentent de sauter par-dessus la clôture. Ces derniers insultent les fidèles présents en ces termes : *"Mort aux Juifs"*, *"....vous êtes morts"*, *"Allah akbar , bandes d'enc..."*.

Samedi 30 septembre 2017 - PARIS (75016)

Le responsable de la sécurité d'une synagogue s'est fait insulter en ces termes : *"sale Juif"* puis *"ils auraient dû tous vous tuer pendant la Seconde Guerre mondiale"*, par un individu voulant pénétrer dans le lieu de culte.

Lundi 2 octobre 2017 - INTERNET

Le commentaire *"ni...e les juifs, ni...ez tous vos mères les juifs... je vais faire un attentat à la synagogue vous allez rien comprendre"* a été relevé par le journal La Provence suite à la publication sur sa page Facebook d'un article intitulé "le frère de Mohamed Merah jugé pour complicité d'assassinats".

Lundi 16 octobre 2017 - PARIS (75020)

Un couple de confession juive a été victime d'insultes antisémites proférées par des voisins, en ces termes : *"Sales Juifs, vous êtes des Gitans, on a marre des sales Juifs, dommage qu'Hitler n'ait pas assez gazé de Juifs"*.

TRACT ET COURRIER**Vendredi 20 janvier 2017 - LORIENT (56100)**

Un autocollant, accompagné du texte "*Valls, une étoile est née*", a été retrouvé apposé sur la vitrine extérieure d'un local politique. Manuel Valls y était représenté de dos avec une étoile de David à la place de son postérieur.

Vendredi 3 mars 2017 - VILLEMOMBLE (93250)

Un tract reprenant la Une d'un journal d'extrême droite en ces termes "STOP....JUIFS" a été déposé dans des boîtes aux lettres. Des étoiles de David ont été dessinées sur les photographies de Patrick Bruel et Josiane Balasko avec la mention "*Benguigui satanas crapules 2 juifs*". Ces photos étaient entourées de l'inscription "*Juifs*".

Mardi 11 juillet 2017 - VANVES (92170)

Une famille de confession juive a trouvé à deux reprises, dans sa boîte aux lettres, des courriers anonymes d'insultes et de menaces de mort antisémites, tels que : "*Moi j'suis un vrai Français je vote lepen j'em... ces sales juifs de votre race ces juifs de votre races faut les brûler vive Hitler-G... = sale juif A mort ces juifs* ». Les propos étaient ponctués de croix gammées. L'auteur a été identifié.

Mercredi 18 octobre 2017 - VILLEMOMBLE (93250)

Un homme de confession juive a reçu une lettre d'insultes à caractère antisémite. Grâce à une caméra installée chez un voisin proche, l'individu a été confondu et convoqué en justice.

Mardi 24 octobre 2017 - GRENOBLE (38000)

Le président d'une association juive a reçu un courrier fustigeant la participation de la Ministre de la Justice au dîner organisé par cette association. Ce courrier contenait des propos antisémites et injurieux.

Samedi 11 novembre 2017 - CLICHY-SOUS-BOIS (92110)

Des tracts ont été distribués dans la rue : "*Si vous rencontrez un Juif, tuez-le*".

Lundi 27 novembre 2017 - PARIS (75017)

Un restaurateur caché a reçu par courrier l'un des flyers publicitaires de son restaurant, distribué dans les boîtes aux lettres de son quartier, tagué avec les inscriptions suivantes : "*Vivement l'Islam*" et "*Goye !*"

Mercredi 6 décembre 2017 - PARIS (75005)

Une association juive a reçu pour la seconde fois un mail à caractère antisémite émanant d'un bar "interdit aux Juifs et aux chiens", menaçant "*qu'ils aimeraient bien faire le nettoyage eux-mêmes*" et précisant "*vouloir commencer par un incendie à la synagogue pourrie*". Le second mail précise que l'auteur souhaite annihiler les Juifs. "*Que dès qu'il en aura la possibilité, ils feront construire des rangées de potence place du... où les Juifs seront pendus sans discrimination et ils y resteront pendus jusqu'à ce qu'ils puent*" et explique que "*cela durera jusqu'à ce que le dernier Juif de la ville soit exterminé*".

INSCRIPTION

Mercredi 8 février 2017 - VILLEURBANNE (69100)

Une inscription antisémite "*JUIF NTM*" ainsi qu'une croix gammée ont été retrouvées sur les murs d'une pharmacie appartenant à une personne de confession juive.

Dimanche 12 février 2017 - PONTIVY (56300)

L'inscription "*JUDEN RAUS*" a été réalisée à l'aide d'une bombe de peinture sur le volet roulant d'un local.

Mardi 14 février 2017 - LES LILAS (93260)

Les membres d'une famille de confession juive ont constaté sur leur porte d'appartement, les inscriptions "*juifs aux fours vite*" réalisées au marqueur.

Vendredi 3 mars 2017 - MARIGNANE (13700)

Une inscription "*juif les fdp*", d'une hauteur de 3 cm et de 30 cm de long, a été découverte sur la barrière de sécurité de l'entrée d'une synagogue.

Vendredi 10 mars 2017 - INTERNET

Le Parti Républicain a publié sur son compte Twitter une infographie intitulée "*La Vérité sur la galaxie Macron*", représentant une caricature du candidat à la présidentielle Emmanuel Macron. Ce dernier y apparaît en ancien banquier, vêtu d'un costume, un chapeau haut de forme, avec un nez crochu, un cigare et une faucille rouge, entouré de ses soutiens. Cette caricature reprend les codes iconographiques de la propagande antisémite des années 1930.

Vendredi 14 avril 2017 - PARIS (75020)

Une avocate de confession juive a retrouvé la plaque professionnelle de son cabinet taguée d'une croix gammée et de l'inscription "*= ED = SS*".

Lundi 1er mai 2017 - LACANAU (33680)

Une affiche autocollante représentant la caricature d'un juif, accompagnée de l'inscription "*Salé Juif paye ta cotise*", a été collée sur la vitrine d'un magasin de vêtements.

Samedi 27 mai 2017 - BOUGUENAIS (44340)

Les tags suivants ont été retrouvés sur la façade d'un commerce "*Magasin interdit aux Juifs*", accompagnés de quatre croix gammées.

Jeudi 22 juin 2017 - ÉVREUX (27000)

L'inscription "*C ton travail sale juif*", accompagnée d'une croix gammée, a été retrouvée sur une affichette accrochée dans une salle de classe.

Dimanche 25 juin 2017 - PARIS (75015)

Une personne de confession juive se plaint de différends de voisinage accompagnés d'injures. De plus, des inscriptions antisémites sont apposées sur sa porte d'entrée, tel que *"sale juive"* ou *"sale juive déménage"*.

Lundi 26 juin 2017 - HAUTE ÉPINE (60690)

Une croix gammée et une étoile de David ont été réalisées sur la chaussée.

Jeudi 13 juillet 2017 - GRENOBLE (38000)

Un tag *"JUIF"* réalisé à la peinture rouge a été découvert sur la façade d'un magasin d'optique appartenant à une personne de confession juive. Un second tag de même typographie et de même couleur a été découvert le jour même sur un abribus séparant son autre boutique d'optique de celle de ses parents, située dans une ville voisine.

Mardi 31 octobre 2017 - ORNANS (25290)

Une croix gammée a été dessinée sur la boîte aux lettres d'une personne de confession juive.

Mardi 12 décembre 2017 - LAVERUNE (34880)

Des inscriptions antisémites ont été retrouvées sur trois portes dans les toilettes d'un centre commercial. Sur chacune d'elles, une croix gammée ainsi que les inscriptions *"les juifs dehors"* et *"Jerusalem capitale de la Palestine"* ont été retrouvées.

Mercredi 27 décembre 2017 - CAZERES (31220)

Des tags antisémites ont été découverts sur un abri de la gare : *"Ras le bol de la domination, les Juifs tiennent le monde par les c..."*

*UMJ : Unités Médico-Judiciaires.

*ITT : Incapacité Totale de Travail.

3. EXTRAITS DE LA LISTE DES CONDAMNATIONS PRONONCÉES EN 2017

Audience du 19 janvier 2017**Affaire H. / Rappel des faits — 2 décembre 2016 - PARIS (75019)**

Un jeune homme de confession juive, portant une kippa et tsitsit, a été insulté puis poursuivi par un individu qui lui a tout d'abord porté un coup de poing, puis des coups de couteau. Suite à ses blessures, la victime a été hospitalisée et opérée du bras.

Le prévenu a été relaxé.

Audience du 23 janvier 2017**Affaire Q. / Rappel des faits — décembre 2013 - TOULOUSE (31500)**

Un individu a posté sur un réseau social une photo le représentant, faisant le geste de la "quenelle" devant un établissement scolaire juif.

La cour d'appel de Toulouse a condamné Noël Gérard, alias "Joe le Corbeau" à 6 mois de prison avec sursis et 14 000 euro de D&I.

Audience du 30 janvier 2017**Affaire G. / Rappel des faits — 6 janvier 2016 - PARIS (75020)**

Une école juive fait l'objet de jets de pierres et divers débris, de jour comme de nuit.

L'auteure des faits a été condamnée à trois mois de prison ferme.

Audience du 6 mars 2017**Affaire A. / Rappel des faits — 11 janvier 2016 - MARSEILLE (13009)**

Un enseignant d'une école juive, portant une kippa et un livre de prières, a été agressé par un adolescent de 15 ans armé d'une machette, se réclamant de l'Etat Islamique et déterminé à "tuer un Juif".

Le prévenu a été condamné à 7 ans de prison ferme et à 5 ans de suivi socio-judiciaire.

Audience du 19 avril 2017**Affaire C. / Rappel des faits — 20 mars 2017 - INTERNET**

Suite à la publication sur sa Facebook d'un événement intitulé "visite + pique-nique au Struthof", le Consistoire israélite du Bas-Rhin a relevé des commentaires à caractère antisémite, tels que "amener vos pizzas... il y a des fours".

L'affaire a été classée sans suite.

ATTENTAT CONTRE UNE ÉPICERIE CACHER
19 septembre 2012 - SARCELLES (95200)
Rappel des faits

Mercredi 12 septembre 2012, 6 mois jour pour jour après l'attentat contre l'école juive de Toulouse, à 12h30, deux hommes longent la devanture de l'épicerie « cacher » Naouri. Arrivés devant l'entrée ils dégoupillent une grenade et la jettent à l'intérieur avant de prendre la fuite.

L'explosion est énorme et les vitres volent en éclats. Plusieurs personnes sont blessées dont une touchée par des éclats de métal au mollet et au poignet.

Suite à une enquête minutieuse, la cellule terroriste islamiste « Cannes-Torcy » est démantelée. Le 6 octobre 2012, 12 personnes sont interpellées dans plusieurs villes de France. François Molins déclarera alors qu'« il s'agit du groupe terroriste le plus dangereux démantelé depuis 1996 ».

Le chef présumé de la cellule Jérémie Louis-Sidney est tué par le GIGN de Strasbourg après avoir tiré sur les policiers lors de son interpellation. Son second, Jérémie Bailly, est interpellé en Seine-et-Marne. Les enquêteurs trouvent à son domicile une « liste de structures israélites », potentielles cibles d'attaques futures. Lors des perquisitions, les policiers trouvent dans un box du matériel pour fabriquer des bombes, des armes et des munitions, ainsi que deux chargeurs garnis et trois canettes bourrées d'explosif, dont une sertie de clous. Sur les 12 arrestations, 7 suspects ont été déférés et incarcérés. Une information judiciaire est ouverte notamment pour « tentative d'assassinat en lien avec l'appartenance avec une religion, en relation avec une entreprise terroriste ». Le 1er juillet 2013, 3 autres suspects sont interpellés dans le cadre de cette enquête antiterroriste.

L'enquête des juges d'instruction a été clôturée en juin 2015.

Procès de la cellule « Cannes-Torcy »
20 avril 2017 - 22 juin 2017
Cour d'Assises de Paris

20 membres, âgés de 23 à 33 ans, sont jugés. Les peines :

- **Jérémy Bailly est condamné à 28 ans de prison ferme, jugé coupable d'avoir lancé la grenade ;**
- **Ibrahim Boudina est condamné à 20 ans de prison ;**
- **Rached Riahi, (absent au procès et qui serait localisé en Syrie), est condamné à 20 ans de prison ;**
- **Jamel Bouteraa est condamné à 18 ans de prison ;**
- **Kevin Phan est condamné à 18 ans de prison ;**
- **Meher Oujani est condamné à 13 ans de prison ;**
- **Sydney Decoups est condamné à 7 ans de prison ;**
- **Victor Guevara est condamné à 5 ans de prison dont 3 avec sursis assorti d'une mise à l'épreuve de 3 ans ;**
- **Florian Lesoeur est condamnée à 3 ans de prison dont 1 avec sursis assorti d'une mise à l'épreuve de 3 ans ;**
- **Michaël Amsalem est condamné à 5 ans de prison avec sursis assorti d'une mise à l'épreuve de 3 ans ;**
- **Sofien Hamrouni est condamné à 1 an ;**
- **Zyed Tliba et Nizar Jabri ont été acquittés.**

Tous les condamnés sont inscrits au FIJAIT, le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes.

Audience du 31 mai 2017**Affaire S. / Rappel des faits — 6 novembre 2016 - STRASBOURG (67000)**

En rentrant de la synagogue, trois hommes de confession juive, portant une kippa et l'habit traditionnel, ont été agressés par un individu. S'adressant à l'un des fidèles, *"qu'est-ce que tu regardes sale Juif ?"*. L'agresseur lui dit ensuite *"viens que je te bute"*, puis lui porte des coups de pied aux jambes et des coups de poing au niveau de la pommette et de l'arcade sourcilière gauche. Un cycliste intervient et met en fuite l'agresseur. Blessée, la victime a dû être transportée aux Urgences. Un peu plus tard, une seconde victime a reçu des crachats et la troisième s'est fait traiter de *"sale Juif"*, *"fils de p..."*, *"va-t-en d'ici, sinon..."*. Trois plaintes ont été déposées.

Le prévenu a été condamné à :

- **6 mois de prison avec sursis et mise à l'épreuve comprenant une obligation de soins, de travail et d'indemnisation des victimes ;**
- **verser 1000 € de D&I à la victime et 300 € à la LICRA, SOS RACISME et au MRAP, parties civiles**

Audience du 7 juillet 2017**Affaire D. / Rappel des faits — 23 mai 2016 - MARSEILLE (13010)**

Une femme de confession juive a trouvé dans sa boîte aux lettres la copie d'une plainte déposée par sa voisine à son encontre en 2011, la soupçonnant d'appels malveillants. Sur cette copie, la voisine a écrit au marqueur *"piqûre de rappel, D... D.. ! N'oubliez pas, malfrat, Juif"*.

Médiation - L'auteure des insultes a reconnu les faits et s'est engagée à ne plus entrer en contact avec la victime et à l'indemniser symboliquement de 100 € pour préjudice moral.

Audience du 11 juillet 2017**Affaire I. / Rappel des faits — 11 juillet 2017 - VANVES (92170)**

Une personne de confession juive a reçu un courrier où était inscrit *"La famille "A... , le palier n'est pas une décharge publique, les caddies du supermarché c'est pour faire des commissions et non pour ramener chez vous, la prochaine fois, je vous dénonce au supermarché carrefour market sale juif, signé le gardien d'immeuble"*. Six dessins de croix gammées ont été réalisés sur le courrier.

L'auteur a été placé sous curatelle renforcée. Laissé libre avec une convocation en vue d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité.

Audience du 27 septembre 2017**Affaire S. / Rappel des faits — 17 février 2015 - SARRE-UNION (67260)**

Le cimetière juif de Sarre-Union a été profané et 280 tombes ont été dégradées : bris des pierres tombales et déplacements des objets de culte. Le monument à la déportation situé à l'intérieur du cimetière a été également vandalisé.

Les prévenus ont été reconnus coupables et condamnés à :

- **8 mois d'emprisonnement avec sursis et obligation d'effectuer 140 heures de TIG dans le délai de 18 mois pour l'un des prévenus**
- **12 mois d'emprisonnement avec sursis et obligation d'effectuer 140 heures de TIG dans le délai de 18 mois pour trois autres prévenus**
- **18 mois d'emprisonnement avec sursis et obligation d'effectuer 140 heures de TIG dans le délai de 18 mois et de se soumettre à une obligation de soins pour le dernier prévenu.**

ATTENTAT CONTRE UNE ÉCOLE JUIVE**19 mars 2012 - TOULOUSE (31000)****Rappel des faits**

Lundi matin, à 7h57, devant l'école juive Ozar Atorah de Toulouse, le terroriste Mohammed Merah arrive casqué, sur un scooter, et abat Jonathan Sandler (z'l), 30 ans, enseignant à l'école et ses deux enfants Gabriel (z'l), 4 ans et Arié (z'l), 5 ans, avant de s'introduire dans la cour de l'établissement. Il poursuit Myriam Monsonego (z'l), 7 ans, la saisit par les cheveux et l'exécute froidement, à bout portant, d'une balle dans la tête. Le terroriste repart à vive allure sur son deux-roues après avoir tiré sur un collégien de 15 ans qui avait tenté de protéger la petite Myriam, le blessant grièvement à l'épaule et aux côtés.

Au total la tuerie a duré 36 secondes.

Le 22 mars, il est abattu par le RAID à son domicile après un siège de 32 heures.

Procès de Albelkader Merah et de Fettah Malki**2 octobre 2017 - 2 novembre 2017****Cour d'Assises de Paris**

Frère aîné de Mohamed Merah, Albelkader Merah est poursuivi pour avoir aidé le terroriste islamiste à assassiner sept personnes : trois militaires, Imad Ibn Ziaten le 11 mars, Abel Chennouf et Mohamed Legouad (un quatrième, Loïc Liber, grièvement blessé, reste tétraplégique) le 15 mars, puis, le 19 mars, Jonathan Sandler et ses deux enfants, Arieh, 5 ans, et Gabriel, 4 ans, puis Myriam Monsonégo, 7 ans (un collégien est aussi gravement touché).

Fettah Malki est poursuivi pour avoir fourni au terroriste une arme et un gilet pare-balles.

- ***Abdelkader Merah, est condamné à 20 ans de réclusion criminelle pour association de malfaiteurs en lien avec une organisation terroriste criminelle ;***
- ***Fettah Malki est condamné à 14 ans de réclusion criminelle pour association de malfaiteurs à but terroriste ;***
- ***Les deux peines sont assorties d'une période de sûreté des deux-tiers.***

Le Parquet de Paris a interjeté appel de l'arrêt rendu condamnant Abdelkader Merah à 20 ans de prison, ne le jugeant pas complice des sept assassinats. La date du procès en appel est en attente.

Audience du 6 novembre 2017**Affaire C. / Rappel des faits — 21 juillet 2016 - MARSEILLE (13007)**

La compagne d'un voisin est venue, accompagnée de ses deux fils adolescents, insulter une résidente de l'immeuble de confession juive en ces termes : *"Sale Juive descends, je vais te régler ton compte, je suis pire que Daesh, Allah akbar , tu descends pas parce que tu es comme tous les Juifs, tu te caches, tu as volé l'appartement dans lequel tu habites ; Israël n'existe pas, vous nous avez pris la Palestine"*. Prise de peur, la victime a refermé ses volets et dans le même temps a entendu des bruits qui ressemblaient à des jets de projectiles.

Chacun des auteurs a été condamné à verser une amende de 500 euros de D&I à la victime.

Audience du 9 novembre 2017**Affaire L. / Rappel des faits — 26 août 2016 - INTERNET**

Une enseignante du Lycée Janson-de-Sailly postait depuis quelques mois des messages antisémites et négationnistes sur son compte Facebook tels que : *"La Shoah a été orchestrée par les Juifs"*, ou encore en parlant du Président Hollande *"ce Juif ayant profité de son appartenance à la communauté pour monter en politique"*, *"Hollande est juif et le nie"*. Le Procureur de Paris a été saisi.

L'auteure a été déclarée coupable du délit de contestation de crime contre l'humanité et diffamation raciale et condamnée à verser 1500 euros d'amende à plusieurs associations.

Audience du 30 décembre 2017**Affaire L. / Rappel des faits — 12 octobre 2017 - NIMES (30000)**

Un rabbin, son épouse et leurs enfants ont fait l'objet d'injures antisémites *"sales Juifs"* de la part d'un automobiliste. L'individu a été retrouvé et a reconnu les faits.

L'auteur des faits a été condamné à 2 mois de prison ferme et à verser 500 euros de D&I pour chacune des victimes.

*ITT : Incapacité Totale de Travail.

*D&I : Dommages et Intérêts.

*TIG : Travail d'Intérêt Général.

4. MEURTRE DE SARAH HALIMI (Z'L)

Lettre ouverte à Gérard Collomb Par Alexandra Laignel-Lavastine Atlantico (25/05/2017)	60
L'appel de 17 intellectuels: «Que la vérité soit dite sur le meurtre de Sarah Halimi» Tribune Le Figaro (06/06/2017)	63
Pourquoi la mort de Sarah Halimi doit nous rappeler que tuer un juif, c'est "assassiner la France" Par Hagay Sobol Huffington Post (02/02/2018)	65



Marche blanche organisée
en mémoire de Sarah Halimi (z'l)

9 avril 2017, Paris 11e

LETTRE OUVERTE À GÉRARD COLLOMB

PAR ALEXANDRA LAIGNEL-LAVASTINE

ATLANTICO (25/05/2017)

Docteur en philosophie, historienne, essayiste, longtemps critique au Monde, Alexandra Laignel-Lavastine a reçu le Prix de l'Essai européen en 2005, le Prix de la Licra en 2015 pour *La Pensée égarée. Islamisme, populisme, antisémitisme : essai sur les penchants suicidaires de l'Europe* (Grasset) et la Mémorah d'or 2016 pour l'ensemble de son œuvre. Elle est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages, la plupart traduits à l'étranger.

Dix ans plus tard, nous en sommes donc au même point. D'un Halimi à l'autre, d'Ilan à Sarah, nous sommes même devant un cas d'école auquel ceux qui scrutent l'inconscient collectif et ses pathologies seraient bien inspirés de s'intéresser.

Monsieur le ministre,

Une femme juive, médecin, surprise dans son sommeil, est atrocement torturée pendant plus d'une heure. Elle a 65 ans et elle vit dans un modeste immeuble du XI^{ème} arrondissement de Paris, rue Vaucouleurs. Le meurtrier, qui s'introduit chez elle par le balcon, s'acharne avec une violence inouïe sur sa victime, provoquant une vingtaine de fractures au corps et au visage, avant de la défenestrer, agonisante, du troisième étage. Pendant ce temps, la police (aussitôt prévenue) est sur le palier. Les trois hommes armés n'interviennent pas.

Les voisins (plusieurs dizaines de personnes) entendent ses hurlements. Ils ne bronchent pas. Les médias nationaux sont alertés. Ils n'enquêtent pas et passent le meurtre sous silence. Elle s'appelait Sarah... Sarah Halimi.

Cette scène épouvantable ne s'est pas déroulée en 1942, avant ou après la Rafle du Veld'hiv, mais... dans la nuit du 3 au 4 avril 2017 aux cris de « Allah Akbar », dans un minuscule HLM situé à quelques encablures du Bataclan. Une marche blanche à sa mémoire sera organisée le dimanche d'après à Belleville. Elle s'est heurtée à des « Mort aux Juifs ! » de la part de jeunes des cités avoisinantes, certain ajoutant : « On a nos kalach ! ». Dans la foulée, le procureur de Paris, François Molins, s'est empressé d'expliquer qu'il fallait attendre le résultat de l'enquête avant de se prononcer sur la nature du crime. Sait-on jamais : une femme juive âgée sauvagement massacrée par un vigoureux islamiste de 27 ans au lourd passé de délinquant (condamnations multiples pour trafic de drogue et violences) pourrait bien relever d'une simple querelle de voisinage... D'autant que le criminel, Kada Traoré, d'origine malienne, la traitait régulièrement de « sale juive », si bien qu'elle avait confié à son entourage la crainte qu'il lui inspirait. « Nous sommes en guerre », annonçait Manuel Valls le 13 janvier 2015, « pour que les musulmans n'aient plus honte et pour que les Juifs n'aient plus peur ». Remarquable bilan.

Vous venez donc, Monsieur le ministre, de prendre vos fonctions dans un pays où il est redevenu possible d'assassiner des Juifs sans que nos compatriotes ne s'en émeuvent outre mesure. À cet égard, vos prédécesseurs, de droite comme de gauche, ont eux aussi préféré ne pas regarder plus loin que le bout du balai avec lequel ils enfouissaient la poussière sous le tapis. Aucun n'a été la hauteur. Le serez-vous ? Ce dimanche 21 mai, sur la chaîne de télévision i24News, le frère de Sarah Halimi déclarait avec une extraordinaire dignité : « J'ai attendu sept semaines avant de m'exprimer. Le silence de mort qui continue d'entourer l'assassinat de ma sœur est insupportable ». Un fait divers ? Même pas. Dans l'atmosphère déliquescence qui règne au pays

de Dieudonné, pour qui « les Juifs sont des chiens » (on se tord de rire), il faut croire qu'un chien écrasé mérite effectivement plus d'attention qu'une Juive assassinée.

En votre âme et conscience, je sais, Monsieur le ministre, que vous partagez ce diagnostic. Je me souviens vous avoir accompagné en Roumanie au début des années 90, peu après la chute du communisme, pour y promouvoir la démocratie, en général assez peu compatible avec l'antisémitisme. À l'époque, nous nous inquiétions ensemble de voir certaines élites d'Europe de l'Est renouer avec leur vieille passion antijuive. Mais voilà que la judéophobie qui fait désormais couler le sang en Europe ne vient plus de l'extrême droite : elle est de facture musulmane.

Beaucoup plus embarrassant... Malgré cette mutation, je me prends à espérer que votre fermeté et vos convictions d'alors sauront arracher la France d'aujourd'hui à son somnambulisme. Car comme le remarque l'un des deux avocats de la famille Halimi, Maître William Goldnadel, « le meurtrier aurait été blond aux yeux bleus, toute la France serait descendue dans la rue. Il est islamiste, toute la France rase les murs ».

C'est ainsi que de ce crime antisémite, il ne fut pas question pendant la campagne présidentielle. Quant aux journalistes, qu'on a vu autrement plus zélés dans l'« affaire Théo », tous se sont mis au garde-à-vous — une première ! — devant les appels à la prudence de Monsieur le procureur. Hormis la presse juive, seul un journal texan en a parlé. Or, le rapport de police vient de tomber et les avocats ont tenu une conférence de presse ce lundi 22 mai pour s'étonner de la « chape de plomb » qui pèse sur cette affaire. De fait, l'enquête confirme ce que nous savions déjà sur le calvaire de la malheureuse. En pire. Son bourreau l'a massacré en récitant des sourates du Coran et en la traitant de « Satan » en arabe (l'attaque a été enregistrée par un voisin). Après l'avoir achevée à la barbe des trois policiers de la Bac présents dans l'immeuble dès 4 heures, mais qui attendaient... des renforts, le tueur est repassé chez les voisins par le même balcon et s'est remis à prier. Les renforts sont arrivés. L'interpellation a eu lieu à 5 heures 35. L'homme n'a pas résisté. Sarah Halimi, elle, gisait, morte, sur le trottoir.

Ces faits sont gravissimes. Mais on trouve une fois de plus, contre vents et marées, le moyen de se rassurer à bon compte. Tout comme le massacreur de Nice, le djihadiste de Belleville serait « fou ». Ouf, on respire ! À ce titre, et parce qu'il était un peu « exalté », les policiers ne l'ont pas incarcéré, mais envoyé dans un hôpital psychiatrique où il est toujours soigné au frais du contribuable. Dans ce domaine, on ne lui connaît toutefois aucun antécédent.

Vous vous souvenez peut-être, Monsieur le ministre, que ce déni a déjà tué sur le sol français. On comment ne tirer aucune leçon des errements policiers durant la séquestration (23 jours) du jeune Ilan Halimi, kidnappé, martyrisé et assassiné parce que Juif par le Gang des barbares en 2006. Le quai des Orfèvres s'était entêté à suivre la piste, absurde mais moins dérangeante, d'un règlement de compte entre bandes. Le patron de la PJ lui-même n'en démordait pas, y compris après la capture de Youssouf Fofana qui s'était tranquillement enfui en Côte-d'Ivoire (où des agents du Mossad l'arrêteraient) : Il n'y a pas et il ne saurait y avoir d'antisémitisme en France !. Pas de chance, la justice retiendra l'antisémitisme comme circonstance aggravante.

Dix ans plus tard, nous en sommes donc au même point. D'un Halimi à l'autre, d'Ilan à Sarah, nous sommes même devant un cas d'école auquel ceux qui scrutent l'inconscient collectif et ses pathologies seraient bien inspirés de s'intéresser. Vous aussi, M. le ministre, et de très près. Deux Juifs suppliciés dont la mort aurait pu être évitée avec un brin de jugeote, cela commence à faire beaucoup. Alors oui, c'est insupportable et c'est désormais votre affaire. C'est insupportable pour les Juifs, mais cela devrait l'être plus encore pour les non-Juifs.

Du moins dans une démocratie « normale » et bien portante. Car la recrudescence de l'antisémitisme constitue toujours un baromètre infallible s'agissant d'évaluer la santé morale d'une société. Or, qu'avons-nous sous les yeux en 2017 ? La haine autorisée et le passage à l'acte décomplexé des uns. La cécité volontaire et l'approbation, silencieuse ou joyeuse, des autres. Et, last but not least, la tragique indifférence du plus grand nombre.

Il est vrai que si le bourreau n'avait pas le bon profil, la victime non plus. À cet égard, auriez-vous remarqué, M. le ministre, l'étrange phénomène que voici ? Aussi longtemps que nos barbares de fabrication locale ne tuaient que des Juifs — Ilan Halimi en 2006, les enfants de Toulouse en 2012, un couple au Musée juif de Bruxelles en mai 2014, des gens faisant leurs courses Porte de Vincennes en janvier 2015, la réplique de Copenhague juste après et déjà oubliée, ce n'était pas bien grave. Ils devaient quand même être un peu « coupables » puisque cela fait deux mille ans qu'on le dit. Dans le lot, il y avait certes quelques soldats « arabes » et autres journalistes « islamophobes » qui l'avaient peut-être un peu cherché. On n'allait pas en faire une histoire. Mais au Bataclan, des « Français innocents », pour reprendre le lapsus de Raymond Barre après l'attentat antisémite de la rue Copernic en 1980, c'était inacceptable ! Ce refrain, sans que ceux qui l'entonnent pensent nécessairement à mal, nous y avons eu droit sur tous les tons au lendemain du 13 novembre : « Mais pourquoi nous ? Pourquoi la France ? Pourquoi des innocents ? ».

Et pourquoi s'arrêter en si bon chemin au beau milieu du sanglant été 2016 ? Le 31 juillet, une tribune signée par une centaine de personnalités musulmanes procédait ainsi à une soustraction bizarre. Elles réclamaient une réorganisation de l'islam de France « après l'assassinat de caricaturistes, après l'assassinat de jeunes écoutant de la musique, après l'assassinat d'un couple de policiers, après l'assassinat d'enfants, de femmes assistant à la célébration de la fête nationale, aujourd'hui l'assassinat d'un prêtre célébrant la messe ». Cherchez l'erreur... Tous les attentats récents étaient énumérés, sauf ceux ayant visé des Juifs, collectivement massacrés ou individuellement poignardés et blessés. Sans doute par distraction. Des réactions outrées ? Si peu...

Que comptez-vous faire, Monsieur le ministre, pour secouer cette terrifiante apathie ? Il ne suffira pas, cette fois, de briser les avertisseurs d'incendie, forcément « néo-réactionnaires », pour que le feu s'éteigne de lui-même. Un tour de passe-passe où nos bien-pensants de service s'illustrent depuis 2002. À moins que vous ne choisissiez d'avoir tort avec les djihadistes plutôt que d'avoir raison avec les réalistes ? On ne s'en sortira pas non plus à pratiquer la pensée magique et à communier dans ce catéchisme antédiluvien selon lequel le Mal ne saurait en aucun cas surgir du camp du Bien, celui des anciens « damnés de la terre »

Source : Atlantico

L'APPEL DE 17 INTELLECTUELS: «QUE LA VÉRITÉ SOIT DITE SUR LE MEURTRE DE SARAH HALIMI»

TRIBUNE

LE FIGARO (06/06/2017)

Dans un texte publié en exclusivité dans Le Figaro, Alain Finkielkraut, Michel Onfray, Jacques Julliard, Élisabeth Badinter, Marcel Gauchet et d'autres personnalités* appellent à ce que toute la lumière soit faite sur la mort de cette Française de confession juive tuée aux cris d'«Allah akbar». Ce crime d'une barbarie rare, qui a eu lieu en pleine campagne présidentielle, a reçu peu d'attention des médias.

Le 4 avril dernier, Sarah Halimi, Française de confession juive, âgée de 65 ans, mère de trois enfants et retraitée, a été torturée à son domicile aux cris d'«Allah akbar» puis défenestrée. La victime vivait dans un HLM du quartier de Belleville depuis une trentaine d'années. Cette nuit-là, son voisin, Kobili Traoré, 27 ans, a pénétré chez elle vers quatre heures du matin, l'a agressée et a commencé ses sévices. «Le rapport de police confirme que ma sœur a subi des actes de torture pendant près d'une heure, il l'a massacrée. Les dégâts sont tels que ma décence ne me permet pas de vous donner des détails», expliquera William Attal, le frère de Sarah Halimi. Une partie de la scène a été enregistrée par un voisin. La bande-son, que possèdent les enquêteurs, confirme le calvaire de Sarah Halimi. Les coups gratuits portés par l'agresseur sont d'une violence extrême. L'autopsie révélera plus d'une vingtaine de fractures sur le corps et le visage de la victime. Tandis qu'il s'acharne sur Sarah Halimi, le criminel la qualifie de «Sheitan» («démon» en arabe). Il déclame des sourates du Coran, crie «Allah akbar» plus d'une dizaine de fois. Les hurlements retentissent jusqu'au rez-de-chaussée de l'immeuble. Personne ne vient en aide à Sarah Halimi. En revanche, des voisins appellent la police, qui se rend sur place, mais n'intervient pas.

*« Près de deux mois après les faits,
la presse commence enfin à relater ce crime
qui a eu lieu en pleine campagne présidentielle.
Tout laisse penser, dans ce crime,
que le déni du réel a encore frappé »*

En définitive, après l'avoir torturée pendant près d'une heure, Kobili Traoré traîne sa victime par les poignets et la jette par la fenêtre du troisième étage. Puis, parfaitement calme, il fait une prière. Sarah Halimi elle, gît, morte, dans la petite cour intérieure de l'immeuble. Il est environ 5 heures et demie du matin. Les policiers présents sur place se décident alors à interpellier le criminel. L'arrestation se déroule sans heurt. Considéré comme inapte à être placé en garde à vue, le tueur est interné d'office en hôpital psychiatrique. En matière pénale, si la justice concluait à une «abolition du discernement» de l'auteur des faits, celui-ci serait déclaré irresponsable et ne comparaitrait pas aux assises.

Pourtant, Kobili Traoré n'a pas d'antécédents psychiatriques. Il a le profil de beaucoup d'islamistes radicaux violents: un passé de délinquant, un casier judiciaire très lourd avec des condamnations multiples dans des affaires de drogues, plusieurs séjours en prison. La veille du meurtre, il avait passé sa journée à la mosquée de la rue Jean-Pierre-Timbaud (XIe), connue pour être un foyer d'islamisme radical. Par ailleurs, Kobili Traoré ne pouvait ignorer la judéité de sa voisine. La

retraîtée était une femme pieuse qui portait la perruque caractéristique des juives orthodoxes. Ses petits-fils venaient lui rendre visite en kippa. L'une des filles de Sarah Halimi déclare avoir été, dans le passé, traitée de «sale juive» par une des sœurs de l'agresseur de sa mère.

Les faits que nous venons d'exposer ont pour source le rapport de police consacré à l'homicide. Une information judiciaire a été ouverte le 14 avril par le parquet de Paris pour «homicide volontaire». Le caractère antisémite du meurtre n'a pas été retenu. Le procureur de Paris, François Molins, a en effet considéré qu'il fallait attendre le résultat de l'enquête avant de se prononcer sur la nature du crime. Pour leur part, les avocats de la victime évoquent «une chape de plomb» et réclament que l'enquête retienne cette circonstance aggravante. Près de deux mois après les faits, la presse commence enfin à relater ce crime qui a eu lieu en pleine campagne présidentielle.

Tout laisse penser, dans ce crime, que le déni du réel a encore frappé. Une question parmi d'autres: pourquoi les policiers appelés sur place par des voisins ne sont-ils pas intervenus dans l'appartement? Auraient-ils eu peur? Nous demandons que toute la vérité soit établie sur le meurtre de Sarah Halimi. Que toute la vérité soit dite sur la profondeur des fractures françaises. Il faut que la politique de l'autruche cesse et que nos dirigeants prennent conscience de ce qui se passe dans le pays. Pour Sarah et sa famille, mais aussi pour la France.

Liste complète des signataires: Élisabeth Badinter, philosophe ; Georges Bensoussan, historien ; Laurent Bouvet, professeur de sciences politiques ; Pascal Bruckner, philosophe ; Alain Finkielkraut, académicien ; Marcel Gauchet, philosophe ; Noémie Halioua journaliste à «Actualité juive», Jacques Julliard, historien ; Suzanne Julliard, professeur de lettres ; Alexandra Laignel-Lavastine, philosophe ; Barbara Lefebvre, professeur d'histoire-géographie ; Jean-Pierre Le Goff, sociologue ; Sonia Mabrouk, journaliste ; Michel Onfray, philosophe, Céline Pina, essayiste ; Michèle Tribalat, démographe et Paul Thibaud, philosophe et ancien président de l'Amitié judéo-chrétienne de France (AJCF).

Source : Le Figaro

POURQUOI LA MORT DE SARAH HALIMI DOIT NOUS RAPPELER QUE TUER UN JUIF, C'EST "ASSASSINER LA FRANCE"

PAR HAGAY SOBOL

HUFFINGTON POST (02/02/2018)

Il n'y a pas d'autre choix, pour Sarah Halimi et pour la France tout entière, nous devons mener collectivement, citoyens juifs et non-juifs ce combat contre l'amnésie, la cécité, l'intolérance et l'obscurantisme !

Alors que la France ne s'est jamais aussi bien racontée au passé, en reconnaissant, par exemple, la responsabilité de l'État dans le drame du Vel' d'Hiv', elle a toujours autant de difficulté à nommer le présent. L'assassinat de Sarah Halimi en est la dramatique illustration. D'une manière incompréhensible, bien que le parquet de Paris en ait reconnu le caractère antisémite, la Juge d'instruction a décidé de ne pas donner suite. On ne peut s'empêcher également de faire le lien avec les attentats touchant des juifs que l'on peine toujours à inclure dans la longue liste des attaques liées à la mouvance islamiste. Pourquoi cette résistance, ou cette incapacité à nommer les faits ? Ce faisant, les autorités se privent d'un indicateur précieux qui permettrait d'anticiper le mal à venir, car les juifs ne sont souvent que les premières victimes de l'intolérance qui touche ensuite tous les autres. Ce qui devrait faire de la lutte contre l'antisémitisme non pas la cause de quelques-uns mais la préoccupation de tous.

Les faits rien que les faits !

Enquêter sans a priori, quelle que soit la victime, collecter les faits sans travestissement, ni filtre idéologique pour permettre la manifestation de la vérité, en d'autres termes, la même justice pour chacun, tels sont les fondements d'un État de droit. Même seul contre tous, dire le vrai est un exercice salvateur et libérateur qui nous protège collectivement de la barbarie.

Aussi, réexaminons les faits de cette terrible tragédie. Le 4 avril 2017, dans le quartier de Belleville, à Paris, Sarah Halimi, une femme de 65 ans, médecin retraitée, paisible et sans histoire, mère de trois enfants et juive pratiquante est battue violemment puis défenestrée du troisième étage de son immeuble par un voisin, Kobili Traoré, âgé de 27 ans, d'origine africaine et de confession musulmane. Selon les témoins, il aurait crié "Allahou Akbar" au moment des faits puis "J'ai tué le sheitan" (le démon, en arabe), après son acte. Rapidement, le meurtrier sera interné en hôpital psychiatrique. Tout aussi rapidement, le 7 avril, le procureur de la République de Paris, François Molins, déclarera que "pour l'heure, ce drame n'est pas considéré comme un meurtre antisémite, mais que cette piste sera explorée également". Puis les mois vont passer, et ce n'est que le 20 septembre 2017, soit six mois après les faits que le Parquet de Paris demandera enfin que le caractère aggravant d'antisémitisme soit retenu par le magistrat instructeur.

Ce sont les conclusions de l'expertise psychiatrique réalisée par le Docteur Daniel Zagury et rendues le 13 septembre qui ont permis de requalifier à postériori les faits. Le praticien a diagnostiqué "une altération du discernement favorisée par la drogue sans abolition du jugement" qui n'est "pas incompatible avec une dimension antisémite". Si le caractère "pathologique du passage à l'acte ne fait aucun doute", "la prise volontaire de stupéfiants

permet de considérer que le sujet en est partiellement responsable" ouvrant ainsi la voie à un jugement devant les tribunaux.

Pourtant, la juge d'instruction, Anne Ihellou, vient de décider, sur des arguments contestés, de ne pas donner suite au réquisitoire supplétif du Parquet de Paris qui de son côté a fait appel.

Le temps de la justice et de l'incompréhension

On attend de la justice qu'elle nous éclaire sur les faits et que le cas soit jugé en conséquence. Or dans ce dossier, plus le temps passe, plus les positions respectives du parquet et de la juge d'instruction semblent inconciliables. Pourtant, certains éléments objectifs sont bien en faveur d'un acte antisémite. Crier "Allahou Akbar", n'a rien d'anodin, surtout dans la période actuelle.

Même si l'on suspecte un trouble psychiatrique sous-jacent, rien n'empêche de retenir dans le même temps la piste antisémite, les deux pouvant coexister. En effet, toutes les personnes souffrant de troubles psychologiques ne s'en prennent pas systématiquement à leur voisine juive retraitée. Dans le cadre d'une crise "délirante de type mystique", le patient reste tributaire de sa culture et de son éducation. Il n'y a donc aucune exclusive à investiguer conjointement dans les deux directions.

On ne m'ôtera pas de l'esprit que s'il s'était agi d'un skinhead, d'un militant d'extrême droite, le caractère antisémite se serait immédiatement imposé.

Ceux qui subissent le racisme peuvent-ils être racistes à leur tour ?

Le frein à considérer toutes les dimensions du drame ne viendrait-il pas du fait que notre société postcoloniale a du mal à considérer qu'une personne ayant été victime de ségrégation qui a subi l'oppression, puisse être raciste et opprimer à son tour ? Par ce biais, s'opèrerait une sorte de réévaluation paradoxale des rôles où les deux protagonistes, Sarah Halimi et son meurtrier, seraient tous deux des victimes. Selon ce principe, comme Kobili Traoré, d'origine africaine et de confession musulmane, ne peut avoir commis un acte antisémite car il est lui-même une victime potentielle du racisme, c'est donc une autre cause qui s'impose en premier lieu, la piste psychiatrique.

La même cécité face à l'antisémitisme de l'islamisme radical

Il y a peu, comme par un télescopage de l'histoire, un autre drame a fait la "une" des journaux, le procès d'Abdelkader, le frère de Mohamed Merah, responsable des tueries de Toulouse et Montauban en 2012. Dans sa sinistre cavale le terroriste avait assassiné trois militaires, un enseignant et trois enfants de l'école juive Otzar Hatorah, âgés de trois, six et huit ans dans des conditions particulièrement effroyables.

Que n'a-t-il pas été écrit sur ce massacre. On a parlé de loup solitaire et l'on a tardé à faire le lien avec le terrorisme islamiste que l'on subit aujourd'hui de plein fouet. Certains ont tenté d'expliquer l'inexcusable, comme récemment, dans une pièce de théâtre, l'auteur s'interrogeait sur les états d'âme du tueur. À l'époque des faits, j'étais un des rares à faire ce lien, et mes articles recevaient

en retour de virulentes critiques. Aujourd'hui encore, dans la presse, il n'est pas rare, lorsqu'il est fait le bilan du terrorisme djihadiste en France de ne remonter qu'à 2015 et à Charlie...

Pourquoi cette impasse ? Pourquoi cette occultation ? Il n'est aucune bonne raison pour expliquer le comportement de l'assassin, - le conflit israélo-palestinien, la géopolitique internationale, le contexte socio-économique-, ni pour ne pas avoir vu ce qu'était Merah, un terroriste islamiste qui voulait tuer des juifs. Le résultat, faute d'avoir compris à temps la dimension réelle du problème, la manifestation d'une nébuleuse terroriste islamiste, désormais chacun d'entre nous peut en être la victime, dans un café, dans une salle de spectacle ou en assistant à un match de foot. Si d'aucuns au moment de l'attaque de l'école juive pouvaient se croire à l'abri du danger, aujourd'hui, face au djihadisme, il n'y a plus de sanctuaire, tout le monde est juif !

Tracer une frontière explicite entre le bien et le mal

Lier l'assassinat de Sarah Halimi à l'attentat contre l'école Otzar Hatorah n'est pas un artifice. C'est identifier ce qu'ils ont en commun, le fait que les victimes étaient juives, choisies et désignées en tant que telles pour mourir. On y retrouve également la même obstination à ne pas voir les faits que ce qui a prévalu des années durant pour la rafle du Vel' d'hiv' où l'on n'a pas voulu reconnaître la responsabilité de l'État français, comme s'il s'agissait d'une parenthèse inexplicable de l'histoire.

Admettre que dans notre système il y ait des failles ou que dans notre histoire, même récente, il y ait des tâches, que des erreurs aient été commises ne remet aucunement en cause la grandeur de notre nation. Bien au contraire, c'est en les cachant et en récidivant que progressivement l'on s'avilit. Reconnaître les faits avec hauteur et objectivité, c'est grandir et donner la possibilité de transmettre des valeurs claires aux générations à venir. C'est tracer une frontière explicite entre le bien et le mal, entre ce qui est admis et ce qui ne peut et ne doit pas être toléré sous peine que cela ne se reproduise et s'amplifie. C'est à cette seule condition que l'on arrive à identifier la nature profonde de l'ennemi qui travaille à notre perte et que l'on peut se doter d'armes appropriées pour le combattre.

Ce que les juifs de France peuvent apporter à la communauté nationale

Ne pas voir l'antisémitisme quand il existe, revient à exclure une des composantes les plus anciennes de la communauté nationale, - attestée depuis l'antiquité -, et de se priver ainsi d'une expérience unique forgée à l'aune des tragédies passées, mais également de ses réussites.

On pourrait énumérer les personnalités d'origine juive qui ont apporté une contribution substantielle à la France. Mais à mon sens, l'essentiel n'est pas là. L'enseignement le plus important est ce que la communauté juive, à titre collectif et dans sa pluralité, a réussi à faire face aux vicissitudes de l'histoire. C'est-à-dire rester soi-même, unis dans sa diversité, sans abdiquer aucune de ses valeurs face à la barbarie. Rester humain là où l'inhumanité règne, dans l'univers concentrationnaire ou face au terrorisme. C'est tirer les enseignements du passé et par la transmission se préparer à l'avenir afin que cela ne reproduise plus.

C'est de cela dont la France a besoin et non de l'oubli ou de l'amnésie. Car les faits sont têtus et toute tentative de réécriture de l'histoire est vouée à l'échec, à l'image du "refoulé" en psychanalyse qui ne manquera jamais de resurgir.

La lutte contre l'antisémitisme, le combat de tous !

La lutte contre l'antisémitisme ne doit pas être la cause de quelques-uns, mais la préoccupation de tous, à l'image de ce qu'a dit l'ancien Premier ministre Manuel Valls en 2014 lors d'un hommage aux victimes du Vel' d'Hiv': "S'en prendre à un juif, c'est s'attaquer à la France »*.

Et cela à double titre. Non seulement parce que les Français juifs sont pour la République avant tout des citoyens français, mais également parce que bien souvent, ils ne sont que les premières victimes d'un mal plus général. S'en détourner ou ne pas en tenir compte n'empêchera pas le mal de progresser, mais bien au contraire cela mènera à la catastrophe.

Aussi, il n'y a pas d'autre choix, pour Sarah Halimi et pour la France toute entière, nous devons mener collectivement, citoyens juifs et non-juifs ce combat contre l'amnésie, la cécité, l'intolérance et l'obscurantisme!

*Citation dont je me suis librement inspiré pour le titre de ma contribution.

Source : Huffington Post

5. VIOLENCES À LIVRY-GARGAN

Agression antisémite à Livry-Gargan Par Caroline Politi 20 Minutes (11/09/2017)	73
Cinq personnes mises en examen Par AFP Le Monde (02/12/2017)	75

AGRESSION ANTISÉMITTE À LIVRY-GARGAN

PAR CAROLINE POLITI

20 MINUTES (11/09/2017)

UNE MATINÉE EN ENFER POUR UN COUPLE ET SON FILS

Une famille de confession juive a été ligotée et violentée par trois hommes pour leur soutirer de l'argent. La piste d'une agression antisémite est privilégiée...

- Un couple de septuagénaire et leur fils ont été violentés et séquestrés vendredi matin.
- Selon leurs témoignages, les agresseurs ont proféré à plusieurs reprises des propos antisémites.
- Le parquet de Bobigny a ouvert une enquête.

Trois jours après son agression, Mireille Pinto, 72 ans, sursaute encore au moindre bruit. Son fils, David, n'a quasiment pas fermé l'œil depuis vendredi. « Ils sont en état de choc, confie leur avocat, Me Marc Bensihmon. Un tel déchaînement de violence, qui plus est chez eux, ne s'oublie pas d'un claquement de doigts. » Surtout lorsque les agresseurs courent toujours. Selon le conseil, seul le père de famille, Roger, 78 ans, parvient à garder la tête froide. « Son militantisme l'aide à ne pas perdre pied, il veut avertir les pouvoirs publics. Dire qu'en 2017, on peut encore être agressé en France parce qu'on est juif. »

Vendredi matin, alors que la famille venait tout juste de se réveiller, elle a été violentée, ligotée et séquestrée à leur domicile de Livry-Gargan, en Seine-Saint-Denis. Désormais, la piste antisémite ne fait plus guère de doute. « Selon les premiers éléments, la motivation de cet acte lâche semble directement liée à la religion des victimes », indiquait dès dimanche le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb. Le parquet de Bobigny a ouvert le soir même une enquête pour « séquestration, vol et extorsion en réunion avec violences et en raison de la religion des victimes ».

Électricité coupée et barreau découpé au chalumeau

Dans ce quartier tranquille de Livry-Gargan, personne ou presque n'ignorait que le couple était de confession juive. Roger Pinto, 78 ans, président de l'association de défense du peuple juif et de l'État d'Israël Siona, est connu pour son militantisme. La famille venait tout juste de rentrer de deux mois de vacances lorsque leurs agresseurs ont mis leur plan à exécution. « La séquestration a eu lieu dans la matinée de vendredi mais on ne sait pas précisément à quelle heure les malfaiteurs sont entrés dans le pavillon », explique une source policière.

Les suspects entreprennent d'abord de découper un des barreaux de la fenêtre de la cave à l'aide d'un chalumeau puis coupent l'électricité dans la maison. « Le scénario le plus probable, même s'il reste à l'état d'hypothèse, est, qu'en entrant dans la maison, ils se sont aperçus que la porte du sous-sol était fermée à clé. Ils ont donc tendu un piège à leurs victimes pour les obliger à ouvrir la porte », poursuit cette source.

Effectivement, en se réveillant, vers 9 heures du matin, David, le fils du couple s'aperçoit que l'électricité est coupée. L'homme de 41 ans, qui vit chez ses parents pour des raisons de santé, décide donc d'aller vérifier sur le compteur électrique, installé dans la cave, que les plombs n'ont pas sauté. A peine a-t-il déverrouillé la porte que trois hommes lui sautent dessus. « Ils l'ont

maîtrisé puis lui ont demandé qui se trouvait dans la maison. Lorsqu'il a répondu qu'il y avait seulement ses parents, ils l'ont ligoté puis bâillonné », assure son avocat.

« On sait que vous avez un coffre »

Quelques minutes plus tard, sa mère descend à son tour dans la cuisine pour le petit-déjeuner. Les malfaiteurs se ruent vers elle pour la ligoter. La septuagénaire se débat, elle reçoit plusieurs coups de pied. Alerté par le vacarme, Roger Pinto, qui se trouvait alors à l'étage, accourt.

« Il a été victime d'un déchaînement de violence. Il a reçu des coups au visage, au crâne et au thorax. Ils se sont acharnés sur lui. » A plusieurs reprises, l'homme perd connaissance. Dès qu'il se réveille, ses agresseurs reprennent « l'interrogatoire », le menace avec un couteau et un tournevis. « Vous êtes juifs, vous avez de l'argent », « on sait que vous avez un coffre, si vous ne nous dites pas où il est, on vous tue », assènent les malfaiteurs, aux dires de leurs victimes. « Mais comme ils n'en avaient pas, ils ont continué à frapper, ils ne les croyaient pas », poursuit leur avocat.

150.000 euros de bijoux

Les cambrioleurs finissent par enfermer le couple dans une pièce de la maison, puis fouillent méticuleusement chaque pièce. Les tiroirs sont vidés, les tableaux soulevés, les meubles déplacés à la recherche du coffre de leurs fantasmes. Après 2h30 de recherches acharnées, ils prennent finalement la fuite, non sans s'être emparés des bijoux de Mireille Pinto – estimés, selon le conseil, à 150.000 euros – et des cartes bleues des membres de la famille dont ils ont extorqué les codes. Vers 11h30, le couple parvient à alerter une voisine qui appelle la police.

L'enquête a été confiée à la brigade de sûreté de Seine-Saint-Denis. Si deux des trois malfaiteurs avaient le visage cagoulé, les victimes assurent qu'ils étaient d'origine africaine et âgés de 20 à 30 ans. « Tout sera mis en oeuvre pour identifier et interpeller les auteurs de cette odieuse agression », a promis le ministre de l'Intérieur.

Source : 20 minutes

CINQ PERSONNES MISES EN EXAMEN

PAR AFP

LE MONDE (02/12/2017)

Fin septembre, des cambrioleurs avaient pénétré par effraction dans un pavillon de cette ville de Seine-Saint-Denis, séquestrant ses habitants pendant plusieurs heures.

Quatre hommes ont été mis en examen, vendredi 1er décembre, près de trois mois après l'agression et la séquestration d'une famille juive de Seine-Saint-Denis. Tous les cinq doivent répondre des chefs de vol avec arme, de séquestration et d'extorsion en bande organisée. Ils ont été placés en détention provisoire.

Le 8 septembre au petit matin, à Livry-Gargan, des cambrioleurs avaient pénétré par effraction dans le pavillon du militant associatif Roger Pinto, âgé de 78 ans, où se trouvaient également sa femme et son fils. Ils avaient été ligotés et séquestrés pendant plusieurs heures, jusqu'à ce que Mme Pinto parvienne à alerter la police. Selon les victimes, leurs agresseurs leur auraient lancé : « *Vous êtes juifs donc vous avez de l'argent.* »

Préalablement « ciblé »

Mardi matin, au terme d'un long travail d'exploitation de vidéosurveillance, de téléphonie et de traces ADN, cinq personnes avaient été placées en garde à vue. Parmi elles, un homme de 50 ans, incarcéré courant septembre dans une affaire de recel de cartes bleues et présenté comme le commanditaire, et trois jeunes âgés de 20 à 23 ans, soupçonnés d'être les auteurs de l'agression.

Les enquêteurs de la sûreté territoriale du département avaient également interpellé en Seine-Saint-Denis une jeune fille de 19 ans, « *complice* » présumée, qui se serait rendue à un distributeur automatique au matin du 8 septembre pour retirer de l'argent avec les cartes bancaires des victimes, auxquels les malfaiteurs avaient aussi dérobé bijoux et espèces.

Selon les premiers éléments de l'enquête, l'équipe aurait « *repéré* » Mme Pinto en raison « *des bijoux qu'elle portait* ». « *Ils auraient ensuite vu dans la maison des objets laissant à penser que la famille était de confession juive* », a expliqué à l'Agence France-Presse une source judiciaire.

L'enquête, désormais entre les mains d'un juge d'instruction, devra notamment établir si le pavillon a été préalablement « *ciblé* » en raison de l'appartenance religieuse de ses occupants. Mardi, le préfet de police de Paris Michel Delpuech avait estimé que les conditions de l'agression « *laissaient peu de doute quant au caractère antisémite de cette action crapuleuse* ».

Le ministre de l'intérieur Gérard Collomb, qui avait à l'époque dénoncé une « *odieuse agression* » semblant « *directement liée à la religion des victimes* », a affirmé cette semaine que « *la lutte contre toutes les formes de racisme et d'antisémitisme était une priorité des services de police et de gendarmerie* ».

« Fantôme du juif riche »

L'affaire avait provoqué un vif émoi dans la communauté juive, où Roger Pinto, président de l'association « *de défense du peuple juif et de l'Etat d'Israël* » Siona, a occupé de nombreuses fonctions au sein d'institutions.

Le Conseil représentatif des institutions juives de France avait appelé « *à une vigilance renforcée et à des sanctions exemplaires et dissuasives* ». D'autant que l'affaire intervenait quelques mois après la mort de Sarah Halimi, une femme juive de 65 ans défenestrée par un voisin en avril à Paris.

Pour la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra), cette affaire rappelait « *évidemment celle de Créteil* », qui avait vu un couple séquestré et la femme violée en 2014 lors d'une agression pour laquelle cinq hommes devront être jugés aux assises avec la circonstance aggravante de l'antisémitisme. « *Onze ans après le meurtre d'Ilan Halimi, le fantasme du juif riche continue à faire ses victimes* », avait déploré SOS Racisme, en allusion au jeune homme mort en 2006 après avoir été séquestré et torturé par le « gang des barbares ».

Source : Le Monde

6. OZAR HATORAH, CINQ ANS APRÈS

Il y a cinq ans, Mohamed Merah démarrait sa course meurtrière Par AFP Libération (11/03/2017)	82
Le père de Myriam Monsonégo se confie 5 ans après Par AFP Times of israel (15/03/2017)	84
Procès Merah : retour sur les temps forts d'un mois d'audience sous haute tension Par la rédaction LCI (04/11/2017)	86
Discours de Franck Touboul lors de l'hommage rendu aux victimes cinq ans après Par Franck Touboul, président du Crif Toulouse Midi-Pyrénées	92



IL Y A CINQ ANS, MOHAMED MERAH DÉMARRAIT SA COURSE MEURTRIÈRE

PAR AFP

LIBÉRATION (11/03/2017)

Le 11 mars 2012 à Toulouse, le jeune homme qui se proclamait «combattant d'Al-Qaïda» assassinait Imad Ibn-Ziaten. En onze jours, il faisait sept morts, avant d'être abattu. François Hollande a rendu hommage aux familles des victimes.

D'un apparent simple fait divers à une fusillade devant une école juive. Il y a cinq ans, Mohamed Merah faisait sept morts en onze jours à Toulouse et Montauban, au nom du jihad, avant d'être lui-même abattu. Le «tueur au scooter» frappait ainsi en pleine campagne électorale, propulsant la question du terrorisme dans le débat politique et plongeant la France dans la peur du jihadisme.

Sept morts en onze jours

Le 11 mars 2012 à Toulouse, le jeune homme qui se proclamait «combattant d'Al-Qaeda» démarre sa course meurtrière par l'assassinat du maréchal des logis chef Imad Ibn-Ziaten.

Âgé de 30 ans, il est abattu d'une balle dans la tête sur un parking désert de Toulouse. Avant son affectation à Paris, le maréchal des logis-chef était venu vendre sa moto à un acheteur ayant répondu à son annonce parue sur Le bon coin. «Je suis militaire», avait écrit le vendeur de la Suzuki 650 cm³, sans penser que cet argument commercial signerait son arrêt de mort. «T'es militaire ?», s'était fait confirmer le tueur juché sur un puissant scooter, caméra GoPro fixée sur la poitrine, avant de faire feu avec un Colt 45 sur le parachutiste. Les enquêteurs évoquent un règlement de compte ou un différend familial. Rien n'évoque encore la piste islamiste.

Quatre jours plus tard, le 15 mars 2012, à moins de 50 km de Toulouse, trois «bérets rouges» en treillis retirent de l'argent au distributeur quand surgit un homme à scooter. Colt 45 tenu à deux mains, visage dissimulé par un casque intégral, son pilote, toujours équipé d'une GoPro, fait feu en criant «Allah Akbar». Le caporal Abel Chennouf, 25 ans, et le 1^{ère} classe Mohamed Legouad, 23 ans, sont tués. Le 1^{ère} classe Loïc Liber, 27 ans, est grièvement blessé.

Les enquêteurs traquent alors un «tueur de paras» : les cibles et l'arme utilisée sont les mêmes. Quand ils parviennent à remonter jusqu'à la famille Merah par l'annonce sur leboncoin.fr, ils constatent que deux des fils sont fichés: Abdelkader comme islamiste fondamentaliste et Mohamed comme petit caïd de banlieue.

Le 19 mars, alors que retentit la sonnerie à l'école juive Ozar Hatorah à Toulouse, un puissant scooter se gare de l'autre côté de la rue. Son pilote casqué ouvre le feu, son Uzi, une arme israélienne 9 mm, s'enraye. Il saisit une seconde arme, son Colt 45. Sur le trottoir, un professeur en religion, Jonathan Sandler, 30 ans, et ses fils Gabriel, 3 ans, et Arié, 5 ans, sont tués. Le tireur entre dans la cour de l'établissement, saisit par les cheveux Myriam Monsonégo, 8 ans, la fille du directeur, et l'exécute.

Le parquet antiterroriste est alors saisi et le niveau Ecarlate du plan Vigipirate déclenché, une première.

Repéré dans son appartement du quartier résidentiel de la Côte-Pavée, Mohamed Merah est placé sur écoute le 20 mars, avant d'être cerné par les policiers du Raid le 21 mars à partir de 03 heures. Quand ils défoncent la porte, le jihadiste ouvre le feu. S'en suit un siège qui durera 32 heures, suivi par les médias du monde entier.

Retranché dans son bac à douche, Merah téléphone à France 24, revendique l'ensemble des «incidents» de Toulouse et de Montauban. À la police, il se décrit en «combattant d'Al Qaeda» projetant d'autres tueries et indique où se trouve son scooter.

Le 22 mars, l'assaut est donné vers 11h30. Merah surgit, vêtu d'un gilet pare-balles de la police nationale recouvert d'une djellaba. Il tire avec son Colt 45, jusqu'à ce qu'une balle le fauche sur son balcon. Il aura été touché par une vingtaine de balles avant de mourir. Dans son jean se trouve une clé USB avec toutes les images de sa GoPro.

Premiers hommages

C'est le jour anniversaire de l'attaque contre l'école juive Ozar Hatorah, le 19 mars à Toulouse, que les autorités ont choisi pour commémorer le 5e anniversaire des attentats, mais François Hollande s'est adressé ce samedi aux familles des victimes pour leur dire que «la France est toujours à leurs côtés». Elle «poursuivra inlassablement sa lutte contre le terrorisme».

Nommant les victimes, mais pas leur meurtrier, le chef de l'État a souligné qu'«Imad Ibn Ziaten, Abel Chennouf et Mohamed Legouad ont été assassinés parce qu'ils étaient des soldats français. Jonathan Sandler, ses deux fils Gabriel 3 ans, Arie 6 ans ainsi que Myriam Monsonogo, 8 ans, parce qu'ils étaient de confession juive». «En tuant des soldats, en s'en prenant à des enfants dans une école, c'est toute la France qui a été agressée», a-t-il encore souligné.

François Fillon de son côté a écrit une lettre ouverte à Latifa Ibn Ziaten, la mère de Imad Ibn Ziaten, la première victime tuée il y a cinq ans par Mohamed Merah, pour la remercier de son combat pour la «cohésion» du pays.

*« À toi, mon fils Imad, repose en paix. 5 ans que tu es parti.
Tu es dans mon cœur. Tu me manques. Je t'aime. »*

Latifa Ibn Ziaten

«Permettez-moi de vous remercier pour le combat que vous menez, avec votre époux, à travers l'association Imad Ibn Ziaten pour la jeunesse et pour la paix afin que notre jeunesse s'empare de sa liberté, ne désespère pas de l'égalité et vive en fraternité», écrit le candidat de la droite à celle qui est engagée contre la radicalisation depuis l'assassinat de son fils.

Depuis les sept assassinats de Merah, le jihadisme a fait 238 morts en France, avec les attaques de janvier 2015 à Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher, du 13 novembre à Paris et Saint-Denis, du 14 juillet 2016 à Nice et du 26 juillet à Saint-Etienne du Rouvray.

LE PÈRE DE MYRIAM MONSONÉGO SE CONFIE 5 ANS APRÈS

PAR AFP

TIMES OF ISRAEL (15/03/2017)

Le 19 mars 2012, vers 8h00, devant l'école qui s'appelait à l'époque Ozar HaTorah, le terroriste avait abattu Jonathan Sandler, 30 ans, et ses deux enfants, Gabriel, 4 ans, et Arie, 5 ans, avant de tuer Myriam Monsonégo, 7 ans

« On a l'impression de vivre avec une chape de plomb sur la tête » : cinq ans après les attentats de Merah, le directeur de l'école juive Ohr Torah de Toulouse Yaacov Monsonégo, dont la fillette a été assassinée, donne du sens à sa vie en poursuivant sa mission pédagogique.

« On a l'impression de vivre avec une chape de plomb sur la tête, mais il faut faire avec », affirme d'une petite voix cet homme brisé de 57 ans lors d'un entretien avec l'AFP.

« Ce qui nous retient aujourd'hui, donne beaucoup de sens à notre vie, c'est l'institution, ce sont les enfants. C'est le message qu'on continue à véhiculer, à faire passer », ajoute-t-il.

Le 19 mars 2012, vers 8h00, devant l'école qui s'appelait à l'époque Ozar Hatorah, Merah avait abattu Jonathan Sandler, 30 ans, et ses deux enfants, Gabriel, quatre ans, et Arie, cinq ans.

Ensuite, dans la cour, le terroriste, qui avait tué un soldat le 11 mars à Toulouse et deux autres militaires le 15 mars à Montauban en criant « Allah Akbar », avait tué Myriam Monsonégo, sept ans. Il l'avait saisie par les cheveux et exécutée froidement d'une balle dans la tête.

Dimanche 19 mars, à 10h30, Yaacov Monsonégo, en présence du ministre de l'Intérieur Bruno Le Roux et de nombreuses personnalités, prendra la parole lors de la cérémonie du souvenir de cet attentat. Un arbre de vie, œuvre du sculpteur Charles Stratos, sera dévoilé dans la cour de l'établissement, dont l'internat porte le nom de Yonathan et le collège-lycée celui de Myriam.

Après la folie meurtrière, beaucoup de juifs avaient fait, selon le rabbin de Toulouse Harold Avraham Weill, leur Alyah. Pas M. Monsonégo, père de quatre autres enfants et également rabbin.

Un autre monde

« Tout abandonner : pour faire quoi ? Et pourquoi ?, interroge-t-il. Non, il y a la mission que nous [avec sa femme Yafa] nous sommes donnée. La scolarité des enfants [environ 150 élèves] est une magnifique expérience. Il n'était pas pensable de mettre un terme à tout cela. »

À ses yeux, l'important, dans le contexte actuel, est le message à faire passer : réveiller les consciences, montrer que le « mal existe ».

« On dormait les portes ouvertes. L'internat était ouvert la nuit comme le jour. On était persuadé que jamais cela ne pouvait nous arriver, que c'était pour ailleurs. Et que cet ailleurs était un autre monde, une autre planète », dit-il.

Mais même si « l'éducation reste une passion », l'ambiance a changé : « l'allégresse, la joie » a laissé la place à « l'impression de vivre avec une tonne, un boulet qu'on tire en permanence ».

Du 2 octobre au 3 novembre doit se tenir devant la cour d'assises spéciale de Paris le procès du d'Abdelkader Merah, frère aîné de Mohamed et de Fettah Malki pour les tueries de mars 2012. Mais M. Monsonégo refuse de s'y attarder. « Je n'en attends absolument rien », insiste-t-il.

« Je n'ai plus de place dans mon cœur pour ça. Il n'y a plus rien qui m'intéresse. Il n'y a que ma mission sur terre : 'construire' un maximum d'enfants, les rendre heureux, leur donner une belle situation professionnelle, qu'ils deviennent de bons Juifs, avec de vraies valeurs dans le respect de la République dans laquelle nous vivons et dans laquelle nous évoluons et que nous admirons », décrit-il.

« Pour moi, eux [les accusés] n'existent pas. Je les ignore totalement », ajoute ce rabbin, les yeux embués de larmes en évoquant la disparition de sa fille.

« Heureusement qu'il y a la foi. On a la conviction que la petite n'est pas un kleenex qu'on a jeté à la poubelle. Mais qu'elle existe, qu'elle est là où nous allons tous la rejoindre un jour ou l'autre », plaide-t-il.

Mais du bout des lèvres, il ajoute ne pas tout comprendre et n'être parfois pas d'accord avec le « chef d'orchestre qui dirige tout ».

Source : Times of Israel

PROCÈS MERAH : RETOUR SUR LES TEMPS FORTS D'UN MOIS D'AUDIENCE SOUS HAUTE TENSION

PAR LA RÉDACTION

LCI (04/11/2017)

Le procès d'Abdelkader Merah et Fettah Malki a débuté le lundi 2 octobre et s'est achevé un mois plus tard, vendredi 3 novembre. Ce même jour, le parquet général a interjeté appel de l'arrêt rendu la veille contre les deux accusés. En attendant le second "procès Merah", LCI revient sur un mois d'audience particulièrement difficile.

Avant que le procès ne commence, tout le monde savait qu'il serait à la fois "inaugural" et "unique". Plus de 150 médias accrédités, plus de 300 parties civiles, 117 tomes de procédures, sept personnes tuées, dont trois militaires, un père de famille et trois enfants juifs de 3, 5 et 8 ans et... un assassin nommé Mohamed Merah, abattu par les forces de l'ordre onze jours après la commission de son premier crime sur un parking de Toulouse et trois jours après sa dernière tuerie, dans l'école Ozar Hatorah, là encore dans la Ville rose.

Vingt-quatre jours durant, deux hommes âgés de 35 ans aujourd'hui ont pourtant trouvé place dans le box : Abdelkader Merah, frère aîné de celui qui sera surnommé après ses actes le "tueur au scooter", et Fettah Malki, ami d'enfance des Merah. Poursuivi pour complicité d'assassinats et association de malfaiteurs terroriste criminelle, le premier encourait la réclusion criminelle à perpétuité. L'avocate générale, Naïma Rudloff avait requis cette peine maximale, mais les cinq magistrats professionnels composant la cour d'assises spéciale n'ont retenu que la deuxième infraction, et condamné l'accusé, jeudi 2 novembre à la peine maximale de encourue pour ces faits. Soit 20 ans de réclusion criminelle.

Jugé lui aussi pour association de malfaiteurs terroriste, Fettah Malki a été condamné à 14 ans de réclusion criminelle, alors que la représentante du ministère public avait requis à son encontre la peine maximum de 20 ans. Les deux peines ont été assorties d'une période de sûreté fixée aux deux-tiers. Il a été ordonné par ailleurs l'inscription des deux accusés au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes (FIAJIT).

Moins de 24 heures après l'énoncé du verdict, le parquet général de Paris, a indiqué, vendredi 3 novembre, qu'il faisait appel du verdict, notamment parce que la cour d'assises spéciale n'avait pas jugé Abdelkader Merah complice des sept assassinats commis par son frère Mohamed en 2012.

En attendant le procès en appel, LCI vous propose de revenir sur les moments forts et souvent éprouvants de ce procès hors normes.

Lundi 2 octobre : des insultes au premier jour du procès

Le premier face-à-face entre les familles des victimes et la famille Merah a eu lieu le 2 octobre, jour d'ouverture du procès. Outre Abdelkader Merah, catogan, lunettes, et barbe dans le box aux côtés de Fettah Malki, les parties civiles se sont retrouvées à proximité directe de Zoulikha Aziri, mère des Merah. Celle-ci n'est restée que quelques minutes dans la salle, pour l'appel des témoins et la fixation de leur date de déposition. Elle aura le geste de trop que les familles endeuillées ne supporteront pas : un baiser envoyé à son fils, alors, à moins de trois mètres d'elle.

"Tas de merde" lui lancera Samuel Sandler, père de Jonathan Sandler, 30 ans, et grand-père d'Arié et Gabriel, 5 et 3 ans, exécutés par Mohamed Merah le 19 mars 2012, avant qu'elle ne quitte la salle, essuyant d'autres insultes.

Du 2 octobre au 3 novembre : de vifs échanges font trembler les murs de la salle Voltaire

Radia Legouad, sœur de Mohamed Legouad, a été la première des victimes à dénoncer, au 18e jour du procès, le triste spectacle auquel, comme toutes les personnes présentes dans la salle, elle avait assisté depuis le début du procès. Le 25 octobre, la jeune femme, sœur du militaire Mohamed Legouad, tué le 15 mars 2012 par Mohamed Merah a déclaré à la cour: "Il y a beaucoup de talents, ici, avec tous ces avocats, mais parfois, j'ai eu l'impression que c'était du théâtre. Moi, je suis venue seulement avec mes tripes."

Du premier au dernier jour du procès, il y a eu, salle Voltaire, de vifs échanges, une tension permanente et des altercations incessantes, entre avocats des parties adverses, entre avocats de la défense et avocate générale, mais aussi, entre avocats des parties civiles... À ce triste spectacle s'est opposée, pendant tout le procès, la dignité remarquable et remarquée des familles.

Jeudi 5 octobre : des menaces de mort à l'encontre de Me Dupond-Moretti et de ses enfants

Au quatrième jour du procès, Me Dupond-Moretti faisait savoir à la cour qu'il avait reçu un courrier quelques heures plus tôt le menaçant lui, et sa famille. "J'ai reçu ce matin une lettre qui me met dans un état particulier", a déclaré le ténor du barreau. "Dans cette lettre, a ajouté l'avocat, on promet une balle dans la tête à chacun de mes enfants. Le ténor du barreau a précisé ensuite que, contrairement aux rumeurs, il n'était "ni payé par Daech, ni par les Etat du Golfe".

"C'est mon honneur de défendre Abdelkader Merah. (...) Je ne suis pas islamiste. Je ne défends pas une cause, mais un homme", avait précisé l'avocat.

Mercredi 11 octobre : les traumatismes des témoins

Mercredi 11 octobre, de nombreux témoins des assassinats commis à l'école Ozar Hatorah sont venus à la barre raconter l'horreur. Parmi eux, Dovan, dont le récit marqué les esprits.

Le 19 mars 2012, peu avant 8 heures, le directeur de l'école juive confiait sa fille Myriam Monsonogo, 8 ans, à cet interne alors âgé de 15 ans et chargé d'accompagner l'enfant sur quelques mètres d'un point à un autre. "À un moment, j'ai entendu des bruits, j'ai cru que c'étaient des feux d'artifice", a raconté le jeune homme au procès. (...) Dovan voit tout le monde courir et ne sait "pas quoi faire". Il finit par courir aussi. " Puis j'ai réalisé qu'on avait laissé la petite devant. Alors je lui ai crié 'Myriam, cours, cours !' Elle a couru puis elle est retournée en arrière, elle avait fait tomber son cartable." Mohamed Merah poursuivra Myriam dans la cour de l'école, l'attrapera par les cheveux et lui tirera une balle dans la tête à bout portant.

"Elle avait la tête face au bitume dans une mare de sang, j'ai retourné son visage pour voir si elle était toujours là. (...) À l'époque, j'avais 15 ans, je ne savais pas faire de massage cardiaque, on ne m'a jamais appris", dira le jeune adulte de 20 ans, effondré de n'avoir pu sauver cette enfant, cette fillette aux longs cheveux blonds partie près de son cartable rose qui contenait ses chaussons de danse qu'elle voulait à tout prix récupérer.

Ce 19 mars 2012, peu après 7h57 et en 38 secondes. Mohamed Merah a tué Myriam, 8 ans, Jonathan Sandler, 30 ans, et ses fils Gabriel et Arié, âgés de 5 et 3 ans.

16 et 19 octobre : les "ratés" des renseignements

Le 16 octobre, Christian Ballé-Andui, ex-patron du renseignement toulousain, est venu expliqué à la barre que de 2006 à 2010, Mohamed Merah était fiché "S". Qu'en 2011, à son retour du Pakistan, les services de renseignements ont voulu l'entendre. Le 14 novembre 2011, deux enquêteurs de Paris sont envoyés par la "centrale" pour un "débriefing". "Mohamed Merah est ouvert d'esprit. Il a un profil voyageur" indiquera la note d'expertise après le rendez-vous avec le futur "tueur au scooter". La DCRI pensait même à le recruter comme indic pour espionner les salafistes. Christian Ballé-Andui a tout de suite exprimé son désaccord avec ces conclusions.

Dès juin 2011, il voulait d'ailleurs judiciairiser le dossier Merah, mais, selon lui, la "centrale a refusé". Mi-mars 2012, le patron des Renseignements toulousains a indiqué avoir transmis une liste de treize noms à la DCRI sur laquelle figurait le nom de Mohamed Merah, alors que ce dernier n'avait pas encore frappé à l'école Ozar Hatorah. Sa hiérarchie, qui s'orientait alors vers l'ultra-droite après que des militaires musulmans ont été assassinés, ne l'ont pas écouté. La tuerie de l'école juive aurait, peut-être, pu être évitée...

Entendu le jeudi 19 octobre par la cour, "Hassan", analyste opérationnel qui a suivi Mohamed Merah durant des années et qui a assisté au debriefing avec les deux agents venus de Paris, dira à Merah après l'entretien : " Tu nous as bien baladés hein?". Merah, qui vient notamment d'expliquer aux deux hommes de la DCRI que ses voyages au Pakistan étaient "touristiques", sourit. "J'ai vu une haine qui couvait en lui, une haine dissimulée", a témoigné Hassan devant la cour, indiquant qu'il avait remarqué depuis un certain temps la taqiya de Merah.

Bernard Squarcini, ex-patron du renseignement intérieur, entendu après Hassan concèdera à la barre des "retards" dans l'enquête, mais aucun "raté". "Les demandes de judiciairisation n'ont pas été portées à ma connaissance", a assuré Le Squale, qui, le 23 mars 2012 dans une interview au Monde avait parlé de Mohamed Merah comme d'un "loup solitaire"...

Dès le 3 octobre... l'anonymat des policiers, Témoin X ou numéros

"Quatorze policiers au total sont venus témoigner au procès", a rappelé Me Dupond-Moretti sur France Inter vendredi 3 novembre. La majorité d'entre-eux, à quelques rares exceptions, ont témoigné sous X et n'ont été au final que des numéros : "30", "35", "46"... Sur 55 témoins cités à comparaître, dix au total n'ont ainsi été que des nombres..."

L'avocat d'Abdelkader Merah n'a guère apprécié la démarche, surtout de la part de certains. Au témoin 35 venu de Toulouse, notamment, il dira : "C'est du cinéma, ce que vous venez de dire. Vous avez demandé votre anonymisation au dernier moment, mais on connaît votre nom, il apparaît dans un grand quotidien du Sud-Ouest". L'avocat présente à la cour la page du quotidien La Dépêche du Midi dans laquelle, ce policier donnait, une interview titrée "Cinq ans après, je n'ai rien oublié", et ornée d'un beau portrait : "Voilà votre visage. Alors vous vous moquez du monde ! (...) Quand vous dites que vous avez peur, je ne sais pas si vous dites la vérité. Si vous participez à des débats médiatiques, il faut que vous veniez devant la justice. C'est dans les tribunaux que la justice se fait. Voilà, monsieur le 'n° 35', ce que je voulais vous dire".

Mercredi 18 octobre : " C'est la mère d'un accusé, mais c'est aussi la mère d'un mort »

Zoulikha Aziri, mère de Mohamed et Abdelkader Merah est venue témoigner le 18 octobre. Elle a parlé de sa famille, des violences au domicile, de son divorce, de son remariage... Comme elle l'a toujours fait, elle a défendu son fils Abdelkader Merah, qu'elle n'a cessé de qualifier, depuis son premier témoignage à la télévision, "d'innocent".

Les avocats de la partie civile ont tenté en vain de la faire parler, de lui faire lâcher un indice, voire une preuve de la complicité, pour ne pas dire la culpabilité de son fils.

- "Madame , vous devez la vérité à la famille, aux familles !", lui a lancé Me Mouhou.

"Vous ne pouvez pas demander à cette femme d'accabler son fils. Cette femme, c'est la mère d'un accusé, mais c'est aussi la mère d'un mort. C'est Camus qui disait entre la justice et ma mère, je choisis ma mère", a rétorqué Me Dupond-Moretti.

La phrase de trop pour certains...

"Vous êtes méchant ", a réagi immédiatement Naoufal Ibn-Ziaten, frère cadet d'Imad tué le 11 mars 2012, avant de quitter la salle en larmes. "Vous êtes indigne. Respectez-vous ou taisez-vous !", dira une autre partie civile à Eric Dupond-Moretti.

"Je pense qu'ici les larmes s'additionnent et qu'on ne peut les opposer", conclura ce jour-là le ténor du barreau.

Mercredi 25 octobre : l'impossible deuil des familles

Ce jour restera à jamais gravé dans la mémoire de tous ceux qui ont assisté au procès dit Merah. Ce jour, sur tous les bancs de la salle, les larmes ont coulé. Dans le box, Fettah Malki a longuement baissé le regard vers le sol. Salle Voltaire, seul son voisin de droite semble être resté impassible.

Pendant plusieurs heures, ce mercredi 25 octobre, au 18e jour d'audience et à presque une semaine du verdict, les familles et amis des sept personnes assassinées par Mohamed Merah se sont relayés à la barre pour dire l'indicible. Ils ont raconté comment, le jour de l'assassinat d'un des leurs, ils ont appris la triste nouvelle. Ils ont raconté comment ils avaient dû parfois en informer les autres. Ils ont évoqué les souvenirs, décrit celui ou celle qu'ils aimaient et qu'ils ne reverront jamais.

Tout le monde se souviendra de Samuel Sandler qui dira devant la cour, évoquant son petit fils Gabriel mort à 3 ans : "Comment on peut tuer un enfant qui a une tétine dans sa bouche ?".

Tout le monde se souviendra de la sœur d'Eva Sandler, qui racontera comment celle-ci, réfugiée chez elle, "agrandissait les photos de son mari et ses enfants sur son téléphone et les embrassait".

Tout le monde se souviendra de Nicolas, qui tentant, avec son fils de 17 ans, de réanimer Myriam et Gabriel le 19 mars, gardera à jamais "ce goût de sang et de vomi" dans la bouche.

Tout le monde se souviendra d'Albert Chennouf, emporté par la colère disant "Squarcini, il vend du vent !", de Latifa Ibn-Ziaten disant, au sujet d'Abdelkader Merah : "Comment il peut dire 'mon petit frère' ? S'il l'avait protégé, son frère ne serait pas mort, et nos enfants non plus", ou de Radia Legouad évoquant son petit frère "Chems": " On n'en parle jamais, j'en parle jamais. En parler, là,

à ce procès, c'est comme une thérapie. Comment on fait le deuil, monsieur le président, comment ? Moi, je dis faire le deuil pour faire bien, mais ça ne veut rien dire, faire le deuil"...

Lundi 30 octobre : le réquisitoire ou "ratatouille"

Au premier jour de la cinquième semaine de procès, Naïma Rudloff a requis la perpétuité contre le frère du tueur au scooter : "Abdelkader a fabriqué Mohamed Merah", a dit l'avocate générale. "Merah est porteur d'un projet de société (...). Sa cible est la démocratie (...). Son but, répandre l'islam par l'intimidation et la terreur, une idéologie totalitaire maquillée de religiosité", a affirmé la magistrate dans ses réquisitions "Entre les frères Merah et leurs victimes, il n'y avait rien de personnel. Elles ont été tuées parce qu'elles représentaient un symbole, celui de l'État français et celui de l'ennemi juif", a souligné la magistrate.

Et de poursuivre : "Le terrorisme a aujourd'hui un nouveau visage et c'est le rôle de la justice d'être capable de le démasquer. Votre décision sera une leçon de démocratie". Contre Fettah Malki, elle demandera 20 ans de réclusion, peine maximale pour les faits pour lesquels ce dernier était jugé...

La défense insistera sur l'absence de preuves dans ce dossier et plaidera le lendemain l'acquittement pour Abdelkader Merah et une "peine juste" pour un "délinquant de droit commun" pour Fettah Malki.

Au passage, Me Dupond-Moretti qualifiera le réquisitoire de Naïma Rudloff de "ratatouille" et de "discours médiocre" et lui précisera, qu'il ne "l'aime pas beaucoup".

Jeudi 2 novembre : verdict, insultes, huées et les larmes

Peu avant 19 heures, jeudi 2 novembre, le verdict est tombé. La cour d'assises spéciale de Paris a condamné après 23 jours de procès Abdelkader Merah à 20 ans de réclusion criminelle, la peine maximale pour association de malfaiteurs terroriste criminelle.

Fettah Malki, reconnu coupable d'avoir vendu l'arme et le gilet pare-balles à Mohamed Merah en connaissant sa radicalisation, a écopé de 14 ans de prison, également pour association de malfaiteurs terroriste criminelle. Les peines des deux hommes ont été assorties d'une période de sûreté des deux tiers.

"Crève Merah!", a crié une personne du public dans la salle où de très brefs applaudissements ont également été entendus. Les mères des militaires d'Imad Ibn-Ziaten et Mohamed Legouad se sont elles enlacées, en pleurs. Fettah Malki était "abasourdi" selon ses avocats. Abdelkader Merah lui, a souri, soulagé que la cour n'ait pas retenu la complicité.

Puis, à la sortie de la salle, Me Dupond-Moretti a été hué et sifflé, par quelques hommes identifiés comme membre de la Ligue de Défense juive. Il a aussi été traité "d'islamiste" et de "collabo" par d'autres, partis très vite du tribunal.

Quelques minutes après le verdict, la défense évoquait déjà la possibilité de faire appel, pour les deux accusés.

Vendredi 3 novembre : l'appel du parquet général

Aux bousculades et à la foule de la veille, ont succédé vendredi 3 novembre le calme et le vide de la salle Voltaire où se tenait l'audience civile. Fettah Malki et Abelkader Merah, dans le box, semblaient épuisés, tout autant que les avocats et les rares parties civiles présentes dans la salle.

Puis vers 11 heures, tout le monde s'est agité. Le communiqué du parquet général de Paris venait de tomber. Il y annonçait interjeter appel de l'arrêt rendu le 2 novembre condamnant Abdelkader Merah à 20 ans de prison, mais ne le jugeant pas complice des sept assassinats commis par son frère Mohamed.

Dans un an au plus tôt, un deuxième procès

Les familles des victimes ont d'ores et déjà fait savoir qu'elles étaient prêtes pour un deuxième procès, procès qui ne devrait pas se tenir avant un an au moins. L'accusation de complicité d'assassinats et tentatives d'assassinats par provocation et/ou aide ou assistance pesant contre Abdelkader Merah sera, c'est certain, au cœur des futurs débats.

Sur France Inter vendredi matin, Eric Dupond-Moretti a qualifié ce procès comme "le plus difficile de sa carrière". Tout le monde en est ressorti bouleversé, éreinté, éprouvé, pas pour les mêmes raisons sans doute, mais les sentiments comme les émotions sont là.

Source : LCI

DISCOURS DE FRANCK TOUBOUL LORS DE L'HOMMAGE RENDU AUX VICTIMES CINQ ANS APRÈS

PAR FRANCK TOUBOUL, PRÉSIDENT DU CRIF TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES

Il y a des morts qui ont des droits sur les vivants.

Qui nous commandent de nous souvenir, non pas de l'atrocité, mais de ce qu'ils représentaient.

Je sais qu'en tant que président du CRIF je ne peux me dérober à cette lourde tâche, qui est de nouveau la mienne, car le temps qui passe n'efface en rien la peine, notre peine.

En effet il y a 5 ans nous avons été privés, brutalement, horriblement, du bonheur de l'école. Des vies chères ont été fauchées, froidement, aveuglément.

Nous avons vu et vécu l'horreur. Nous avons tâché de reconstruire et, par là même, de nous reconstruire.

5 ans après, nous avons lutté, nous avons tenté de reconstruire notre école, notre communauté, 5 ans après, enfin nous devrions à la rentrée prochaine avoir davantage d'élèves qu'avant cette attaque.

C'est pour nous, monsieur le ministre, une fierté et un espoir. Une fierté, car cela n'a pas été facile, car cela n'a été possible que grâce au soutien à la détermination de l'ensemble du corps enseignant, de l'ensemble des parents d'élèves, du réseau des anciens élèves et de tant d'autres, qui anonymement dans l'ombre ont œuvré pour la réussite de cette institution.

Et pourtant, si tout a été dit, il nous reste tellement à faire...

Nous ne pouvons plus laisser les thuriféraires de la société du spectacle faire l'apologie des terroristes, les attentats ne doivent plus être nommés par le nom des terroristes, et les victimes désignées comme l'affaire de leur bourreau...

Georges Orwell, parlait à cet égard de décence ordinaire. Il est éthiquement douteux de condamner l'apologie du terrorisme quand on transforme ces derniers en « marque », en célébrité de la terreur.

Cette décence ordinaire, implique une règle déontologique simple : l'anonymat des terroristes, nous devons priver de nom ce qui nous ont privés de vies.

Monsieur le ministre, notre demande est simple et ne nécessite qu'une faible modification du droit existant : n'alimentons plus les ressorts de la haine en leur fournissant des Héros...

Si pour vous pousser ce portail vert vous fait frissonner, car chacun sait qu'il a été le premier témoin de l'innommable, dites-vous que nous anciens élèves nous l'avons poussé 100 fois, 1000 fois avec légèreté et insouciance, nous criions à l'injustice, et nous sommes en colère, car au-delà des théories maintes et maintes fois entendues sur la symbolique de pareils agissements, nous, c'est notre enfance et nos souvenirs qu'on a violés.

Un homme maléfique issu d'un système permissif s'est arrogé le droit d'anéantir là où nous avons bâti.

Alors chers amis permettez-moi de faire une entrave aux discours auxquels nous sommes tous habitués, aux sujets qui reviennent légitimement en boucle... laïcité, République combat pour la défense de nos droits et de nos libertés, lutte contre l'islamisme. Aujourd'hui je fais fi de ces théories auxquelles je suis si profondément attaché.

Aujourd'hui je saigne, je crie, je m'offusque, je suis en deuil.

Notre communauté porte le deuil de ma jolie petite Myriam, d'Arié, de Gabriel et de Jonathan.

Aujourd'hui je regarde le rav Monsonégo, mon directeur, mon Maître, le meilleur ami de mon père, et je me souviens, aujourd'hui que rien n'est plus important que cet arbre de vie que nous inaugurons et qui prendra racine dans ce terreau que je chéris tant, Or Thora, puissions-nous, Mesdames et Messieurs le voir grandir et s'épanouir désormais, en paix.

7. PROCÈS DE LA CELLULE ISLAMISTE « CANNES-TORCY »

Procès de la filière Cannes-Torcy Par Caroline Politi 20 Minutes (16/05/2017)	97
Filière djihadiste de Cannes-Torcy : jusqu'à vingt-huit ans de prison Par la rédaction / AFP Le Monde (23/06/2017)	99

PROCÈS DE LA FILIÈRE CANNES-TORCY

PAR CAROLINE POLITI

20 MINUTES (16/05/2017)

L'attentat contre l'épicerie casher de Sarcelles, début d'une enquête tentaculaire

Ce mardi, la cour d'assises spéciale se penche sur le premier attentat de la cellule dite de « Cannes-Torcy » contre une épicerie casher de Sarcelles...

- La cour d'assises spéciale se penche sur l'attentat de Sarcelles, perpétré en septembre 2012.
- L'attentat n'avait pas fait de blessés grave mais il avait mis à jour l'existence de la cellule dite « Cannes Torcy ».
- Jérémie Louis-Sidney, le leader de la cellule, est mort lors de son interpellation après avoir tiré sur des policiers.

L'attaque, filmée par les caméras de vidéosurveillance, ne dure qu'une poignée de secondes. Le 19 septembre 2012, aux alentours de 12h30, deux hommes, sweat à capuche sombre sur la tête, longent à grand pas les baies vitrées d'une épicerie casher de Sarcelles, dans le Val-d'Oise. Arrivés devant l'entrée, ils dégoupillent une grenade de fabrication yougoslave et la jettent à l'intérieur avant de prendre la fuite en courant. L'explosion est impressionnante, les flammes atteignent près d'un mètre de haut, les vitres volent en éclat. L'arme, qui contient des milliers de billes métalliques, est hautement létale, mais ne fera ce jour-là, qu'un blessé léger. Et pour cause : elle est venue se loger dans une rangée de caddies qui a contenu les effets de l'explosion.

Ce mardi, près d'un mois après l'ouverture du procès devant la cour d'assises spéciales, la cour en charge du tentaculaire dossier « Cannes-Torcy » se penche sur ce premier attentat, dont la nature antisémite ne fait guère de doute, point de départ de toute l'enquête. Trois autres attaques, qui ont toutes échoué ou ont été déjouées, devaient suivre. Le procureur de la République, François Molins, avait à l'époque désigné la filière comme « le groupe le plus dangereux depuis la vague d'attentats en France au milieu des années 1990 ». C'était avant Charlie, le 13 Novembre, Magnanville, Nice...

Un leader « charismatique » et « violent »

La cellule est unie autour d'un leader « aussi charismatique que violent », Jérémie Louis-Sidney, 33 ans à l'époque, surnommé Anas. Son ADN a été retrouvé sur la grenade de l'épicerie. Bien connu des services de police, condamné pour trafic de stupéfiants et vols aggravés, il se serait radicalisé en 2008, à Grasse, lors d'un séjour en prison. « C'était une sorte de chef de meute [...], il avait des discours extrêmes, il avait la haine des juifs », racontera plus tard aux policiers l'un des accusés, Michaël.M. Ses proches, mis en examen compris, le décrivent comme « un fanatique virulent et dangereux prêt à passer à l'acte au nom de ses convictions religieuses », précisent les juges d'instruction dans leur ordonnance. Il ne se sépare d'ailleurs jamais de son arme, un 354 Magnum qu'il garde accroché à la ceinture.

Jérémie Louis-Sidney vit entre Torcy, d'où il est originaire, Le Cannet où réside sa première femme – mère de trois de ses quatre enfants – et Strasbourg où habite la seconde. Il ne fait guère mystère de ses convictions. Avec cette dernière, il envisage un temps d'appeler leur enfant « Moudjahidin » avant de se raviser.

Tué par le GIPN

Mais le leader de la cellule ne sera pas sur le banc des accusés : il a été tué le 6 octobre 2012 par le GIPN de Strasbourg après avoir ouvert le feu sur les policiers venus l'interpeller. Lors de la perquisition, les enquêteurs ont retrouvé, outre son arme, de la documentation djihadiste et destinée à confectionner des armes. Son fidèle lieutenant, Jérémy Bailly est en revanche présent. Les deux hommes se sont rencontrés en 2011 à la mosquée de Torcy. Cet ancien témoin de Jéhovah s'est converti en 2009. Il est suspecté d'être le second homme présent sur les images de surveillance. Un troisième homme Kevin Phan a reconnu devant les enquêteurs avoir joué les chauffeurs.

Ils feront face aux victimes de l'attaque. Si aucune des cinq personnes présentes à l'intérieur de l'établissement au moment de l'attentat n'a été sérieusement blessée, tous ont été victimes de troubles du sommeil, crises d'angoisse, cauchemars... « En général, il n'y a jamais deux attentats au même endroit, mais je ne peux pas m'empêcher d'y penser. J'ai toujours peur », confiait aux enquêteurs la gérante de l'épicerie. Une cliente racontait que son entourage avait remarqué que son humeur avait changé, « j'étais plus triste et moins attentive ». Quant à son mari, il se réveille toutes les nuits en sursaut. « J'ai des nuits hachurées [...]. Mon sommeil ne me repose pas. »

Le procès est prévu pour durer jusqu'au 23 juin.

Source : 20 Minutes

FILIÈRE DJIHADISTE DE CANNES-TORCY : JUSQU'À VINGT-HUIT ANS DE PRISON

PAR LA RÉDACTION / AFP

LE MONDE (23/06/2017)

Vingt personnes étaient jugées pour un attentat à la grenade à Sarcelles en 2012, des projets d'attaque et des séjours en Syrie.

La cour d'assises spéciale de Paris a prononcé jeudi 22 juin deux acquittements et des peines allant d'un à vingt-huit ans de prison à l'encontre des accusés de la filière djihadiste dite de Cannes-Torcy, pour un attentat à la grenade à Sarcelles en 2012, des projets d'attaque et des séjours en Syrie.

Le verdict est tombé juste après la rupture du jeûne du ramadan, à l'issue de douze heures de délibéré, dans une salle surchauffée. À l'énoncé des peines, largement inférieures aux réquisitions, les accusés semblaient soulagés. Aucun de ceux ayant comparu libres n'iront en détention.

Ces vingt membres présumés de la filière de Cannes-Torcy, un temps considérée comme une des plus dangereuses de France, comparaissaient depuis le 20 avril. L'accusation, qui les croyait « prêts à recommencer », avait demandé des « peines exemplaires », allant jusqu'à la perpétuité pour Jérémy Bailly, l'auteur présumé d'un attentat raté en 2012.

Epicerie casher

En l'absence du chef, tué lors de son interpellation, c'est à lui que la peine la plus lourde a été infligée. Il a été jugé coupable d'avoir lancé une grenade dans l'épicerie casher de Sarcelles (Val-d'Oise) le 19 septembre 2012, miraculeusement sans faire de mort. Un attentat auquel il nie avoir participé.

Ostracisé par les autres accusés pour avoir dénoncé Bailly, Kevin Phan, le chauffeur de l'équipée de Sarcelles et benjamin du groupe, a été condamné à dix-huit ans de réclusion criminelle – vingt-cinq ans avaient été requis.

Des peines de quatorze à vingt ans de réclusion ont été prononcées à l'encontre des « Syriens » de la bande, la peine la plus lourde étant infligée à Ibrahim Boudina, qui a passé seize mois en Syrie et qui était selon l'accusation « revenu pour commettre un attentat » sur la Côte d'Azur. Jamel Bouteraa, qui n'a passé qu'un mois en Syrie, mais est accusé d'avoir « fait des repérages en vue d'une attaque contre des militaires », a été condamné à dix-huit ans.

Zyed Tliba, ancien militaire qui avait gardé des liens avec son frère Abdelkader, condamné à quatorze ans pour un séjour en Syrie, et Nizar Jabri, qui avait fréquenté la bande des Cannois, ont été acquittés.

La plus petite peine de prison, d'un an, a été prononcée contre Sofien Hamrouni, qui avait conduit deux de ses copains qui partaient vers la Syrie à l'aéroport : « Une peine symbolique » pour son avocate Alexia Gavini, « qui tient compte de son parcours et de sa stabilité ».

Diversité des profils

Plusieurs avocats estimaient jeudi soir que la cour avait tenu compte de la diversité des profils de ces vingt hommes, issus de familles aisées ou ouvrières, originaires d'Algérie, du Laos ou de France, dont la moitié sont des convertis.

Avant que la cour ne se retire pour délibérer, la parole avait été donnée jeudi matin une dernière fois aux accusés, âgés de 23 à 33 ans, dont dix comparaissent détenus et sept libres (trois sont en fuite) : « Mettre une peine pharaonique à une personne, c'est en faire un dissident, un haineux », a soufflé Jérémy Bailly entre deux sanglots.

Plusieurs se sont excusés pour leur « comportement dans le box », pour avoir parfois ri, bavardé. Ils ont appelé la cour à se garder de toute « passion », alors que trois attentats ont été commis en France depuis le début du procès le 20 avril. La défense avait aussi exhorté la cour à ne pas juger « dans la peur », à s'arrimer au code pénal pour rendre « la justice » et ne pas partir « en croisade ».

Trois ans avant les attentats parisiens de 2015, cette cellule était considérée comme une des plus dangereuses de France. À l'audience, elle a été décrite par les enquêteurs comme « le chaînon manquant » entre le djihadiste toulousain Mohamed Merah et le réseau qui allait frapper la salle de spectacles du Bataclan.

L'attentat de Sarcelles, un crime antisémite et leur principal fait d'armes, n'a pas fait de mort « mais l'intention était bien de tuer », avait fait valoir l'avocat général Philippe Courroye, fustigeant l'apparente désinvolture de certains accusés, signe selon lui d'une « radicalité » toujours intacte.

Source : Le Monde

8. ILS EN PARLENT...

Lutte contre l'antisémitisme : le pas en avant du Parlement européen Tribune Le Figaro (24/07/2017)	103
Szpiner : "Il y a une tradition de l'antisémitisme à l'extrême gauche" Par Olivier Pérou Le Point (02/11/2017)	105
Discours du Président de la République à l'occasion de la commémoration de la rafle du Vel d'Hiv Élysée (17/07/2017)	107

LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME : LE PAS EN AVANT DU PARLEMENT EUROPÉEN

TRIBUNE

LE FIGARO (24/07/2017)

Douze intellectuels saluent la résolution adoptée par le Parlement européen en faveur de la lutte contre l'antisémitisme et l'antisionisme.

Le 1er Juin 2017, le Parlement européen a adopté une résolution visant à définir les cadres de la lutte contre l'antisémitisme. Cette résolution prend appui sur la définition de l'antisémitisme qui a été proposée par l'Alliance Internationale pour la Mémoire de l'Holocauste (AIMH). La définition de l'antisémitisme inclut le ciblage de l'État d'Israël, c'est-à-dire l'antisionisme.

Depuis plusieurs décennies, l'antisionisme est la forme mutante de l'antisémitisme, il en est la dernière expression historique. En raison de cet état de fait, le Parlement européen a raison d'inclure dans sa définition de l'antisémitisme, l'expression de l'hostilité structurée et systématique à l'égard de l'État d'Israël. Cette hostilité discrimine non seulement tous les habitants d'un pays, mais encore expose à la violence toute personne qui témoigne d'un lien affectif ou culturel avec ce pays.

L'initiative louable du Parlement européen a le mérite d'actualiser la définition de la haine doctrinale des Juifs, qu'ils soient citoyens des pays de la Diaspora, ou citoyens de l'État d'Israël. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le motif antisioniste a servi d'alibi au nazisme, au stalinisme, au tiers-mondisme, à l'islamisme pour assurer le recyclage de l'antisémitisme. A cause de l'extermination de la moitié du peuple juif, l'antisémitisme est devenu tabou, et l'on se dit "antisioniste".

La résolution adoptée par le Parlement européen marque une évolution salubre dans la prévention des différentes formes de la judéophobie: l'antisémitisme dirigée contre les personnes, comme l'antisionisme compris comme nouvelle forme de discrimination collective, sous prétexte de "critique du gouvernement israélien".

Nous pensons que cette évolution permet d'en finir avec le clivage pervers d'une pseudo-critique politique qui consiste d'un côté à sanctuariser les "Juifs", par définition survivants du génocide hitlérien, et de l'autre côté, à diaboliser l'État d'Israël et ses sympathisants, sous prétexte d'une "critique de la politique de son gouvernement".

Nous pensons que cette évolution permet d'en finir avec la lecture unilatérale du conflit palestinien-israélien.

Nous pensons que cette évolution permet d'en finir avec la lecture unilatérale du conflit palestinien-israélien, en ouvrant le spectre de la critique sur les responsabilités historiques du mouvement national palestinien, de ses dirigeants et de ses sympathisants.

Nous pensons que la critique politique est incompatible avec le refus de la connaissance historique, et plus encore avec la complaisance coupable de ceux qui articulent la critique de l'État

d'Israël sur le refus de l'histoire. Cette position constitue un dévoiement de la critique politique, contribue à empoisonner l'opinion, et ne sert qu'à entretenir ou à reproduire le préjugé judéophobe.

C'est cette même discrimination qui fait le lit de la désinformation et de l'ignorance. Pour rappel: ce sont les Palestiniens qui ont refusé le partage de la Palestine mandataire en deux États, l'un juif l'autre arabe, en 1947. C'est le Fatah palestinien qui a inventé le terrorisme international, à la fin des années 60. Après 1993, c'est l'Autorité Palestinienne qui a subverti les Accords d'Oslo. Depuis le milieu des années 2000, c'est l'Autorité Palestinienne qui refuse de reconnaître le caractère juif de l'État d'Israël. Depuis son entrée en diplomatie, c'est l'Autorité Palestinienne qui cultive le double discours, encourage l'assassinat de civils, et sanctifie les assassins en persistant à rétribuer leurs familles.

Corrélativement, c'est l'antisionisme qui contribue à la subversion des institutions internationales (conseil de sécurité de l'ONU, votes négationnistes de l'Unesco). Corrélativement, c'est l'antisionisme qui relaye dans le monde une propagande haineuse et simpliste, accusatrice et homicide ; c'est l'antisionisme manié comme une arme, sous prétexte de critique de la politique du gouvernement d'Israël, qui appelle illégalement au boycott, en empêchant les exigences d'une critique authentique de se faire entendre.

Liste complète des signataires: Pascal Brückner, journaliste et écrivain ; Gilles Clavreul, ancien délégué à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT ; Denis Jeambar, journaliste et écrivain ; Serge Klarsfeld, avocat et historien ; Marc Knobel, historien et essayiste ; Joël Kotek, professeur à l'université libre de Bruxelles ; Eric Marty, écrivain et universitaire ; Simone Rodan, politologue ; Georges-Elia Sarfati, Professeur des Universités ; Pierre-André Taguieff, philosophe et historien des idées ; Jacques Tarnero, essayiste et documentariste ; Stéphane Wahnich, professeur associé à l'UPEC

Source : Le Figaro

SZPINER : "IL Y A UNE TRADITION DE L'ANTISÉMITISME À L'EXTRÊME GAUCHE"

PAR OLIVIER PÉROU

LE POINT (02/11/2017)

Francis Szpiner, l'avocat de la famille du jeune juif tué en 2006 par le "gang des barbares", déplore que "la société française ne s'indigne pas".

Référence à Hitler, croix gammée... La stèle en hommage à Ilan Halimi – jeune homme tué en 2006 parce qu'il était juif – posée à Bagneux, dans les Hauts-de-Seine, a été une nouvelle fois profanée. Selon la maire de la ville, Marie-Hélène Amiable, la plaque placée dans un parc communal était « couverte d'inscriptions antisémites, d'insultes et d'obscénités ». L'inscription « Libérez Fofana », le meneur du « gang des barbares », y figurait notamment, a précisé le parquet de Nanterre.

L'enquête pour retrouver les auteurs de la profanation a été confiée à la sûreté territoriale du département, tandis que la police scientifique a emporté la plaque pour des analyses complémentaires. Pour l'avocat de la famille Halimi, maître Francis Szpiner, cet acte est un « souvenir douloureux qui refait surface ».

Que s'est-il passé ?

Me Francis Szpiner : La stèle mise en place par la mairie de Bagneux en mémoire d'Ilan Halimi, tué parce que juif – et cela, il faut le dire et le répéter encore et encore – a été profanée. Elle l'avait déjà été en 2015. C'est un souvenir douloureux qui refait surface. Peu après la mort d'Ilan, sa mère, Ruth, a exhumé son corps pour l'enterrer en Israël. Elle m'a alors dit : « Au moins, là-bas, on lui foutra la paix. » Force est de constater qu'elle avait raison.

Comment expliquez-vous cet acte ?

Je crains qu'il ne soit trop long de décrire mes sentiments. L'affaire Ilan Halimi est un tournant. C'était la première fois, en France, depuis longtemps, que l'on tue quelqu'un parce qu'il est juif. Au début de l'enquête, il y a eu une négation du caractère antisémite du crime. Les choses ont-elles changé ? Je ne crois pas. Un inspecteur de l'Éducation nationale disait à l'époque de l'affaire que l'on ne pouvait pas scolariser d'enfants juifs dans certains collèges et lycées de banlieue. Récemment, un principal d'un collège de Marseille l'a répété. Et la société française ne s'indigne pas...

Qui sont les responsables de cette non-indignation ?

Beaucoup pensent que l'antisémitisme puise ses racines dans l'extrême droite, mais peu osent dire qu'il y a une tradition de cette haine dans l'extrême gauche. Cette même gauche qui refuse de voir que l'antisémitisme peut naître dans la culture de banlieue, là où l'islamisme le plus radical germe avec la complaisance de certaines élites intellectuelles et politiques. Si tous les antisionistes ne sont pas antisémites, beaucoup de ces derniers manipulent les premiers pour

mieux exister. Je vais faire un raccourci, et m'attirer les foudres de nombreuses personnes, mais que cela arrive au moment du procès Merah donne beaucoup de sens à mes propos. Car l'affaire Halimi, c'est le point de départ de Mohammed Merah et donc des frères Kouachi et de Coulibaly.

Que faut-il faire ?

Nommer les choses ! Le racisme et l'antisémitisme ne sont pas des opinions, ce sont des délits. Je me réjouis que le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, combatte pour un retour de la laïcité dans les collèges et les lycées. Il faut reprendre l'éducation en main et ne pas tolérer que l'autorité de la République n'y règne plus.

Source : Le Point

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE À L'OCCASION DE LA COMMÉMORATION DE LA RAFLE DU VEL D'HIV

ÉLYSÉE (17/07/2017)

[...] Si je suis ici parmi vous en ce jour sombre et solennel, c'est en effet pour que se perpétue le fil tendu en 1995 par Jacques CHIRAC, à qui je veux tout particulièrement rendre hommage aujourd'hui, maintenu par Dominique DE VILLEPIN en 2005, Nicolas SARKOZY et François FILLON en 2007, poursuivi enfin par François HOLLANDE en 2012.

Récemment encore, ce que nous croyons établi par les autorités de la République sans distinction partisane, avéré par tous les historiens, confirmé par la conscience nationale s'est trouvé contesté par des responsables politiques français prêts à faire reculer la vérité. C'est faire beaucoup d'honneur à ces faussaires que de leur répondre, mais se taire serait pire, ce serait être complice.



Alors oui, je le redis ici, c'est bien la France qui organisa la rafle puis la déportation et, donc, pour presque tous, la mort des 13.152 personnes de confession juive arrachés les 16 et 17 juillet 1942 à leurs domiciles, dont plus de 8.000 furent menés au Vel d'Hiv avant d'être déportés à Auschwitz. Parmi elles, 4.115 enfants de 2 à 16 ans, dont aujourd'hui nous honorons plus particulièrement la mémoire et pour lesquels, je souhaiterais que nous fassions silence.

(L'assistance se lève et observe une minute de silence)

Merci.

Je récuse les accommodements et les subtilités de ceux qui prétendent aujourd'hui que Vichy n'était pas la France, car Vichy ce n'était certes pas tous les Français, vous l'avez rappelé, mais c'était le gouvernement et l'administration de la France.

Les 16 et 17 juillet 1942 furent l'œuvre de la police française, obéissant aux ordres du gouvernement de Pierre LAVAL, du commissaire général aux questions juives, Louis DARQUIER DE PELLEPOIX et du préfet René BOUSQUET.

Pas un seul allemand n'y prêta la main.

Je récuse aussi ceux qui font acte de relativisme en expliquant qu'exonérer la France de la rafle du Vel d'Hiv serait une bonne chose. Et que ce serait ainsi s'inscrire dans les pas du général DE GAULLE, de François MITTERRAND qui, sur ce sujet, restèrent mutiques. Mais il est des vérités dont l'état de la société, les traumatismes encore vifs des uns, le déni des autres a pu brider l'expression.

Les déchirures vives qui traversaient la société française ont pu faire primer l'apaisement et la réconciliation. Nos sociétés ainsi s'offrent de ces répit pendant lesquels le travail de la mémoire reste souterrain, pendant lesquels les peuples reprennent leurs forces et doivent se réconcilier peu à peu pour reconstruire, avant de trouver les mots de vérité qui les guériront vraiment. Avant aussi de retrouver le courage collectif d'affronter les fautes et les crimes.

C'est pourquoi nous n'avons pas à juger ici le parti choisi par ces deux chefs de l'État, tous deux acteurs de la Seconde Guerre mondiale et de ses complexités. Mais rappelons-nous aussi que c'est François MITTERRAND qui institua cette Journée du souvenir ; et rappelons-nous surtout durant toutes ces années le combat souterrain de tant et tant pour que rien ne soit oublié.

Et puis le temps fait son œuvre.

Les témoins et les survivants parlent, les archives s'ouvrent, les historiens travaillent. La société mûrit ses drames et ses deuils. Alors la vérité se fait jour, et elle est implacable, irrévocable. Elle s'impose à tous. La cacher ou l'amoindrir insulte notre mémoire collective.

La France, en reconnaissant ses fautes, a ouvert la voie à leur réparation. C'est sa grandeur. C'est le signe d'une nation vivante qui sait regarder son passé en face. C'est là le courage d'un peuple qui ose son examen de conscience et tend la main aux victimes et à leurs enfants. Tendre la main, retisser les liens, ce n'est pas s'humilier par je ne sais quelle repentance, c'est se grandir, c'est être fort.

Je sais tous ceux qui diront que des journées comme aujourd'hui ou des propos comme ceux que je viens de prononcer, c'est encore rappeler les humiliations de notre pays, que c'est une repentance indigne : ça n'est rien de tout cela. C'est l'indispensable travail de mémoire et d'histoire, c'est la responsabilité qui est la nôtre, celle de réconcilier notre peuple jusqu'au bout, jusque dans ses pages d'ombre pour que chacun y retrouve enfin sa place.

Savoir où nous avons failli, qui a failli, c'est aussi regarder avec plus de fierté ceux qui ont dit non, ceux qui ont tendu la main à leurs frères en humilité et en humanité.

Alors oui, aujourd'hui, nous songeons aussi à ceux qui, en 1942 étaient déjà engagés dans la Résistance intérieure ou extérieure et payaient de leur vie leur combat clandestin.

Ils furent cette moisson de héros qui sauva la France et son honneur. Nous songeons aussi à tous ces Français qui offrirent aux Juifs pourchassés un refuge hospitalier, une cachette sûre et permirent de trois quarts des juifs de France de ne pas connaître le sort tragique des raflés du 16 juillet. Nous songeons à tous ces Justes avec fierté, cette fierté qui est devenue depuis le ferment de notre fierté nationale.

Mais à côté de ces héros, il y avait bien Vichy, il y avait bien l'État français. Car la France de l'État français ne se substitua pas en une nuit à la France de la III^{ème} République. Ministres, fonctionnaires, agents, responsables économiques, cadres, professeurs, la III^{ème} République fournit à l'Etat du maréchal PETAIN la plus grande partie de son personnel. Chacun alors entama son chemin vers l'obéissance active ou passive, ou vers la Résistance.

Le fait est là : Vichy put compter sur les ressources vives du pays pour mener sa politique de collaboration. Cette pensée que Vichy fut une parenthèse en 1940 ouverte et refermée en 19045 reconforte la haute idée que certains voudraient se faire de la France.

Il est si commode de voir Vichy une monstruosité née de rien et retournée à rien ; de croire que ces agents sortis de nulle part reçurent à la libération le juste châtement qui les élimina de la communauté nationale.

C'est commode, c'est commode, oui - mais c'est faux.

Et on ne bâtit aucune fierté sur un mensonge.

Et je vais vous dire pourquoi il importe de ne pas nourrir cette idée. Je vais vous dire pourquoi il faut toujours que nous ayons à l'esprit que l'État français de PETAIN et LAVAL ne fut pas une aberration imprévisible née de circonstances exceptionnelles.

C'est parce que Vichy dans sa doctrine fut le moment où purent enfin se donner libre cours ces vices qui, déjà, entachaient la III^{ème} République : le racisme et l'antisémitisme.

Je voudrais en ce jour que ces deux mots que l'on galvaude parfois résonnent de tout leur métal. Je voudrais qu'on entende bien le poids d'abomination et de malheurs qu'il porte, car ces enfants dont nous avons vu il y a quelques instants le prénom, le nom, l'âge inscrits sur le mur du square des enfants du Vel d'Hiv ne furent victimes de rien d'autre que du racisme et de l'antisémitisme.

Racisme parce que leurs parents étaient étrangers quand eux-mêmes étaient pour la plupart des Français.

Antisémitisme parce qu'ils furent raflés en tant que juifs.

Le supplice de ces enfants dont Serge KLARSFELD – que je veux ici à nouveau solennellement remercier – a patiemment retrouvé les visages réunis en un livre qu'on ne lit qu'avec des larmes et une indicible révolte, ces enfants cher Serge, ce ne sont pas simplement aujourd'hui les vôtres, ce sont les nôtres.

Le supplice de ces enfants depuis l'arrachement à leur foyer, depuis leur arrivée dans cette immense étuve du Vel d'Hiv où pendant plusieurs jours, ils n'eurent rien en partage que la détresse, sans nourriture, sans eau jusqu'à ce que le capitaine des pompiers PIERRET – plus tard reconnu Juste parmi les nations – exige qu'on leur en donne ;

Depuis le moment où ils furent déportés dans les camps de transit éperdus d'angoisse, depuis ce jour et ce moment de douleur pure où ils furent séparés de leurs parents, parce que Pierre LAVAL avait voulu qu'on capture des familles entières, mais qu'elles ne voyagent pas ensemble ;

Jusqu'à ce qu'ils soient chargés dans des wagons plombés pour un voyage d'apocalypse qui les mènerait dès leur arrivée dans les cris, les appels sans réponse, les coups, les hurlements, la solitude la plus sèche, la plus noire à une mort d'une violence obscène, avant que leurs corps sans vie, leurs corps d'enfants ne soient humiliés par le four et la cendre ;

Ce supplice, leur supplice, qui défie l'entendement, qui défie les mots a commencé ici, le 16 juillet 1942 au matin, parce qu'en France dans la conscience de citoyen français, de dirigeants politiques français, de fonctionnaires français, de journalistes français, l'antisémitisme et le racisme avaient fait leur chemin insidieusement, lentement ; avait rendu l'infâme tolérable jusqu'à en faire une évidence, jusqu'à en faire une politique d'État : la politique collaborationniste.

C'est cela, tout cela qui fit que cette atrocité absolue pût advenir.

Seulement ni le racisme ni l'antisémitisme n'étaient nés avec le régime de Vichy, ils étaient là, vivaces, présents sous la III^{ème} République. L'affaire DREYFUS en avait montré la virulence. Les années Trente lui rendirent un élan nouveau par l'émergence d'intellectuels, de partis, de journaux qui en avaient fait doctrine.

C'est la France de Je suis partout, de Bagatelles pour un massacre, c'est la France où Louis DARQUIER DE PELLEPOIX, déjà lui, peut sans être inquiété une seconde proclamer en 1937 : « Nous devons résoudre de toute urgence le problème juif, soit par l'expulsion, soit par le massacre ». C'est la France où l'antisémitisme métastasiait dans l'élite et dans la société, préparant insidieusement les esprits au pire.

Parce que oui, mes amis, la barbarie n'avance pas à visage découvert. Elle ne porte pas l'uniforme. Et lorsque les bottes nazies frappent le pavé de Paris, il est déjà trop tard.

La barbarie se forge d'abord dans les esprits. Ce sont les idées et les mots qui, progressivement font sauter les digues de nos consciences, font reculer la civilisation, qui nous habituent à écouter, à accepter des paroles que nous ne devrions même pas entendre.

HITLER, ce n'est pas d'abord le III^{ème} Reich. Ce n'est pas 1933. HITLER c'est d'abord et déjà Mein Kampf. Rien de tout cela n'est né avec Vichy et ce fut la faiblesse de la France de permettre que ce cancer prospère. Mais rien de tout cela non plus n'est mort avec Vichy.

Je sais bien que tous, nous nous faisons forts de lutter contre tout ce qui pourrait conduire aux mêmes situations. Mais il nous faut ouvrir les yeux, regarder la réalité en face. En France aujourd'hui, cette corruption des esprits, cet affaiblissement moral et intellectuel que sont le racisme et l'antisémitisme sont encore présents et bien présents. Ils prennent des formes nouvelles, changent de visage, choisissent des mots plus sournois.

Il suffit pourtant de s'y arrêter un instant pour percer à jour, derrière les nouvelles apparences, le vieux racisme, l'antisémitisme le plus recuit.

Le racisme ordinaire pullule dans le vocabulaire, dans les caricatures. Il ferme le marché du travail à des jeunes gens que stigmatisent un nom ou un prénom. Les conflits du monde s'invitent dans certains territoires de notre République, créant des divisions qui chassent les enfants juifs de certaines écoles ou enferment sur leur communauté des familles issues de l'immigration.

Et puis un jour, parce qu'on s'est tu, parce qu'on n'a pas voulu voir, le passage à l'acte intervient. Alors ce qui était des mots, ce qui n'était chez les uns que de la haine formulée différemment et chez les autres une forme de lâcheté ou une complaisance à ne pas vouloir voir, alors cela devient des vies fauchées et des gestes qui tuent.

Ilan HALIMI, Jonathan SANDLER et ses deux fils Arieh et Gabriel, Myriam MONSONEGO, Yohan COHEN, Philippe BRAHAM, François-Michel SAADA, Yoav HATTAB l'ont payé de leur vie. Brahim BOUARRAM aussi. Le père HAMEL aussi. Et malgré les dénégations du meurtrier, la justice doit faire désormais toute la clarté sur la mort de Sarah HALIMI.

Chaque synagogue, chaque mosquée, chaque église, chaque temple, chaque cimetière profané ou vandalisé doit nous alerter.

Théorie du complot planétaire, fantasmes sur la finance mondiale, iconographie insidieuse, angoisse identitaire mobilisant les clichés les plus toxiques, tout cela se diffuse à grande vitesse et atteint des esprits crédules ou perméables.

Le racisme et l'antisémitisme disposent pour réaliser leur travail de sape de moyens inédits de propagande. Les réseaux sociaux en sont les grands pourvoyeurs et nous n'avons pas encore pris la mesure de leur influence à cet égard. Nos magistrats et nos forces de l'ordre doivent y être mieux formés.

Alors oui, oui, nous luttons, nous luttons grâce à ce travail de mémoire indispensable que vous réalisez pour retrouver la trace vibrante des martyrs, leur nom, leur prénom, leur âge, leur adresse, tout ce qui rattache par un fil ténu, le plus ténu possible, de ces existences brisées à notre réalité vient nous rappeler que la barbarie est ici, au coin de la rue.

Ce que les KLARSFELD ont accompli en ce sens depuis des décennies est essentiel et mérite notre profonde gratitude.

Nous luttons, nous luttons en ne permettant pas que les propos abjects qui avilissent les esprits restent impunis.

Nous luttons pour que les propos des bourreaux ne l'emportent pas. En 1978, L'Express retrouva Louis DARQUIER DE PELLEPOIX, toujours le même, exilé en Espagne. Celui-ci comme possédé encore par le démon antisémite n'affichait aucun regret de son action zélée pour la déportation. Il assura même qu'à Auschwitz, on n'avait « gazé que des poux ». Alors il trouva face à lui, à un moment où on se taisait encore beaucoup, s'élevant du quasi-silence qu'elle avait observé jusque-là sur ce sujet, la voix intransigeante et souveraine de Simone VEIL. Cette même année, Serge KLARSFELD publiait le Mémorial de la déportation des juifs de France.

De telles voies sont sans prix lorsque la bête immonde émerge de l'ombre. Celle de Simone VEIL vient de se taire avec ses indignations et ses combats fondamentaux. Au moment de s'effacer, elle savait que sa voix continuerait de porter à travers notamment son fils Pierre-François qui, depuis deux ans, préside le Comité français pour Yad Vashem.

Mais on se trompe à dire cela, ces voix ne s'éteignent pas. Elles ne s'éteignent jamais parce que nous avons décidé qu'elles ne s'éteindront pas ; et nous avons décidé une bonne fois pour toute que ces voix, leurs voix que certains n'avaient pas voulu entendre pendant tant et tant de décennies recouvriraient à jamais les propos abjects comme les silences coupables. Leurs voix ne s'éteindront jamais.

Et ces voix, ce furent aussi celle de Samuel PISAR qui nous a quittés en 2015, d'Elie WIESEL, de Jean-Raphaël HIRSCH disparus tout deux en 2016. Et j'ai en ce jour une pensée aussi pour Henri MALBERG qui échappa de peu à la rafle et qui nous a quittés voici trois jours.

Dans le monde tel qu'il va où les guerres de religion renaissent, où les conflits ethniques ressurgissent, où l'intolérance et le communautarisme se donnent la main, tout doit être fait pour que l'humanité ne consente pas à s'avilir.

Combien alors nous serons précieux, les exemples de ces déportés qui dans les camps, plongés dans la misère radicale, enveloppés dans l'ombre de la mort se haussèrent au-dessus de l'instinct de survie où on voulait les réduire pour soigner, nourrir, vêtir leurs compagnons d'infortune ; et parfois même pour peindre et dessiner comme Léon DELARBRE ou Boris TASLITZKY pour tenir un journal, comme Etty HILLESUM, pour composer des quatuors ou des opéras, comme Germaine TILLION et pour donner avec pour seule documentation de leur mémoire des conférences sur Proust, Michel-Ange, les sciences naturelles.

Certains disaient que c'était un simulacre pour se tenir encore en vie, mais ça n'était rien de cela. C'était avoir compris que ce qui leur était nié n'était pas simplement la vie peu à peu, à petit feu, c'était leur humanité, c'était notre humanité. Et que jour après jour, quoi qu'amaigris, épuisés, défendre notre civilisation, notre histoire, nos peintres, une langue ou une philosophie, c'était refuser de céder le moindre centimètre de cette civilisation, parce que ce qui était en cause, ça n'était pas survivre, c'était vivre pleinement, totalement, c'était défendre là, dans chacun de ces endroits cette humanité dont chacune et chacun de ces hommes étaient à ce moment-là les véritables dépositaires. Et cela, nous ne l'oublierons jamais.

Et nous n'avons qu'un devoir aujourd'hui, être dignes de ce que ces êtres firent au plus noir de l'horreur, dignes de cette humanité intègre qu'ils témoignèrent alors que tout était fait précisément pour tuer leur humanité. Nous devons chaque jour, chaque minute être dignes, comme le sont les survivants de la Shoah dont l'exemple nous apporte tant. Parce que notre République, c'est justement ce projet d'une humanité constamment réinventée, en quête du meilleur d'elle-même par la solidarité, par la culture, par l'éducation.

Chasser les ombres du racisme et l'antisémitisme, c'est ne jamais céder sur cela, c'est ne jamais se satisfaire d'une République gestionnaire, c'est ne jamais faire croire qu'accepter certains propos ce serait bon pour l'unité du pays, ce serait accepter de ne pas rouvrir des plaies. Ne cédez aucun pouce de cette humanité, ne cédez rien parce qu'à chaque fois c'est notre humanité à tous qui est remise en cause.

Car chaque nation court le risque de devenir somnambule et d'accepter l'inacceptable par habitude, par lassitude.

C'est ne jamais admettre que les contraintes économiques puissent conduire au renoncement d'où naissent les pires dérives. C'est ne jamais céder sur l'école, c'est ne jamais céder sur la transmission, c'est ne jamais céder sur la culture, c'est ne jamais céder sur le combat contre l'obscurantisme et l'ignorance. Nous devons sans relâche soutenir sur le terrain ceux qui se mobilisent.

C'est ne jamais céder non plus sur ce qui nous unit, tous ces projets à hauteur d'humanité que nous offre notre temps : faire vivre la démocratie, secourir les indigents, saisir cette ambition planétaire qu'est la lutte contre le réchauffement, accueillir du mieux possible les réfugiés que la guerre jette sur les routes... parce que toutes ces causes, toutes nous grandissent.

Cette lutte c'est aussi celle que nous menons et que nous continuerons à mener partout ensemble, Monsieur le Premier ministre, contre le terrorisme obscur et le pire des fanatismes, contre tous ceux qui voudraient nous faire oublier ce que je viens de rappeler.

Alors oui, nous ne céderons rien aux messages de haine, nous ne céderons rien à l'antisionisme car il est la forme réinventée de l'antisémitisme. Et nous ne céderons rien à toutes celles et ceux qui, sur tous les continents, cherchent à nous faire renoncer à la liberté, cherchent à recréer les divisions, cherchent à nous faire renoncer à cette humanité, notre démocratie, notre République.

Ne perdons pas de vue mes amis la vocation même de notre pays, celle qui unit tous ces citoyens qui donne à chacun une place, une dignité, une signification. Car c'est ce que nous pouvons opposer de mieux au puissant dissolvant que sont la haine raciste et antisémite. C'est de l'absence d'espoir, du sentiment d'inutilité et de déclassement que naissent les peurs et les haines qui nous opposent les uns aux autres. Ce sont toutes ces haines qui se fondent sur ce que l'on est, sur d'où l'on vient, sur ce que l'on croit, que nous devons combattre.

Ne nous laissons pas non plus convaincre par les prophètes de malheur qui passent leur temps à nous dire que l'horizon est sombre, que l'espoir est vain, que la France n'en a plus pour longtemps, que peut-être elle a déjà disparu, qu'elle s'habitue à ces violences et ces divisions et qui désignent des boucs émissaires. Car ils sont aussi dans ces mots, dans ces idées les ferments du désespoir et de la discorde. La République se tient debout parce qu'elle sait protéger tous ses enfants, la République se tient debout parce qu'elle sait regarder tout son passé, la République se tient debout parce qu'elle ne renonce et ne renoncera à rien de ce qu'elle est et de toutes ces valeurs. La République se tient debout parce que nous préférons toujours ce « rêve qui veille » dont parlait ELUARD.

Les enfants du Vel d'Hiv auraient aimé aller à l'école de la République, obtenir un diplôme, un métier, fonder une famille, lire, aller au spectacle. Ils auraient aimé apprendre et voyager. Et leurs parents auraient voulu les voir grandir, vieillir ensemble. Tous auraient voulu aimer et être aimés. Nous leur avons redonné un nom, un prénom, des âges et des adresses.

À ces enfants, je veux dire que la France ne les oublie pas, je veux dire qu'elle les aime, je veux dire qu'elle fera tout pour que leur supplice nous exhorte sans cesse à ne céder ni à la haine, ni à la rancœur, ni au désespoir.

Nous ferons, les enfants, une France où vous auriez aimé vivre,

Nous ferons, les enfants, une France où vous vivrez toujours.

Vive la République, vive la France.

Source : Élysée

Service de Protection de la Communauté Juive



Témoign ou victime d'un acte antisémite ?
En cas de menace ou de danger
Contactez le

0 800 18 26 26

Numéro vert 24h/24 et 7j/7

Ce rapport a été réalisé avec le soutien
de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah (FMS)



www.antisemitisme.fr